

8212853

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/11/2022  
Retour Préfecture : 21/11/2022



## **CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Séance du 29 septembre 2022**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 29 septembre 2022

<b>1 - DELEGATIONS DE VOTE.....</b>	<b>7</b>
<b>2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN.....</b>	<b>7</b>
<b>3 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....</b>	<b>8</b>
<b>4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. ....</b>	<b>8</b>
<b>4.1 - BILAN DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE.....</b>	<b>8</b>
<b>5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUI 2022. APPROBATION.....</b>	<b>13</b>
<b>6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....</b>	<b>13</b>
<b>7 - COMMISSIONS D'ETUDE DU CONSEIL METROPOLITAIN. COMPOSITION. DESIGNATION DES MEMBRES. MODIFICATION.....</b>	<b>14</b>
<b>8 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. REMPLACEMENT DE MEMBRES. ....</b>	<b>14</b>
<b>9 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT. MODIFICATION.....</b>	<b>14</b>
<b>10 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.....</b>	<b>14</b>
<b>11 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. MLIFE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.....</b>	<b>15</b>
<b>12 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. MODIFICATION.....</b>	<b>15</b>
<b>13 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE COISY A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. AVIS.....</b>	<b>15</b>
<b>14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. DIRECTION SECURITE PREVENTION ET SERVICES A LA POPULATION. GROS ENTRETIEN DU CREMATORIUM. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022. ....</b>	<b>16</b>
<b>15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STRATEGIE FONCIERE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....</b>	<b>17</b>
<b>16 - ASSOCIATION LES DEUX RIVES. SUBVENTION. ANNEE 2022.....</b>	<b>17</b>
<b>17 - ASSOCIATIONS LE MAIL ET APREMIS. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS. ....</b>	<b>18</b>
<b>18 - ARCHITECTES DE L'URGENCE. ACTION EN UKRAINE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.....</b>	<b>19</b>
<b>19 - REQUALIFICATION URBAINE ET COMMERCIALE DE L'ILLOT COLVERT. CESSI  ON AU PROFIT DE CLESENCE. DELIBERATION MODIFICATIVE ET COMPLEMENTAIRE.....</b>	<b>19</b>
<b>20 - AMIENS OUEST. RUE SAINT MAURICE. TRONÇON GUTENBERG - ACACIAS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....</b>	<b>19</b>
<b>21 - RD 933. CHICANE EN CHAUSSEE AU DROIT D'YNSECT. CONVENTIONS FINANCIERES ET TECHNIQUES.....</b>	<b>20</b>
<b>22 - MISE EN PLACE DU REFERENT DEONTOLOGUE, ALERTE ET LAÏCITE.....</b>	<b>20</b>
<b>23 - MODALITES D'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE LORS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022.....</b>	<b>21</b>

<b>24 - ANIMATION. TAUX DE VACATION.</b>	<b>22</b>
<b>25 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE. MARCHE N°2015_01927. MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DE 3 NOUVELLES LIGNES DE BHNS. GROUPEMENT EDEIS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.</b>	<b>22</b>
<b>27 - DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT DE VELOS. ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF DES COMMUNES. CONVENTION.</b>	<b>23</b>
<b>29 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.</b>	<b>24</b>
<b>30 - AMIENS. AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SARL OPEN STENT SOLUTION. CONVENTION.</b>	<b>25</b>
<b>31 - ASSOCIATION SOMME BUSINESS CLUB. ADHÉSION.</b>	<b>26</b>
<b>32 - AERODROME D'AMIENS GLISY. SOCIETE ENEDIS. MAINTENANCE DES CABLES A HAUTE TENSION. CONVENTION DE SERVITUDES.</b>	<b>26</b>
<b>26 - NOUVELLE TARIFICATION DU SERVICE DE TRANSPORTS URBAINS AMETIS, DES SERVICES ANNEXES BUSCYCLETTE ET DU TAAM.</b>	<b>27</b>
<b>28 - TAUX DE VERSEMENT MOBILITE. MODIFICATION.</b>	<b>43</b>
<b>33 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. 2<sup>EME</sup> REPARTITION. CONVENTIONS.</b>	<b>43</b>
<b>34 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS. 14<sup>EME</sup> EDITION. REGLEMENT.</b>	<b>44</b>
<b>35 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2021.</b>	<b>45</b>
<b>36 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2021.</b>	<b>46</b>
<b>37 - DEMANDE DE SUBVENTION. CREDITS EUROPEENS FEDER REACT UE DANS LE CADRE DE LA REPOSE D'AMIENS METROPOLE A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19 - VOLET NUMERIQUE. PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.</b>	<b>47</b>
<b>38 - UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS. UGAP. PARTENARIAT. PERIODE 2022-2026. CONVENTION DE PARTENARIAT.</b>	<b>47</b>
<b>39 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.</b>	<b>48</b>
<b>40 - FRANCE 2030. DEMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE. CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. CONVENTION DE FINANCEMENT.</b>	<b>49</b>
<b>41 - AUTORISATION DE PROGRAMME. NPNRU. QUARTIERS NORD, ESPACES PUBLICS, COLVERT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.</b>	<b>50</b>
<b>42 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. SUBVENTIONS DE L'ÉTAT. CONVENTION. ANNEE 2022.</b>	<b>51</b>
<b>43 - PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET DE L'INFORMATION DU DEMANDEUR. PPGDID. ANNEES 2022-2027. APPROBATION.</b>	<b>51</b>
<b>44 - AMIENS. CLESENCE. ACQUISITION DE 31 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES ZAC RENANCOURT (ILOT C4). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.</b>	<b>53</b>
<b>45 - AMIENS. AMSOM HABITAT. ACQUISITION AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS SITUES ILOT DES MAJOTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.</b>	<b>54</b>
<b>46 - AMIENS. AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS SITUES RUE GUTENBERG. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.</b>	<b>54</b>

<b>47 - AMIENS. AMSOM HABITAT. RECONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 229 RUE DU FAUBOURG DE HEM. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.....</b>	<b>54</b>
<b>48 - AMIENS. COOPERATIVE TOIT AUSSI. REALISATION DE 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION DENOMMEE LES CAMELIAS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION. ....</b>	<b>55</b>
<b>49 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET DU PATRIMOINE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....</b>	<b>55</b>
<b>50 - STRATEGIE CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2020-2026.....</b>	<b>56</b>
<b>51 - MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022. ....</b>	<b>63</b>
<b>52 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. OPTION ART DE LA MARIONNETTE. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TAS DE SABLE - CHES PANSES VERTES. CONVENTION..</b>	<b>63</b>
<b>53 - COMPAGNIE THEATRE CHARNIERE. PROJET WORKSHOP. SUBVENTION. ANNEE 2022. ..</b>	<b>64</b>
<b>54 - MAISON DU THEATRE. TARIFS POUR LES ENTREES AUX SPECTACLES ET POUR LES INSCRIPTIONS AUX ATELIERS-CHANTIERS. CONDITIONS D'ACCES D'ENTREE LIBRE ET GRATUITE POUR LES ACTIONS SPECIFIQUES. TARIFS DE LA BUVETTE. SAISON 2022-2023.....</b>	<b>64</b>
<b>55 - PARC ZOOLOGIQUE. TARIFS DE LA BILLETTERIE ET DE LA BOUTIQUE. ANNEE 2023. ....</b>	<b>65</b>
<b>56 - AMIENS. IMPLANTATION DU POLE DE CONSERVATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. BNF. AVENANT.....</b>	<b>65</b>
<b>57 - ZENITH D'AMIENS METROPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION ET DE GESTION. AVENANT N° 2. ....</b>	<b>66</b>
<b>58 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. GRILLE TARIFAIRE 2022-2023. APPROBATION. ....</b>	<b>66</b>
<b>59 - MISE EN SURETE PAR VIDEOPROTECTION DES GYMNASES DES DIRECTIONS DE PROXIMITE NORD ET OUEST. ....</b>	<b>68</b>
<b>60 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. SAINT-FUSCIEN. SAINS EN AMIENOIS. STATION D'EPURATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....</b>	<b>68</b>
<b>61 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022. ....</b>	<b>69</b>
<b>62 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX EAUX PLUVIALES URBAINES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....</b>	<b>69</b>
<b>63 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2020.....</b>	<b>69</b>
<b>64 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS. USINE DE METHANISATION. SUBVENTION ET TRAVAUX. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....</b>	<b>72</b>
<b>65 - TARIFS. COLLECTE DES DECHETS. MAINTIEN DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE DECHETS (RDS) POUR L'ANNEE 2022 ET REVALORISATION POUR 2023. ....</b>	<b>73</b>
<b>66 - SENSIBILISATION DU PUBLIC. FETE DES JARDINIERS. COLLECTIF CITOYEN ET ASSOCIATIONS DE JARDINIERS RIVERY SAINT PIERRE. EDITION 2022. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.....</b>	<b>73</b>
<b>67 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. INVENTAIRES ET AUDIT TECHNIQUE CONTRADICTOIRE DE BIENS MATERIELS ET IMMOBILIERS. PROCES-VERBAUX DE REMISE DE BIENS FINAL ET INITIAL. ....</b>	<b>74</b>

<b>68 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. ASSOCIATION ENTREPRISE ET DECOUVERTE.</b>	
<b>ADHESION.....</b>	<b>74</b>
<b>69 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>75</b>
<b>QUESTION ORALE LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE PERSONNEL D'AMETIS.....</b>	<b>75</b>

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur le Président : Alain GEST

Ont assisté à la séance :

MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS, BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. RIFFLART, Mmes DEVAUX, HAMADI, DERIVERY, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. DESCHAMPS, Mmes VAGNIEZ, BELLINA, M. MELNISANCOT, Mme BOCHÉ, M. DEBART, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, M. MOLLIENS, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, Mme DUVIVIER, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, M. LELEU, M. HESDIN qui a siégé pour la commune de Guignemicourt, THÉO qui a siégé pour la commune d'Hébecourt, Mme ZOUINI qui a siégé pour la commune de Sains-en-Amiénois.

La séance est ouverte à 18 h 07.

**M. GEST** : Si vous voulez bien prendre place. Bien. Je déclare ouverte cette séance du conseil d'Amiens Métropole. Si Madame SAVARIEGO veut bien aller s'asseoir.

Mes chers collègues, il y a quelques jours de cela nous quittait un ancien collègue de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole, Marc THUILOT.

Marc THUILOT a été adjoint au maire d'Amiens et conseiller d'Amiens Métropole de 2001 à 2008. Il nous a quittés le 25 août dernier à l'âge de 79 ans.

Il était masseur-kinésithérapeute et il assumait d'ailleurs la présidence départementale de son syndicat professionnel.

Il a également été conseiller général, puisque ça s'appelait ainsi à l'époque, conseiller général de la Somme, élu dans le canton d'Amiens Sud-Ouest, de 1999 à 2004.

Il a fondé le comité de quartier Saint-Honoré Jeanne d'Arc, puis est devenu le président de l'union des comités de quartier, et ceux qui ont approché Marc THUILOT savent que c'était un homme vraiment d'une grande gentillesse, d'une grande proximité et qu'il avait à cœur d'agir justement en proximité avec ses concitoyens.

J'ajoute que son épouse, Monique, a siégé à nos côtés de 2014 à 2020 et qu'il était également l'oncle de notre collègue Caroline BOHAIN.

Et en sa mémoire, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en mémoire de Marc THUILOT.)

**M. GEST** : Je vous remercie.

### 1 - DELEGATIONS DE VOTE.

**M. GEST** : J'ai un certain nombre de délégations de vote :

M. Dominique EVRARD	donne pouvoir à	Mme Laurence DUVIVIER
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Paul-Éric DÈCLE
Mme Véronique CLECH	donne pouvoir à	Mme Florence RODINGER
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Philippe THÉVENIAUD	excusé	
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Edouard DUSSART	excusé	
Mme Ingrid GUFFROY	excusée	
M. Thomas DOREZ	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
Mme Nathalie MARCHAND	arrivera en retard	
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Tarek BAÏS	donne pouvoir à	Mme Assia NOUAOUR
Mme Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	M. Richard RIFFIOD
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Jean-Christophe LORIC	donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
M. Hubert DE JENLIS	donne pouvoir, à partir de 20 h 45, à	Mme Valérie DEVAUX
Mme Isabelle CRINON	donne pouvoir à	M. Franck DARRAGON
M. HESDIN	siège pour la	commune de Guignemicourt
Mme ZOUINI	siège pour la	commune de Sains-en-Amiénois
M. THEO	siège pour la	commune de Hébécourt.

**M. GEST** : Y a-t-il d'autres pouvoirs ? Non. Très bien.

**DONT ACTE**

### 2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN.

**M. GEST** : Le point n° 2 de l'ordre du jour prévoit l'installation d'un conseiller métropolitain.

Monsieur Christophe METAY, élu de la ville d'Amiens sur la liste Amiens au Cœur, a démissionné de ses fonctions le 26 juillet 2022. Il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Le candidat masculin suivant sur la liste précitée est Monsieur Vincent MELNISANCOT, c'est pourquoi il est installé dans ses fonctions en remplacement de Monsieur Christophe METAY.

Je salue Monsieur MELNISANCOT qui peut se lever pour que tout le monde le voie. Voilà. Bienvenue !

**DONT ACTE**

### **3 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.**

**M. GEST** : Je dois désigner un secrétaire de séance, Madame CABURET ? Oui. Pour des raisons administratives, au lieu d'en désigner deux, on va en désigner un seul, ça suffit. Et donc en règle générale, c'est Madame GALLIOT qui... Est-ce qu'elle est là, Madame GALLIOT ? Mais oui, elle est là et elle accepte avec... Non, ce n'est pas ça du tout. Je me suis trompé. Non, justement si je me tourne vers vous, c'est que je ne vois rien. Parlez dans le micro, Madame CABURET, ça n'est pas interdit.

**MME CABURET** : Bonsoir. Le benjamin de l'assemblée, s'il l'accepte : Monsieur LHERMITTE.

**M. GEST** : Ah ! On prend le benjamin alors.

**MME CABURET** : Oui. Ce serait bien.

**M. GEST** : Alors, Monsieur LHERMITTE. Il accepte avec joie. Très bien ! Si tout le monde est d'accord, il est secrétaire de séance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.**

**M. GEST** : Dans les communications du président, je donne la parole pour un court moment à Monsieur Paul-Éric DÈCLE pour le bilan de la fréquentation touristique printemps/été 2022.

#### **4.1 - BILAN DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE.**

**M. DECLE** : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Très heureux de vous présenter le bilan de la saison printanière et estivale 2022 puisque, évidemment par rapport à 2021 et 2020, c'est une saison qui est bien meilleure puisqu'il n'y a plus le... ou presque plus le contexte sanitaire et on verra aussi au niveau des chiffres que par rapport à l'année 2019, on a fait mieux dans la plupart des équipements culturels et touristiques.

Alors, en ce qui concerne, premièrement, l'action de l'office de tourisme et des congrès. Donc, au niveau des chiffres de l'office de tourisme, on constate, donc je prends toujours l'année 2019 comme année de référence, que par rapport à 2019, la fréquentation de l'accueil a augmenté de 4 %. La part de la clientèle étrangère est un peu en baisse puisque si on a retrouvé la clientèle étrangère proche, la clientèle étrangère lointaine, comme par exemple la clientèle asiatique ou australienne, n'est pas encore revenue en totalité, loin de là, donc ça explique la baisse de la clientèle étrangère. Mais en totalité, l'office de tourisme a été mieux fréquenté en 2022 qu'en 2019.

Le nombre de visites guidées individuelles a augmenté de 15 %. Quant aux visites de groupes, il faut encore qu'on rattrape notre retard : on est à - 16 % pour le nombre de clients et le nombre de prestations à - 10 %. Mais ça s'équilibre et donc on est quasiment au même niveau.



En ce qui concerne la fréquentation du site Internet qui a fait peau neuve il y a maintenant un an, on remarque qu'il y a véritablement une digitalisation des comportements de notre société puisqu'on est à + 30 % en 2022 de visites sur le site Internet de l'office de tourisme avec 130 000 visites entre avril et août. Pareil pour le nombre de pages lues avec 438 000 pages lues et, à l'inverse, c'est corrélé, le nombre de courriers et d'appels téléphoniques a baissé à même proportion que la visite du site Internet a augmenté.

L'objectif de l'office du tourisme, c'est évidemment de garantir un accueil de haut niveau et donc parmi les nouveautés 2022, il y a, vous l'avez sans doute tous remarqué en vous promenant en centre-ville, un triporteur qui a fait son apparition et qui est maintenant tous les mercredis et tous les samedis place Gambetta, mais également présent à tous les événements culturels et touristiques majeurs, comme par exemple les rendez-vous de la bande dessinée.

Et pour votre information, les avis Google concernant l'office de tourisme ont augmenté puisqu'on a une moyenne maintenant de 4,2 / 5, donc d'année en année, l'accueil, en tout cas d'après les internautes, s'améliore.

Parmi les nouveautés, il y a également le lancement des expositions à l'office de tourisme, expositions d'artistes locaux uniquement, d'artistes amiénois avec donc un triple objectif :

- Montrer aux touristes quels sont nos talents ;
- Permettre aux artistes, ça faisait partie de la stratégie touristique, de promouvoir le territoire d'Amiens à travers leurs toiles ;
- Mais aussi inciter les habitants d'Amiens à franchir les portes de l'office de tourisme, puisque je rappelle qu'évidemment dans le lieu où on vit, où on travaille, on n'a pas forcément ce réflexe-là.

Et donc pour cette première exposition, qui a commencé il y a deux semaines, celle de Vincent LIGNEREUX, c'est un succès puisque pas mal d'habitants d'Amiens nous ont dit que c'était la première fois qu'ils venaient à l'office de tourisme.

Au niveau des tournages et des accueils presse, on a densifié tout cela.

Parmi les touristes qui fréquentent notre territoire, il y a évidemment beaucoup de touristes français, notamment des touristes de la région Hauts-de-France, d'où le partenariat avec WEO Hauts-de-France et l'émission Vacances Hauts-de-France qui a eu un bon succès avec plus de 20 diffusions.

On fait venir aussi pas mal d'influenceurs connus, comme par exemple Lorant DEUTSCH qui a fait une émission, enfin une vidéo « À toute berzingue Amiens » qui a eu un franc succès avec, maintenant on peut le dire, près de 80 000 vues. Et un partenariat avec Deliciously qui va permettre, dans quelques jours, de faire une vidéo promotionnelle des richesses culinaires et gastronomiques qu'il y a sur notre territoire.

On a également accueilli depuis le début de l'année une vingtaine... on a fait une vingtaine d'accueils presse et influenceurs, évidemment avec des cibles stratégiques, nos cibles, à savoir la clientèle française mais également la clientèle de proximité, comme la clientèle belge, britannique, et donc pour votre information « Échappée Belge » spéciale Amiens a très bien fonctionné en Belgique, mais également la clientèle chinoise et bien évidemment la clientèle japonaise, puisque,

je ne l'apprends à personne, dans deux ans ce sont les Jeux Olympiques et Amiens sera particulièrement aux couleurs du Japon.

Et donc prochainement, d'autres influenceurs viendront et notamment Bruno MALTOR qui est un des meilleurs influenceurs, un des meilleurs Instagrameurs de France avec plus de 1 600 000 abonnés. Il vient l'été prochain pour promouvoir la ville d'Amiens et Amiens Métropole.

Au niveau des campagnes de communication, on a créé une publicité « Destination dans les Hortillonnages » avec l'agence OKOWOKO qu'on a réadaptée, donc qu'on a créée en 2021 et qu'on a réadaptée en 2022. Et grâce à la 3<sup>e</sup> place qu'on a obtenue au concours Best european destination, on a pu établir une collaboration avec Trivago et lancer une campagne pour augmenter la visibilité de notre territoire. Le territoire d'Amiens Métropole avait donc 1 300 000 vues garanties avec donc évidemment, comme cibles, nos cibles stratégiques dont je parlais tout à l'heure. Et donc pour votre info, sur le marché domestique, il y a eu une augmentation de 69 % des recherches d'hébergement à Amiens par rapport à l'année dernière.

Depuis le début d'année, l'office de tourisme organise aussi des Express'OT, donc tous les 2 mois, avec les restaurateurs et les hôteliers, on fait un point sur l'actualité. On fait une réunion avec tous les restaurateurs et tous les hôteliers qui le souhaitent pour échanger avec eux sur leurs demandes, sur leurs besoins et aussi les informer de différentes actualités et leur donner de la documentation nécessaire, les informations nécessaires qu'ils peuvent ainsi ensuite transmettre le plus rapidement possible à leurs clients, notamment vis-à-vis des hôteliers.

Au niveau des actions de promotion, l'office de tourisme est présent à peu près partout. Les salons ont repris, et c'est une excellente nouvelle, et donc nous participons cette année à quasiment tous les salons à ne pas manquer, et notamment les salons B to C, comme le salon mondial du tourisme qui a eu lieu du 17 au 20 mars, mais également, c'est important, les salons B to B, comme l'IFTM Top Resa, la RDA ou encore ID Travel Pro China.

Et donc évidemment, nous mettons en place aussi des actions en lien avec, cette année, les 60 ans de jumelage que nous avons avec la ville de Dortmund.

Au niveau du tourisme d'affaires, tant au niveau des événements passés que des événements à venir, on voit que le tourisme d'affaires, comme les salons, a enfin repris en présentiel, il ne s'était vraiment arrêté, mais c'était la plupart du temps en distanciel en 2020 et en 2021. Et donc parmi les événements passés auxquels on a participé, qu'on a fait venir, il y a l'accueil de l'assemblée générale d'Amnesty International, l'accompagnement de l'organisation de la Summer Party. Et pour les événements à venir, on va accueillir à Amiens l'assemblée générale nationale de l'Amicale des missions polaires et australes, la SAFER Hauts-de-France ou encore les Rencontres nationales des budgets participatifs qui auront lieu les 8 et 9 novembre prochain.

Au niveau des résultats chiffrés printemps/été de nos équipements, en ce qui concerne Chroma, Pierre SAVREUX pourrait en parler également. Ça a été un excellent succès puisque Chroma 2022, c'est tout simplement la meilleure édition depuis la première édition de 2017 qui forcément a créé un effet d'euphorie puisque c'était la première édition par définition. Ce nouveau Chroma à budget constant, donc avec un calendrier resserré de deux mois seulement par rapport à 2019 qui avait... là où Chroma avait duré 3 mois. Malgré ce calendrier resserré de 2 mois, on constate, quand on regarde les chiffres, que Chroma a attiré, du 8 juillet au 18 septembre, 183 000 spectateurs alors que sur les 3 mois de 2019, il avait attiré, c'était déjà excellent, 150 000 personnes. Donc, c'est 20 % de fréquentation en plus pour le spectacle Chroma.

En ce qui concerne les Hortillonnages, pour les deux sponsors principaux que sont l'association de sauvegarde et de protection des Hortillonnages, on est à – 10 % de fréquentation en 2022 par rapport à 2019. Ça s'explique simplement par le fait que l'association a revu son volume horaire, c'est-à-dire que tous les jours vous avez moins de balades en barque qui sont proposées puisque la première commence à 9 h 30 et la dernière se termine à 17 h 30 avec une pause entre midi et deux, alors qu'avant les horaires étaient plus étendus. Donc forcément un volume horaire contraint, on arrive à un total de – 10 % mais ce qui n'empêche pas d'arriver à un excellent chiffre de 94 000 touristes qui ont fait la balade en barque de l'association de sauvegarde. Et lorsqu'on regarde la fréquentation du Festival international de jardin, c'est l'explosion puisqu'il y a plus de 50 % de touristes supplémentaires cette année par rapport à il y a 3 ans puisque nous avons 35 000 visiteurs alors qu'il y a 3 ans c'était 23 000.

En ce qui concerne Aronnax, on ne peut pas comparer évidemment puisque c'est la première année. Aronnax a maintenant 6 mois depuis le 24 mars 2022. Et donc on constate que le parcours Jules Verne a enregistré environ 7 000 scans, alors ça ne nous permet pas de savoir précisément combien de gens le font en totalité et en partie puisqu'il est difficile de compter celles et ceux qui le font sans scanner les QR codes et sans scanner les pupitres. Mais on peut conjecturer quand même qu'on est autour de 20 % de touristes et d'habitants qui scannent les différents pupitres du parcours Jules Verne, donc on peut multiplier par 5 le nombre de personnes total qui ont fait le parcours Jules Verne soit en totalité, soit partiellement. Donc, on arrive à un total de 35 000 visiteurs, habitants comme touristes, qui ont fait le parcours Jules Verne.

En ce qui concerne le Musée de Picardie, les chiffres, là aussi, sont très bons puisque du 1<sup>er</sup> avril au 31 août, nous avons fait 30 866 visiteurs précisément. Et donc par rapport à 2016 qui est la dernière année d'exploitation entière du Musée de Picardie, sur la même période en 2016, ça avait été 12 800 visiteurs, donc on a fait 3 fois plus. Et pour vous donner un autre indicateur, sur l'année 2016 tout entière, le Musée de Picardie a été fréquenté par 31 000 personnes et là on fait 31 000 en 5 mois, donc on a déjà égalé, sur cette période-là, le score de l'année totale de 2016 et donc si on ajoute janvier, février, mars et la fréquentation qui va arriver en septembre, octobre, novembre, décembre... voilà. On a hâte de voir le résultat final, mais il sera évidemment excellent.

La maison de Jules Verne enregistre aussi sa meilleure année pour le moment avec 30 000 visiteurs en 2022 contre 25 000 en 2019 sur la même période. Et donc si les choses se déroulent avec le même rythme, on peut conjecturer qu'à la fin d'année, pour la première fois, la maison de Jules Verne passera la barre des 50 000 visiteurs.

En ce qui concerne le parc zoologique, là encore, chacun le sait, c'est un succès phénoménal puisqu'on est à plus de 33 % de fréquentation par rapport à il y a 3 ans, avec 173 000 visiteurs contre 130 000 en 2019. Et donc, on a dépassé depuis la barre des 200 000 visiteurs.

**M. GEST :** Avec un doublement du chiffre d'affaires, ce qui n'est pas neutre.

**M. DECLÉ :** En ce qui concerne les événements ponctuels, comme le rendez-vous de la bande dessinée, on le constate aussi, un franc succès : 21 000 personnes ont participé à ce festival contre 17 000 il y a 3 ans, donc ça fait 23 % de fréquentation en plus.

Minuit avant la nuit, 8 000 personnes contre 3 800, donc 112 % de fréquentation en plus.

Les médiévales au bord de l'eau, 50 000 personnes contre 40 000 il y a 3 ans.

La foire expo enregistre une légère baisse par rapport à il y a 3 ans avec 36 000 personnes contre 45 000.

Et le festival Pop-Up Cinéma qui a eu lieu cet été a enregistré 3 400 spectateurs contre 2 800 il y a 3 ans.

En ce qui concerne le contexte local, on a donc une fréquentation touristique qui est au beau fixe pour cette année 2022 et ça fait plaisir après deux années compliquées notamment pour nos socio-professionnels, nos restaurateurs et nos hôteliers avec donc une clientèle française très forte et une clientèle européenne de proximité qui est enfin revenue, on l'a dit tout à l'heure, notamment les Belges, les Néerlandais et les Allemands. 80 % des professionnels sont satisfaits de la fréquentation juillet/août, donc c'est + 12 % par rapport à l'année dernière et + 3% par rapport à 2019. Et la part de la clientèle étrangère continue de croître. Et donc pour votre information, parmi la clientèle française, plus de la moitié vient de la région Hauts-de-France, donc il y a véritablement une clientèle de proximité à travailler et à consolider.

Au niveau de la fréquentation touristique hôtelière, donc on a des chiffres, des données à vous donner pour le département de la Somme et le pôle métropolitain du Grand Amiénois. On constate donc que, en 2022, le taux d'occupation de l'hôtellerie a augmenté par rapport à 2019 également puisqu'on est à 77 % en juillet contre 65 % il y a 3 ans, et à 75 % en août contre 65 %. Et pour le Grand Amiénois, nous avons des indicateurs comparables aux indicateurs de la Somme.

Je vous le disais : tout ce qui est lié à la nature, au slow tourisme et à l'hôtellerie de plein air a le vent en poupe et donc ça se vérifie également dans les chiffres puisque quand on regarde la fréquentation du camping des Cygnes, ce printemps et cet été, c'est l'explosion. C'est la meilleure année que le camping n'ait jamais fait puisque nous avons un total de 27 310 visiteurs entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août contre 14 700 en 2019. Donc là, c'est plus de 85 % de fréquentation touristique supplémentaire. C'est très simple : le camping des Cygnes, tous les jours, a fait carton plein. Voilà.

Et donc pour terminer et pour conclure, Monsieur le Président, donc la conclusion à en tirer de tout ça, c'est que donc on a fait une très belle saison, que la stratégie touristique qu'on a adoptée, nous allons la consolider mais également l'adapter au contexte très spécial dans lequel nous sommes. La crise sanitaire n'est pas terminée, il y a un contexte de guerre dans notre continent qui est évidemment infiniment compliqué. Et donc du coup, cette stratégie, qu'on va consolider, se présente en plusieurs axes.

Donc, cibler prioritairement les clientèles étrangères de proximité que sont l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni ou bien le Benelux et continuer à entretenir des liens avec nos amis australiens, chinois et japonais. C'est d'autant plus important que les Australiens réservent en ce moment pour venir en avril prochain sur notre territoire. Ils réservent souvent un an à l'avance, et donc on constate que, normalement, il faut rester prudent parce que personne aujourd'hui ne peut prédire l'avenir tellement il est incertain, mais normalement les Australiens seront de retour en masse sur notre territoire en avril 2023.

Il faut qu'on crée également de nouveaux produits qui répondent aux demandes de la clientèle, notamment autour de la nature, du slow tourisme. On a déjà densifié ça et on va continuer à le densifier. On va créer des visites guidées théâtralisées sur notre territoire et on va également travailler un nouveau type de tourisme qui est le tourisme de savoir-faire, à savoir visiter des entreprises encore existantes et en activité. Et donc, nous allons continuer à multiplier les partenariats avec les destinations de proximité, notamment celles du pôle métropolitain du Grand

Amiénois, améliorer l'image d'Amiens, je l'ai dit tout à l'heure, notamment en matière de gastronomie, et accompagner la montée en gamme de l'offre locale et donc, je l'ai dit, accentuer notre positionnement autour de la nature, du slow tourisme, des mobilités douces et du développement durable.

Voilà, Monsieur le Président et mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire succinctement et synthétiquement sur le bilan de la saison estivale et printanière 2022.

**M. GEST** : Merci, mon cher collègue. Vous avez une conception du succinctement qui n'est pas tout à fait la même que la mienne. Bon.

Je voulais vous indiquer aussi, dans les communications du président, que j'ai reçu une question orale que nous évoquerons en fin de séance, comme habituellement.

Qu'avec les présidents de groupe, nous avons pris la décision de ne pas vous demander de porter de manière obligatoire un masque aujourd'hui en dépit des informations sur la recrudescence de la maladie et de l'épidémie de Covid, même si celle-ci semble se traduire le plus souvent par des formes assez bénignes et s'apparenter davantage à des rhinopharyngites. Et on a dit que ceux qui veulent le porter le portent, sauf à ce que, dans les semaines qui viennent, il y ait une évolution désagréable, il en sera ainsi pour la suite.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 17 novembre, à 18 heures, ici même et que... Pardon ? Et que... j'ai un souffleur, là, de luxe : Madame le Maire me rappelle que nous avons décidé d'organiser une commission plénière, merci, le 21 octobre pour évoquer les conséquences de la crise de l'énergie et donc la préparation certainement de mesures d'économies que nous présenterons tout de suite après dans le conseil que je viens d'évoquer, le conseil de novembre.

Enfin, les élus du groupe Amiens c'est l'tien m'ont informé que la présidence de leur groupe serait dorénavant assurée par Monsieur François DÉCAVÉ pour les 12 mois à venir puisqu'ils ont pris la décision d'une présidence « tournante ». Donc, Monsieur DÉCAVÉ remplace donc Monsieur VOULMINOT dans cette fonction.

Voilà pour le point 4.

**DONT ACTE**

#### **5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2022. APPROBATION.**

**M. GEST** : Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Je n'en vois pas. Je mets au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.**

**M. GEST** : Conformément à la délibération m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 23 juin et le 16 septembre 2022.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Non. Donc, nous prenons acte de ce compte rendu.

**DONT ACTE**

**7 - COMMISSIONS D'ETUDE DU CONSEIL METROPOLITAIN. COMPOSITION. DESIGNATION DES MEMBRES. MODIFICATION.**

**M. GEST :** L'installation d'un nouveau conseiller métropolitain est l'occasion de mettre à jour les membres désignés pour siéger au sein des commissions d'étude du conseil. Je vous invite à approuver le tableau joint à la délibération. Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**8 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. REMPLACEMENT DE MEMBRES.**

**M. GEST :** Mesdames Claudine GALLIOT, Margaux DELÉTRÉ, Annie VERRIER, Messieurs Paul-Éric DÉCLE et Guillaume DUFLOT pris par d'autres obligations m'ont fait savoir qu'ils seraient moins disponibles pour assister aux commissions d'appels d'offres.

Je vous propose donc de désigner, en tant que titulaires pour participer aux commissions d'appels d'offres, Monsieur Richard RIFFIOD et Madame Isabelle SAVARIEGO.

Mesdames Claudine GALLIOT, Sonia HAMADI et Monsieur Henri-Paul FIN seront, eux, désignés en qualité de suppléants.

Pas de problème ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**9 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT. MODIFICATION.**

**M. GEST :** Le conseil d'Amiens Métropole a délibéré le 24 septembre 2020 sur la composition de la commission intercommunale des impôts directs. Je vous propose de remplacer Monsieur METAY par Monsieur Vincent MELNISANCOT pour siéger en qualité de suppléant à cette commission intercommunale. C'est la suite logique de la désignation de tout à l'heure. Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**10 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.**

**M. GEST :** Je vous invite à procéder à une nouvelle désignation de nos représentants appelés à siéger au sein de la SPL Vallée Idéale Développement et je vous propose les candidatures de Benoît MERCUZOT, Jean Claude RENAUX, Martin DOMISE ainsi que la mienne.

Des questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**11 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. MLIFE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.**

**M. GEST :** Je vous propose d'apporter une modification dans la désignation de nos représentants au sein de la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois. Madame BEN MOKHTAR deviendrait titulaire en lieu et place de Madame GALLIOT qui, elle, deviendrait suppléante.

Des questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**12 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. MODIFICATION.**

**M. GEST :** Suite à l'installation de notre nouveau collègue Monsieur Vincent MELNISANCOT, il y a lieu de mettre à jour la liste des élus bénéficiant d'une indemnité de fonction et c'est également l'occasion de tenir compte de l'évolution du point d'indice de rémunération dans la fonction publique qui sert de base au calcul des montants de ces indemnités.

Pas de problème sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**13 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE COISY A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. AVIS.**

**M. GEST :** La commune de Coisy nous a fait part de son souhait d'intégrer notre communauté d'agglomération.

Afin que la procédure initiée puisse être menée à son terme, nous devons émettre un avis sur cette demande à la demande de la préfecture.

Je vous propose de procéder au vote à bulletin secret.

Sur vos pupitres sont déposés des bulletins : POUR / CONTRE. Je ne sais pas si c'est marqué pour/contre dessus, non. Il faut indiquer pour ou contre, sans indication c'est-à-dire abstention. Donc, vous mettez pour ou contre. Sinon vous ne mettez rien : c'est une abstention.

Pour faciliter la déambulation de l'urne, je vais procéder à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers métropolitains en fonction de leur positionnement de la salle et des pouvoirs qui leur sont confiés.

Alors, avant de procéder à ça quand même, merci, il y a peut-être des demandes d'intervention sur le sujet. Non ? Pas de demande d'intervention.

Vous connaissez notre philosophie sur les demandes d'adhésion à Amiens Métropole : elle était ainsi en 2018 quand il s'est agi d'accueillir de nouvelles communes à l'issue du redécoupage des communautés de communes. Elle n'a pas changé.

Je vous laisse le soin de choisir en votre âme et conscience s'il y a lieu d'accueillir une commune supplémentaire ou pas.

La seule chose que je puis vous dire, c'est que nous avons fait en sorte de mesurer les conséquences éventuelles de l'arrivée de la commune de Coisy ; qu'elle n'a aucune influence sur la composition du conseil d'Amiens Métropole, sauf l'ajout d'un membre pour représenter cette commune. Et qu'en ce qui concerne les dépenses prévisibles et les recettes prévisibles, elles sont, des deux côtés, assez faibles par rapport à l'ensemble de notre fonctionnement actuel.

Donc, c'est la raison pour laquelle, je répète, je vous laisse le soin de choisir comme bon vous semble et de remplir votre bulletin comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure : pour, contre ou rien pour l'abstention.

Nous allons donc faire l'appel des personnes.

*(Il est procédé à l'appel nominal.)*

**M. GEST** : Tout le monde a voté ? Très bien !

Comment pratique-t-on, Madame CABURET ? Il faut qu'on désigne quelqu'un pour... Donc, c'est le benjamin ? Le secrétaire vient dépouiller. Voilà.

Et si vous le voulez bien, pendant que notre benjamin dépouille, nous allons poursuivre l'ordre du jour.

**ADOpte (RESULTATS ENONCES ENTRE LE POINT N°17 ET LE POINT N°18)**

**14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. DIRECTION SECURITE PREVENTION ET SERVICES A LA POPULATION. GROS ENTRETIEN DU CREMATORIUM. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.**

**M. GEST** : La collectivité entend entreprendre, comme chaque année, un certain nombre d'opérations d'investissement visant à maintenir le bon état du Crématorium.

L'établissement a connu deux fermetures consécutives avec un arrêt des crémations du fait du remplacement des chaudières et le re-briquetage d'un four au premier trimestre 2021, puis du remplacement des panoplies gaz et du système de supervision depuis le 10 septembre 2021.

Le montant de ces opérations s'évalue à 132 000 € pour l'année 2022 et prévoit entre autres la construction d'un columbarium pour une somme de 50 000 € au total.

Je vous propose d'approuver ces opérations et de m'autoriser à solliciter toutes participations financières potentielles, à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives nécessaires et à signer tous les actes correspondants.

J'en profite pour bien sûr mentionner que, d'après notre collègue Olivier JARDÉ, qui est absent aujourd'hui, mais qui est en charge de ce dossier au conseil municipal, la pièce tant attendue pour le fonctionnement du crématorium devrait arriver d'un jour à l'autre. Le temps des réglages fait que nous aurons à nouveau un crématorium opérationnel, je ne prends pas de risque à vous donner une échéance, mais enfin on se rapproche de la fin d'une période extrêmement délicate pour les familles qui évidemment sont obligées d'aller plus loin parce qu'il faut aller dans l'Aisne ou dans l'Oise, etc. Et en plus, je dois dire que pendant ce temps-là, il n'y a pas non plus de recettes du crématorium et donc que ça n'est pas bon pour son équilibre budgétaire. Mais je pense surtout aux familles qui ont vraiment une problématique devant eux. Malheureusement, la technique fait que nous en sommes à cette période extrêmement longue de fermeture.



Sur le rapport lui-même, y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT se sont abstenus.*

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

**15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STRATEGIE FONCIERE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

**M. GEST :** Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026, une autorisation de programme « stratégie foncière », d'un montant de 1 500 000 €, a été ouverte pour réaliser des acquisitions foncières et des opérations d'aménagement au service des politiques portées par la collectivité, telles que la recomposition foncière, la maîtrise d'un projet d'habitat, etc.

Je vous propose d'approuver l'affectation d'un montant de 590 600 € pour l'année 2022, sur une partie de l'autorisation de programme dédiée, pour permettre à la collectivité d'entreprendre les projets de préservation d'espaces naturels ou agricoles (en facilitant l'accès au foncier pour le maraîchage) dans les Hortillonnages ainsi que les acquisitions foncières correspondantes et nécessaires (5 parcelles sur le territoire de Rivery et 2 sur le territoire de Camon).

Je vous propose également de m'autoriser à solliciter toutes participations financières potentielles, de niveau régional, national comme européen, auprès des partenaires concernés.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, MM. DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT se sont abstenus.*

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

**16 - ASSOCIATION LES DEUX RIVES. SUBVENTION. ANNEE 2022.**

**M. GEST :** Dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à l'international, accompagnées par la mission internationale, je vous propose, pour cette année 2022, de renouveler la subvention accordée à l'association Les Deux Rives pour un montant de 14 000 €, identique à la subvention qui lui a été attribuée au titre de l'année 2021.

Cette subvention serait octroyée dans le cadre de la poursuite du partenariat engagé depuis 2009 entre Amiens Métropole et la Province de Nador pour la mise en œuvre du projet franco-marocain « Mobilisation des Territoires Français et Marocains pour un Développement Durable ».

Je rappelle également que ce projet est coordonné par Lianes Coopération, le réseau régional multi-acteurs de la coopération internationale et est soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

L'association Les Deux Rives est, quant à elle, responsable de la mise en œuvre des projets en collaboration avec les acteurs locaux, élus et associations.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**17 - ASSOCIATIONS LE MAIL ET APREMIS. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS.**

**M. GEST :** Amiens Métropole soutient depuis plusieurs années les actions de prévention de la délinquance, notamment dans le cadre de la politique de la ville et du conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance d'Amiens Métropole.

Je vous propose pour cette année de subventionner l'association Le Mail à hauteur de 17 500 € (5 000 € pour l'action Prévention des addictions et comportements à risques chez les étudiants à Amiens et 12 500 € pour l'action Prévention de l'errance chez les jeunes sur la commune d'Amiens).

Je vous invite également à soutenir l'association Apremis en lui octroyant pour 2022 une subvention de 9 500 € pour son action Temps de vie, d'échanges et de médiation et de m'autoriser à signer les conventions afférentes.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame BECKER.

**MME BECKER :** Oui. Alors, nous voterons pour cette délibération bien que, je l'avais précisé lors de la commission, il y a eu une baisse importante de la subvention pour l'action Prévention de l'errance chez les jeunes sur la commune d'Amiens. Et il nous a été expliqué qu'il y avait une nouvelle action qui avait été financée mais pour cette action-là qui était de 17 750 €, elle est passée aujourd'hui à 12 500, nous estimons qu'elle aurait pu rester en l'état puisque, on le voit, il y a un réel besoin et qu'en plus cette action-là, le dernier bilan qui a été présenté en commission, était positif. Nous voterons cependant pour.

**M. GEST :** Très bien.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**13 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE COISY A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. AVIS.**

**M. GEST :** Voilà les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 90 ;
- Abstentions : 7 ;
- Majorité : 42 ;
- Pour : 68 ;
- Contre : 15.

Donc, nous donnerons un avis favorable pour l'intégration de la commune de Coisy. Je vous signale que cet avis va être transmis à la préfecture, que la préfecture va réunir la commission intercommunale, la commission départementale de l'intercommunalité qui elle-même rendra un avis et que c'est le préfet qui prendra la décision finale. Donc, voilà pour cette décision.

**18 - ARCHITECTES DE L'URGENCE. ACTION EN UKRAINE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

**M. GEST** : En collaboration avec le Centre de Crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français, qui prépare actuellement une action humanitaire d'une ampleur sans précédent en faveur de l'Ukraine, je vous propose d'apporter une aide exceptionnelle de 5 000 € à la fondation Architectes de l'urgence qui prévoit d'apporter sa contribution en mettant à disposition du matériel technique et des matériaux de construction dans l'objectif d'appuyer les opérations de réhabilitation de logements endommagés mais encore habitables, moyennant quelques travaux limités en vue de préparer l'hiver pour les populations victimes du conflit, et plus particulièrement dans les villes de Tchernihiv et de Kharkiv.

Vous savez qu'en général nous faisons toujours des démarches de cette nature à l'égard d'Architectes de l'urgence qui a son siège social à Amiens et qui a un travail particulièrement efficient dans des crises de cette nature et qui a d'ailleurs engagé déjà des travaux. Et notre subvention viendra s'ajouter à celle que la ville d'Amiens a, la semaine dernière, décidé d'attribuer, d'un même montant.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**19 - REQUALIFICATION URBAINE ET COMMERCIALE DE L'ÎLOT COLVERT. CESSION AU PROFIT DE CLESENCE. DELIBERATION MODIFICATIVE ET COMPLEMENTAIRE.**

**M. GEST** : L'opération de requalification urbaine et commerciale de l'îlot COLVERT est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole en vertu de la délibération du conseil de la communauté d'agglomération du 4 juillet 2016 déclarant d'intérêt communautaire le secteur « îlot Colvert ».

Dans le cadre de cette opération, Clésence intervient en tant que maître d'ouvrage du programme de construction de 84 logements.

Je vous propose de lui céder des terrains en partie bâtis (bâtiment A du centre commercial Le Colvert) cadastrés section CL n°366, 368, 370 et CL n°209 (pour partie) d'une superficie totale d'environ 9 219 m<sup>2</sup>, déduction faite du coût forfaitaire des travaux de démolition du bâtiment A du centre commercial Le Colvert d'un montant de 134 000 € HT.

La recette totale à provenir de cette opération est estimée à 188 665 €.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**20 - AMIENS OUEST. RUE SAINT MAURICE. TRONÇON GUTENBERG - ACACIAS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. DESSEAUX** : Amiens Métropole a proposé en 2022 l'aménagement de l'accotement sud de la rue Saint Maurice à Amiens entre la rue Gutenberg et l'allée des Acacias, pour un montant de 855 000 € TTC.

En effet, le service de l'eau et de l'assainissement entreprend le renouvellement de la conduite d'eau et de ses branchements sur plus de 90 % du linéaire.

C'est donc dans une logique d'opportunité que je vous propose d'accompagner ces travaux par la requalification et la modernisation de la rive Sud impactée sur 500 mètres de long environ au droit du cimetière de la Madeleine en élargissant le trottoir actuel avec revêtement drainant, en modernisant l'éclairage public en LED, en implantant un nouvel alignement d'arbres en hêtre fastigié, en reconstituant du stationnement en long et en créant une piste cyclable bidirectionnelle en revêtement drainant en continuité du trottoir.

Les travaux pourraient démarrer en fin d'année pour 5 mois.

Je vous propose d'approuver ces aménagements ainsi que la convention de fonds de concours à intervenir avec la ville d'Amiens, qui participerait à hauteur de 30 % des dépenses Hors Taxes, soit 213 750 €.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**ADOPTE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX a voté contre.*

**21 - RD 933. CHICANE EN CHAUSSEE AU DROIT D'YNSECT. CONVENTIONS FINANCIERES ET TECHNIQUES.**

**M. DESSEAUX :** Dans le cadre du projet d'aménagement de l'entreprise Ynsect à la sortie de la zone industrielle Nord et pour garantir la sécurité des usagers du site ainsi que des usagers empruntant la voie, il a été convenu de créer une chicane.

S'agissant de parcelles appartenant à la CCI et de la route départementale 933, la chaussée est de compétence départementale et les accotements de compétence métropolitaine

Je vous propose ainsi que la collectivité participe aux travaux à hauteur de 180 000 € et que le président soit autorisé bien entendu à signer les conventions financières et techniques à intervenir.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**22 - MISE EN PLACE DU REFERENT DEONTOLOGUE, ALERTE ET LAÏCITE.**

**MME FOURE :** Il s'agit d'une nouvelle disposition prévue par la loi qui nous amène à choisir donc un référent déontologue, alerte et laïcité. Nous nous mettons en règle avec ces dispositions. Donc, en fait, il s'agit de créer une commission composée en grande partie d'agents, donc de nos agents, mais il est prévu, et c'est ce que je vous propose, de mettre en place un président de cette... qui sera notre référent déontologue et ce qui vous est proposé, c'est que ce référent soit un spécialiste du droit reconnu puisqu'il s'agit de l'ancien directeur du service juridique, Serge SCHREIBER, que bon nombre d'entre vous connaissent, qui est retraité depuis environ 2 ans, je pense, et qui a accepté de remplir cette mission. L'intérêt, c'est qu'il connaît parfaitement notre collectivité et ses agents et que donc nul doute que nos agents n'hésiteront pas à le saisir en cas de besoin. Je pense que c'est une bonne façon de respecter la loi et de mettre en place un référent comme on nous y invite.

**M. GEST** : Merci. Et on précise que ça prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre pour une durée initiale de deux ans.

**MME FOURE** : Deux ans.

**M. GEST** : Au bout de laquelle nous ferons une évaluation.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **23 - MODALITES D'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE LORS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022.**

**MME FOURE** : Oui. Alors, je vous rappelle que c'est la seconde fois que dans la collectivité nous organisons des élections professionnelles sous la forme de vote électronique. Déjà lors des élections de 2018, ça avait été le cas.

En fait, en gros, si vous voulez, donc ce qui vous est proposé, c'est de permettre à nos agents de voter soit sur leur lieu de travail s'ils disposent d'un outil informatique, soit de chez eux s'ils le souhaitent, s'ils le peuvent.

Parce que je ne suis pas sur la bonne... ce n'est pas sur mon propre ordinateur, c'est parce que j'ai un problème. Excusez-moi. J'ai un petit souci technique qui fait qu'habituellement j'ai accès aux notes sur le document, mais là je ne l'ai pas, mais comme je connais le dossier, il n'y a pas de problème pour que normalement je puisse le présenter.

Donc, vote électronique, je disais, soit sur le lieu de travail, soit de chez soi pour les agents qui disposent d'un outil informatique.

Évidemment pour ceux qui ne sont pas très... comment dirais-je... habitués à utiliser l'outil informatique, il y a des lieux dans la ville, dans les secteurs de la ville, dans les cinq secteurs de la ville, des lieux où ils pourront avoir accès à un ordinateur avec quelqu'un qui pourra leur expliquer comment faire mais ensuite en les laissant voter de manière confidentielle, comme il se doit.

Pour votre parfaite information, le dossier est passé en comité technique, lors du dernier comité technique le 27 septembre. Ce dossier a été adopté par 6 voix pour et 5 voix contre pour les organisations syndicales.

Je vous précise aussi que la dernière fois, lors des élections de 2018, nous avons constaté une augmentation importante du taux de participation grâce à ce vote électronique. Au comité technique, le taux de participation était de 45,7 % alors que d'habitude le taux de participation est beaucoup, beaucoup plus bas. Mais on comprend bien parce que lorsqu'il s'agit d'un vote en présentiel, les agents sont obligés de se déplacer, ça leur prend du temps, ça les oblige, voilà, à... ça perturbe leur journée de travail. Tandis que le vote électronique peut se faire d'une façon beaucoup plus confortable. Dans les CAP, donc en CAPA, c'était 69,97 % de participation ; CAPB 69,25 ; CAPC 45,71 ; CCPA 51,45 ; CCPB 59,20... 39,23, pardon ; et CCPC 18,38. Voilà, que vous disposiez de tous les chiffres...

Donc, nous proposons de voter... de faire voter électroniquement de nouveau nos agents lors des élections professionnelles qui se tiendront, comme vous le savez probablement, en décembre prochain.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions sur ce vote électronique ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT et Mme DESBUREAUX ont voté contre.*

#### **24 - ANIMATION. TAUX DE VACATION.**

**MME FOURE** : Oui. Alors, ça passe en conseil d'Amiens Métropole parce que, comme vous le savez, l'ensemble du personnel est un personnel métropolitain, mais cette délibération n'intéresse que des agents qui en réalité effectuent des tâches pour la ville. Donc, la décision que nous vous demandons de prendre n'aura pas d'incidence sur le budget d'Amiens Métropole puisqu'il fait l'objet d'un remboursement par la ville, comme vous le savez, parce qu'il s'agit d'agents qui ne font de tâches que pour la ville.

Donc, en fait, il s'agit de réévaluer le taux de vacation des animateurs l'été, le taux de vacation, je crois que c'était 64 € et il est proposé qu'il passe à 71 € pour la journée donc de vacation. Il y a plusieurs années que ce taux n'avait pas été réévalué, donc il nous semblait logique de le faire maintenant.

**M. GEST** : Voilà. Et j'avais cru qu'il fallait prendre une simple décision à l'époque, mais en fait il faut une délibération. C'est la raison pour laquelle il convient d'abroger la décision et délibérer, là, comme vous allez le faire. Pardon ? Ah pardon ! Je ne vous avais pas vu. Allez-y, je vous en prie.

**M. BARA** : Monsieur le Président, chers collègues. Alors, ce sera une petite intervention. Suite à la mobilisation des animateurs fin 2021, vous avez accordé de revoir la valeur du coût de la journée en vacation. Il est ainsi passé de 64 € brut à 71 € brut. C'est une avancée et c'est très bien. Vous pouvez même aller plus loin, sachant qu'une journée de vacation peut être de 11 heures en période de vacances. En attendant tout de même, les animateurs vacataires restent sur une rémunération en dessous du SMIC, c'est-à-dire 60 %. Et nous voterons forcément pour cette délibération en attendant des jours meilleurs.

**M. GEST** : Il faut vivre d'espoir, vous avez raison. Très bien. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **25 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE. MARCHE N°2015\_01927. MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DE 3 NOUVELLES LIGNES DE BHNS. GROUPEMENT EDEIS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

**M. RENAUX** : Dans le cadre du projet relatif au projet de Bus à Haut Niveau de Service, un marché avait été attribué pour une durée de 54 mois à compter du 8 octobre 2015 au groupement constitué des sociétés EDEIS, IRIS CONSEIL REGIONS, ILEX Paysages SAS pour la conception et la réalisation de 3 nouvelles lignes de BHNS sur la communauté d'Agglomération.

Le 17 février 2021, le groupement a transmis à Amiens Métropole le détail des prestations qu'il estime avoir réalisées pour un montant total de 1 079 851 € Hors Taxes.

Suite aux différentes rencontres afin d'aboutir à une transaction préservant les intérêts des deux parties, je vous propose d'approuver le protocole transactionnel fixant le règlement d'une somme de 400 000 € au profit du groupement.

Le protocole fixe en outre la modification de la répartition financière entre cotraitants ainsi que la prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 octobre 2021 en raison de la prise en compte des délais contractuels suite à la réception le 31 octobre 2019 des travaux du lot n° 5 – aménagements paysagers.

Je vous propose aussi d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit protocole.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. GEST** : Le point suivant, Jean-Claude RENAUX. C'est le point 26 que...

**M. RENAUX** : Je vous propose de...

**M. GEST** : Je vous propose, oui, de présenter en même temps que le point 27.

**M. RENAUX** : Oui. En fait de faire une présentation sur le budget transports et les propositions qui rassemblent les propositions... Vous pouvez projeter le...

**M. GEST** : C'est 26, 27, 28 ? Voilà.

**M. RENAUX** : Vous pouvez projeter le... la pièce qu'il y a avec, le... ça, là, qu'on a projeté en commission durable, qui était prévu.

**M. GEST** : Ce n'est pas possible ?

**M. RENAUX** : C'était prévu.

**M. GEST** : Pendant que... ce que je vous propose, c'est que pendant que Carole CABURET réfléchit à la façon de répondre à la question de Jean-Claude RENAUX...

**M. RENAUX** : Je peux faire la 27.

**M. GEST** : Tu peux faire la 27.

**M. RENAUX** : La 27, oui.

**M. GEST** : Le dispositif d'aide à l'achat de vélos.

**27 - DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT DE VELOS. ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF DES COMMUNES. CONVENTION.**

**M. RENAUX** : Alors, j'ai une convention.

En 2021, Amiens Métropole et plusieurs de ses communes ont décidé de mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de vélos qui a été poursuivi en 2022 par Amiens, Camon, Glisy et Rivery et Saint-Vaast aussi mais il le fait indépendamment.

Comme ce fut le cas en 2021, je vous propose qu'Amiens Métropole continue d'accompagner les communes du territoire dans leur gestion administrative et financière des dossiers de demandes de subvention entrant dans le cadre de ce dispositif.

Aussi, il convient d'approuver la convention financière à intervenir avec les communes volontaires à la poursuite du dispositif d'aide à l'achat de vélos.

Cette convention permettrait à la collectivité non seulement de ne pas supporter d'avance de trésorerie mais aussi de proposer à l'usager de ne formuler qu'une seule et unique demande de subvention auprès des services de la collectivité pour plus de simplicité.

Si cette convention vous sied, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à la signer avec l'ensemble des communes poursuivant ce dispositif.

**M. GEST :** Merci. Donc là, c'est un dispositif de convention qui permet aux communes qui le souhaitent, comme le font déjà quelques communes, de mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de vélo.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Je n'ai toujours pas la réponse concernant la projection, donc on va sauter directement au point 29 et je donne la parole à Marc FOUCAULT pour les aides aux investissements matériels des très petites entreprises.

### **29 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.**

**M. FOUCAULT :** Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le savez, c'est un dispositif d'aide aux investissements des toutes petites entreprises, des artisans en particulier, qui a été mis en place pour les soutenir dans leurs projets d'investissements. Donc, c'est des dossiers qu'on porte régulièrement.

On a 11 entreprises aujourd'hui à soutenir, principalement dans les métiers de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la sandwicherie, pas mal sur Amiens mais aussi sur Saint-Sauflieu, sur Longueau et sur Boves.

Ce qui est intéressant surtout, ce n'est pas tellement ce qu'on va leur donner, qui est... même si ça a contribué à notre effort budgétaire qui est de 40 756 €, mais comme on ne donne que 15 % de la somme nécessaire, ça veut dire que leur investissement, à tous ces petits artisans, s'est élevé à 887 000 €, donc près d'un million d'euros, ce qui montre bien, aujourd'hui, les efforts en technologies de grosses entreprises en zone industrielle mais aussi le développement de nos petites entreprises et de nos artisans.



Donc, je vous invite à vous prononcer sur ces démarches de subvention ainsi que les projets de délibération et de convention, Monsieur le Président.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 - AMIENS. AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SARL OPEN STENT SOLUTION. CONVENTION.**

**M. GEST :** Tu peux continuer avec ce très beau dossier n°30.

**M. FOUCAULT :** Oui. C'est exact, Monsieur le Président : on aimerait en avoir au moins un par an, ça ne serait pas mal.

C'est un dossier, vous allez voir, qui est extrêmement modélisant pour ce qu'on souhaite développer à Amiens, comme dans toutes les autres grandes métropoles, c'est-à-dire le lien entre la formation, la recherche, l'innovation et à la fin la création d'emplois pour être le plus indépendant possible des différents mouvements internationaux.

En tout cas, c'est le cas avec cette société qui s'appelle Open stent solution. Alors, ça concerne un sujet que vous connaissez tous, je pense, qui est le problème, dans le cadre des accidents cardiaques, de la pose des stents. Vous savez que pour une partie des patients, dans le monde entier d'ailleurs, c'est quelque chose maintenant d'assez fréquent et assez commun, mais que dans certains cas c'est en revanche très compliqué, il faut passer par une opération et que pour des personnes très âgées, c'est souvent une opération qui est impossible et qui du coup limite évidemment l'espérance de vie des patients. Tout ça vient du fait qu'il y a encore des interrogations technologiques en matière de stent.

Alors, c'est exactement ce sur quoi a travaillé le docteur Doron CARMI, qui est chirurgien cardiaque au CHU d'Amiens, avec un projet de stent qui permettrait donc sans opération d'atteindre ces... de pouvoir remplacer ces valves.

Il a monté une start-up en 2018 avec une levée de fonds, des dépôts de brevets bien sûr. Une première levée de fonds de 2,5 millions, une deuxième levée de fonds qui est en train d'arriver. C'est un marché... enfin au-delà d'un marché, c'est une solution médicale et chirurgicale absolument extraordinaire, qui changerait la vie de l'ensemble de la population de la planète.

Alors évidemment, il n'est pas seul à chercher dans ce domaine, mais en tout cas, d'après le magazine *Challenge*, il fait partie aujourd'hui des 100 start-up dans lesquelles il faut investir, ce qui est quand même un gage d'intérêt pour son entreprise.

Donc, au-delà des levées de fonds qu'il a réalisées ou qu'il a prévues, il s'est donc tourné vers Amiens Métropole. Il faut savoir qu'il est aussi hébergé sur Dury dans le cadre de la pépinière d'entreprises que nous avons avec la CCI. Et donc, il souhaite monter en puissance grâce à cette levée de fonds avec 18 emplois en contrat à durée indéterminée, évidemment des emplois de commerciaux mais aussi d'ingénieurs, de médecins, avant évidemment le... dans 3 ou 4 ans, il faut l'espérer, après les différentes autorisations, la commercialisation de sa technologie.

Donc, j'ai été un peu long sur le sujet, mais je trouve que voilà, du point de vue de l'objectif et puis aussi de ce côté modélisant pour Amiens Métropole, c'était intéressant.

Donc, je reviens à la délibération elle-même.

Donc, il est proposé de créer 18 emplois de très haut niveau. On a une aide à la création d'emplois à hauteur de 3 000 €, donc 3 000 x 18, ça fait 54 000 € pour créer donc à 3 ans 18 emplois dans le cadre de son projet de développement.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la société définissant les modalités et conditions de versement de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST** : Tu peux continuer, Marc, avec Somme Business Club.

**M. FOUCAULT** : Merci beaucoup pour l'unanimité sur le précédent dossier. C'était important en termes d'intérêt général et je pense que chacun l'a compris.

### **31 - ASSOCIATION SOMME BUSINESS CLUB. ADHÉSION.**

**M. FOUCAULT** : Alors, sur le point 31, il s'agit d'une association, c'est important, qui fédère les chefs d'entreprise amiénois à l'occasion de déjeuners, de dîners, de petits-déjeuners autour de personnalités. C'est toujours très important pour la vie économique d'une ville. Donc, je vous propose de leur accorder une subvention annuelle de 2 490 € qui nous permet non seulement de les aider mais en plus d'avoir le statut de membre.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, MM. DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.*

### **32 - AERODROME D'AMIENS GLISY. SOCIETE ENEDIS. MAINTENANCE DES CABLES A HAUTE TENSION. CONVENTION DE SERVITUDES.**

**M. FOUCAULT** : Alors là, c'est une délibération mais qui ne porte pas du tout de conséquence budgétaire.

Afin d'assurer la maintenance préventive des câbles à haute tension qui sont dans l'enceinte de l'aérodrome d'Amiens Glisy, je vous propose la création des servitudes de passage sur la parcelle au profit d'Enedis.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir donc pour créer cette servitude et tous actes se rapportant à cette opération.

**M. GEST** : Pas de problème, je suppose, sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Je remercie Marc FOUCAULT et je reviens aux rapports 26 et 28 que va maintenant vous présenter Jean-Claude RENAUX.

**26 - NOUVELLE TARIFICATION DU SERVICE DE TRANSPORTS URBAINS  
AMETIS, DES SERVICES ANNEXES BUSCYCLETTE ET DU TAAM.**

**M. RENAUX :** C'est ça. C'est ça. La diapo suivante, s'il vous plaît. Voilà.

Donc, ça me donne l'occasion de vous présenter, de rappeler des éléments que certains peuvent connaître mais qu'on ne connaît pas suffisamment sur le... essayer de revenir sur le budget annexe transports.

Ce budget annexe, comme vous pouvez le voir, il s'élève cette année à un montant de 49 340 000 €. C'est essentiellement un budget de fonctionnement et vous pouvez voir que dans les recettes de fonctionnement il est constitué à 79 % du versement mobilité. Les recettes commerciales ne représentent, elles, que 11 %.

Dans le cadre de cette DSP, donc nous avons le service de transport mais nous avons aussi le service de transport pour les personnes à mobilité réduite, le TAM, et aussi le transport pour les dispositifs ULIS, pour les élèves en situation de handicap.

Les dépenses s'élèvent à 43 millions et la dette et les intérêts représentent en plus donc 4 600 000 €.

Et donc entre recettes et dépenses, nous ne dégageons en autofinancement que 1 330 000 €.

À noter que dans ce budget, dans les dépenses, en 2023, il est à prévoir, dans le cadre des indexations qui sont contenues dans le contrat de DSP avec les augmentations des coûts, etc., carburant et tout ça, on va... on estime à + 1 900 000 € de dépenses qu'on va devoir apporter sur le contrat AMETIS et + 300 000 € sur le contrat TAM, donc plus de 2 millions.

Nous avons donc un autofinancement qui est insuffisant pour assumer les niveaux d'investissement qui sont nécessaires, si on peut mettre la diapo suivante, pour la programmation pluriannuelle d'investissements que l'on envisage sur le mandat.

Nous envisageons donc une PPI à 36 950 000 € sur 5 ans, soit une moyenne de 7 390 000 par an d'investissement sur ce mandat.

Je vous l'ai dit, l'autofinancement est de 1,3 million d'euros et il est insuffisant pour assurer le renouvellement de la flotte.

Des éléments à prendre en compte dans l'équilibre de ce budget annexe transports, c'est le taux de couverture des recettes apportées par les usagers sur le budget. Ce taux, nous le regardons avec attention, il ne doit pas descendre en dessous de 10 % sur les dépenses parce qu'en fait cela nous permet de pouvoir bénéficier du remboursement de la TVA en investissement mais aussi en fonctionnement, c'est-à-dire sur la quasi-totalité du budget transports hors personnels. Et cette somme représentait à Amiens Métropole en 2019 9,5 millions d'euros, auxquels d'ailleurs, cet après-midi, les services finances nous ont dit qu'il fallait ajouter une des conséquences si on perdait cette disposition. Il y a aura une disposition sur la taxe sur les salaires évaluée à peu près à 1,5 million d'euros en plus. Donc ça, c'est un élément important dans le cadre de notre politique tarifaire et de notre budget de fonctionnement puisqu'il faut qu'on arrive toujours à avoir ce taux de

couverture, sinon il faudra arriver à trouver 10 millions de plus à mettre sur le budget et je ne sais pas où les trouver.

On peut avancer. On peut avancer.

Là, j'aborde la politique tarifaire.

Je rappelle qu'au contrat de DSP que nous avons signé, il était prévu d'ajuster les tarifs le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et en fait, vous pouvez voir dans ce tableau ce qui était prévu à la DSP, c'est-à-dire un ticket passant de 1,40 à 1,50, par exemple, un certain nombre d'augmentations. Donc, ça, c'était ce qui était prévu... l'augmentation... voilà ce qui était prévu au contrat de DSP, que nous n'avons pas appliqué pour des raisons... voilà, on a... compte tenu des difficultés que l'on a pu rencontrer avec le réseau, on a laissé les choses en l'état mais aujourd'hui nous ne pouvons pas continuer et nous devons réajuster les tarifs.

La diapo suivante. Un zoom sur la tarification solidaire. Une tarification solidaire qui est particulièrement généreuse et quand on la compare avec les autres réseaux, elle est vraiment très, très, très, très forte. Vous pouvez remarquer qu'Amiens, donc il y a une politique tarifaire au QF avec 3 niveaux de quotients familiaux et le QF1 est gratuit, entraîne la gratuité. Donc, ce n'est plus une gratuité au statut mais véritablement en fonction des ressources que les gens peuvent avoir. Et nous avons aujourd'hui 50 %, un peu plus de 50 % des usagers du transport AMETIS qui bénéficient de la tarification solidaire au premier QF, c'est-à-dire qui bénéficient de la gratuité. Aujourd'hui, il y a une bonne moitié des usagers qui bénéficient de la gratuité. Et ensuite, vous avez donc des seuils d'exonération : le QF 2 exonéré à 50 %, à 60 %... à 50 %, pardon, à 70 % et le QF3 50 %.

Et donc, vous avez un comparatif, là, par rapport à des villes, des réseaux comparables et vous pouvez voir qu'au niveau de la politique tarifaire sociale, elle est, à Amiens, particulièrement forte et notamment au niveau de la gratuité.

Ensuite, les mesures tarifaires proposées. Donc, on propose d'augmenter de 10 centimes le titre unitaire et comme vous le pouvez voir, et là aussi on a fait un benchmarking sur l'ensemble des réseaux comparables et vous pouvez voir que le tarif, même avec cette augmentation, resterait à des niveaux particulièrement bas. Donc, le carnet est à 12 €, il devrait passer, de 10 voyages, il devrait passer à 13 €.

Je me permets de rappeler qu'avec l'Open Paiement, les gens qui utilisent les titres unitaires et qui paient avec leur carte bleue, leur smartphone, à partir de quatre validations, il y a un plafond en fait et le tarif s'adapte automatiquement au ticket journée, par exemple. Donc, ce n'est pas 4 fois 1,50, mais le ticket à 4 €, 4,60 € qui va s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier. C'est pareil au mois : vous validez un certain nombre de fois, vous ne pouvez pas dépasser le montant de l'abonnement mensuel qui est de 29 € actuellement et que nous envisageons de passer à 32 €.

Sur l'évolution des titres occasionnels, donc je vous le disais, 10 centimes. Il y a toujours 10 centimes qui se rajoutent quand on le prend au conducteur. Le carnet de 10 voyages, on passerait... et on augmenterait de 1 €. Le ticket 24 heures de 30 centimes. Voilà. Ticket groupe de 4,70 à 5,10 ; de 40 centimes, etc.

Concernant les abonnements, il est proposé, dans cette délibération, de mettre + 3 € sur l'abonnement mensuel, passant de 29 € à 32 € ; et pour l'abonnement annuel + 25 €, passant de 304,80 € à 329,80 €.

Vous pouvez aussi voir le tableau comparatif entre les réseaux et même avec cette augmentation à 329,80 €, nous restons parmi les réseaux qui offrent un abonnement annuel, ça, c'est le plein tarif, et je vous rappelle que sur ces tarifs vous pouvez dire que 50 % bénéficient de la gratuité et un certain nombre bénéficie du QF2 / QF3, en gros c'est 70 % des usagers qui bénéficient d'une tarification, de la tarification solidaire.

L'évolution des titres réguliers. Donc, je vous le disais, je rappelle, par exemple, sur les abonnements concernant les abonnements mensuels moins de 18 ans ou annuels moins de 18 ans, on a, sur les mensuels, 80 centimes d'augmentation au mois et annuels, 7,30 €. Là, je me permets de rappeler que pour les jeunes... non. Les moins de 18 ans, c'est ça. Pour les 18-25, c'est 1 € au mois et 7,90 € à l'année, mais je ferais remarquer que sur les abonnements 18-25 / étudiants, 69 % des étudiants bénéficient de la gratuité totale avec notre politique au QF, tarification, 69 %. Alors, voilà, donc...

Les principes de la tarification solidaire sont préservés bien entendu, elle s'applique en fonction des QF (QF1 ; QF2 ; QF3). Vous voyez donc que sur l'abonnement annuel, c'est toujours gratuit. Nous avons opté, contrairement à beaucoup, beaucoup d'autres réseaux qui font quand même payer quelque chose au QF1, nous, nous avons tenu à garder cette gratuité. Ceux qui sont au QF2 bénéficient d'une réduction de 70 % et donc l'abonnement annuel se situera avec l'augmentation à 98,90 €, soit une augmentation de 7,50 €. Pour le QF3, avec 50 % de réduction, donc passera de 152 € à 164,90 €. Et vous avez la même répercussion en fait de prise en compte des QF sur les différents types d'abonnements, également sur les étudiants, etc.

Passons maintenant au service qui fait partie de la DSP, le Buscyclette, le service de location de vélos, avec une tarification que nous proposons d'ajuster également. Aujourd'hui, un vélo classique plein tarif est à 4 € pour la journée. Nous proposerons de le passer à 5 €. Alors, une petite parenthèse sur ce tarif journalier. Il existe, ceci dit il fait un peu concurrence et doublon avec le Vélam en fait. Le service Buscyclette est plutôt un service de location longue durée. Sur le tarif réduit, ça passe de 2 € à 3 € à la journée. Pour le mois, donc on passe, pour un vélo classique, de 23 à 25 €, à l'année de 130 à 134 €, sachant que le service Buscyclette propose de mensualiser les abonnements annuels. Pour les vélos à assistance électrique, ça passe à la journée de 10 à 11 €, au mois de 54 à 57 € et à l'année de 298 à 304 € avec la possibilité de le mensualiser, sachant qu'il y a aussi là-dessus, pour la personne qui peut en bénéficier, la participation employeur qui amène globalement le coût à 12 ou 13 € par mois.

Un mot sur les vélos et sur notre flotte de vélos. Nous avons regardé... commençons à travailler à l'élaboration du cahier des charges de la future DSP et nous diagnostiquons un petit peu tout ce que nous faisons et concernant le vélo, nous avons comparé aussi avec d'autres villes, d'autres réseaux comparables. Nous avons regardé, pour comparer, le nombre de vélos pour 100 000 habitants que l'on offre à Amiens et par rapport à d'autres villes, Amiens, Annecy, Chambéry, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Strasbourg, etc., l'offre moyenne en France, l'offre moyenne de ces réseaux est de 2 246 vélos, dont 780 VAE. Amiens Métropole est au-dessus pour la taille de la flotte, on est à 2 900 vélos, et nettement au-dessus au niveau des VAE puisque nous sommes à 1 600 vélos à assistance électrique. Nous avons une densité moyenne sur les ensembles de ces réseaux, là, qui sont comparés, de 816 vélos classiques pour 283 vélos à assistance électrique pour 100 000 habitants. Amiens Métropole a une densité moyenne pour 100 000 habitants de 1 611 vélos classiques et 830 vélos à assistance électrique. 830, la moyenne est de 283.

Donc, je voulais vous donner ces éléments-là qu'on a collectés récemment parce que... pour donner quand même... on a toujours tendance, c'est vrai, dans notre territoire, à voir le verre à moitié vide et je pense que quand même, là, pour le coup, quand on a des bureaux d'études

extérieurs qui viennent et qui observent notre territoire et qui nous comparent, on se rend compte que dans ce domaine, on peut plutôt être fiers et on est plutôt à la pointe, même très à la pointe.

Alors voilà donc la tarification pour les vélos. Bon. On l'ajuste également, pas dans des considérations importantes, vous voyez : de 298 à 304, ça fait 6 €.

On rajoute un tarif pour les biporteurs, triporteurs rallongés à assistance électrique, parce qu'on vient de s'en doter pour permettre aux gens de les tester et donc, là, c'est 15 € à la journée, 80 € au mois, 600 € à l'année mais ça n'a pas vraiment vocation vraiment d'aller à l'année, enfin il y en a quand même qui sont loués, mais il y en a qu'on réserve, là, véritablement pour permettre aux gens de faire l'essai avant l'achat. Voilà.

On a donc une problématique sur ce service Buscyclette, c'est la faible rotation des vélos avec une liste d'attente qui ne cesse de s'allonger. On recense autour de 600 personnes actuellement qui attendent un vélo à assistance électrique, c'est énorme. Et la proposition, donc, dans ces rapports, c'est de caper, comme disent nos techniciens, la durée maximale de location à deux ans pour permettre de fluidifier, de rentrer des vélos, parce qu'aujourd'hui on a des gens qui louent des vélos plusieurs années de suite, un système qui... et à un moment donné, on a beau acheter les vélos, et vous avez vu qu'on est vraiment la collectivité qui offre le plus de vélos, on n'arrive pas à satisfaire la demande. Donc, il faut trouver quand même un système qui permette de récupérer du vélo pour faire un turn-over dans ce domaine. D'autant que nous avons mis en place, principalement la ville d'Amiens et puis les quelques communes, des... comment dire... des subventions à l'acquisition des vélos qui s'ajoutent à celle du département qui est quand même importante, 400 €, et qui s'ajoutent aux dispositions de l'État et l'État qui vient de le renforcer également.

Donc, voilà, à un moment donné, le service de vélos doit, et on le voit dans les autres villes, c'est ce qui se fait, il y a une durée limitée. L'idée, c'est d'inciter à la reprise de vélo, de tester, de se tester et puis à un moment donné de passer à l'achat du vélo.

D'autant aussi que sur notre politique nous envisageons de déployer, enfin nous envisageons, la ville d'Amiens particulièrement envisage et a prévu, là, de commander 40 consignes sécurisées pour les vélos à déployer dans les faubourgs amiénois, qui est aussi, qui peut être aussi parfois, la question du vol, un frein à l'acquisition du vélo et donc de répondre à ça. De mettre en place une politique très volontariste au niveau des tarifs de ces locations puisque l'idée c'est de demander 25 € par an pour pouvoir stationner son vélo dans un box sécurisé. Cet abonnement permettra, pour le même prix, sans complément, de pouvoir stationner son vélo, par exemple la nuit, à côté de son domicile, de pouvoir le mettre à la consigne vélos de la gare si cette personne prend le train ou éventuellement de pouvoir le mettre dans une consigne à vélos des parkings relais qui devrait être enfin opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Et donc tout cela pour un prix unique de 25 €, vraiment la volonté d'inciter, stationner son vélo en sécurité, aide à l'achat des vélos, bon, voilà.

Et donc c'est pour cela que nous proposons aujourd'hui de caper, de limiter à deux ans la possession d'un vélo électrique pour arriver à fluidifier ce service.

Bon. Sur les différents... voilà, vous avez les cautions qui sont adaptées, là, pour... qui n'existaient pas pour les biporteurs, triporteurs, etc. Les cautions, on ne les a pas changées vraiment.

Je signale également que nous avons fait l'acquisition déjà depuis un certain temps d'une machine à marquer les vélos, un bicycode, et c'est une prestation qui est gratuite, qui est offerte. Et à

l'occasion des différents événements que nous faisons, nous proposons aux gens de venir faire graver leurs vélos avec un numéro donc d'immatriculation référence sur un site national.

Le gardiennage/consigne, aujourd'hui, on était à 60 € à l'année à la gare. Donc, je l'ai dit, nous allons descendre à 25 €.

Concernant ensuite le versement mobilité, qui fait l'objet aussi d'une délibération lors de ce conseil d'Amiens Métropole, un petit point.

Vous pouvez voir dans ce camembert la répartition sur le versement mobilité qui, je le rappelle, représente 79 % des recettes, entre les établissements publics qui le paient à partir... On le paie à partir de 11 salariés, et donc le public est assujéti comme le privé. C'est le privé, en gros, qui paie 60 % du versement mobilité et les établissements publics pratiquement 40 %.

Vous avez, dans la diapo suivante, un petit peu la répartition par le type d'activité, etc., donc on voit que l'industrie manufacturière pèse 19 % dedans. Après c'est une multitude d'activités qui contribuent. Je le rappelle : il faut avoir 11 salariés.

Nous avons fait un comparatif, pour parler français, des taux de versement mobilité dans les réseaux, différents réseaux de France, et vous pouvez voir que la majorité des réseaux ont un taux de versement mobilité de 2 %. Et ceux qui ne le sont pas, d'après ce que l'on peut savoir et les débats qui ont lieu dans les instances, envisagent de les monter, et d'y passer, sauf quelques exceptions très particulières. Lille, très riche.

Et donc, la proposition dans cette délibération, c'est de passer le versement mobilité de 1,8 actuellement à 2 %, ce qui nous permettra d'avoir la recette suffisante pour envisager de financer notre budget d'investissement et les 30 et quelques millions d'euros qui sont nécessaires pour faire l'acquisition des bus particulièrement nécessaires pour renouveler le parc du réseau de proximité.

Voilà, Alain, ce que je peux en dire. Éventuellement de notre....

**M. GEST :** Merci pour cette présentation complète. Ça me paraissait important de faire preuve de pédagogie pour expliquer exactement le contexte parce que bien souvent, par exemple, les usagers pensent que le coût des transports en commun repose exclusivement sur eux. Vous avez vu : ça repose sur eux à hauteur de 11 %.

Que deuxièmement, il y a des... il y a même des habitants qui disent : c'est nos impôts qui paient. Bah non ! Ce n'est pas les impôts qui paient, c'est une petite partie par les utilisateurs, une très grosse partie par les entreprises, mais pas que les entreprises, c'est pareil. Les entreprises, c'est 60 %. Jean-Claude vient de le rappeler. Le reste, ce sont les établissements publics, Amiens Métropole, par exemple, le CHU, etc.

Donc, ça veut dire qu'il faut que tout le monde soit bien conscient de la façon dont fonctionne ce service-là.

Et vous avez vu qu'effectivement pour le moment nous n'avons pas souhaité augmenter le versement mobilité, comme c'était envisagé en 2013 lorsqu'il s'agissait de payer le tramway. Mais comme on a dépensé deux fois moins que ce qui était envisagé pour le tramway, ça nous a évité d'augmenter le versement mobilité depuis ce temps-là. Aujourd'hui, on vous a expliqué les motifs pour lesquels on est amené à, comment dirais-je, procéder à ces différentes augmentations de tarifs. Voilà.

J'ouvre le débat. Qui veut s'exprimer sur ce sujet ? Oui. Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX** : Merci, Monsieur le Président.

Tout augmente : le gaz, l'électricité, les pâtes, et maintenant, grâce à vous, les impôts. On voit les centres culturels dans les décisions du président, l'eau, le zoo, la piscine et même le bus.

Alors même que vous promettiez en 2020 la gratuité le mercredi, voilà qu'aujourd'hui même en augmentant la part d'impôt foncier métropolitain, même en augmentant le versement mobilité des entreprises, vous venez encore piocher dans les porte-monnaie des usagers et usagères des transports en commun qui ne sont, pour la plupart, pas de la tranche la plus aisée de la population. Alors certes, la tarification sociale existe et tant mieux. Mais il y a tout de même des trous dans la raquette.

La classe moyenne basse n'est pas prise en compte et tous les étudiants boursiers n'en bénéficient pas.

Si mes calculs sont bons, les tarifs vont augmenter de 8 %. C'est plus que le taux de l'inflation actuel, alors même que la hausse du versement mobilité aurait pu venir compenser ici et éviter cette augmentation des tarifs pour les usagers et usagères.

La dernière enquête sur le coût de la vie étudiante a montré qu'Amiens était loin d'être épargnée par l'inflation. Elle affiche un taux de 7 % alors que nationalement celui-ci s'élève à 6,5.

Au-delà des étudiants, c'est la question des jeunes qui m'inquiète. Pour une ancienne Capitale européenne de la jeunesse, il est étonnant de voir que les efforts sont assez moindres en direction des 18-25 privés d'emploi.

Bref, puisque vous semblez rejeter complètement l'idée de la gratuité, peut-être pourriez-vous au moins élargir la tarification sociale aux publics qui ne correspondent pas forcément aux critères des tarifications de la CAF, du QF1 au QF3 ?

Je vous remercie.

**M. GEST** : Qui demande la parole ? Oui. Je vous en prie, Monsieur VOULMINOT.

**M. VOULMINOT** : Très rapide. Bonsoir, Monsieur le Président.

Pour compléter ce que disait Zoé, vous mettez en avant le contexte économique qui vous contraindrait donc à augmenter les tarifs d'un service à la population et à revenir sur une promesse de gratuité émise lors de la dernière campagne. Alors cette contrainte de contexte économique, à notre avis, vous fait prendre des choix trop simples.

Augmenter les tarifs, c'est quand même prendre le risque de perdre les usagers d'aujourd'hui et/ou de diminuer les chances d'en inviter d'autres à modifier leur mode de transport et participer, par exemple, à l'amélioration de l'air qu'on respire.

Et puis votre calcul, en vous crispant sur ces fameux 10 %, vous fait opter pour la solution la plus simple mais qui pourrait s'avérer peut-être contre-productive parce que si la fréquentation baisse, les recettes baisseraient également et puis ça rendrait donc ce fameux 10 % encore plus hypothétique dans votre démarche.



Alors, on a connu des délibérations qui, et puis vous en étiez parfois fier, qui étaient plus téméraires, plus risquées, mais là encore, votre calcul, c'est augmenter, enfin, vous vous crispez encore sur ces 10 % et ça néglige la situation de nombreux et de nombreuses habitantes qui, elles aussi, vivent un contexte économique difficile.

**M. GEST** : Merci. Monsieur, DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS** : Oui. Merci, Monsieur GEST.

Je ne veux pas en faire un sujet polémique mais je vais quand même évoquer quelques points.

Le premier point en guise d'introduction, c'est de rappeler qu'Amiens au Cœur, lors des élections, était contre la gratuité des transports et nous sommes toujours contre. Nous n'avons pas changé notre fusil d'épaule. C'est un service qui coûte de l'argent et c'est inconcevable, pour nous, que ce soit un service gratuit. Je voulais le dire en préambule.

En revanche, il y avait dans votre programme une promesse qui était écrite noir sur blanc de mettre une deuxième journée de gratuité, Zoé DESBUREAUX l'a rappelé, en l'occurrence le mercredi. À l'époque, pendant la campagne, j'avais dit, à chaque fois que j'étais en discussion médiatique notamment avec la candidate Brigitte FOURÉ, que ce n'était pas raisonnable, que ce n'était pas faisable. Pourtant vous l'avez mis, je pense, à des fins électoralistes.

Aujourd'hui, vous allez être obligés de renoncer à cette promesse de campagne. Alors, j'ai déjà fait ce discours l'année dernière. Vous m'aviez répondu, je m'en souviens : « Monsieur DESCHAMPS, le mandat n'est pas terminé, on a jusqu'en 2025 pour mettre en place cette gratuité. » On verra. On verra. Mais j'ai vraiment de plus en plus... plus les mois et les années passent, plus j'ai du mal à imaginer que vous puissiez un jour mettre en place une gratuité un deuxième jour. Et là, on va à l'envers. C'est-à-dire que non seulement vous ne mettez pas en place de gratuité, mais en plus vous aller faire payer un peu plus les utilisateurs d'Amiens et des communes de la métropole qui ont accès à ce service. Le signal est difficilement entendable. Ça va être su, ça va être communiqué dans les prochaines semaines par la presse, par le JDA, par le bouche à oreille. Je ne suis pas convaincu que ça fasse plaisir aux différents usagers. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'on peut imaginer que les coûts supplémentaires, vous l'avez très bien dit, Jean-Claude RENAUX aussi, amènent à prendre des décisions d'augmentation. Mais, là encore, quand on augmente au-delà de l'inflation, on s'attend à un service rendu plus qualitatif, meilleur, meilleur que l'année... meilleur qu'avant. Or, là, je n'ai pas l'impression que le service rendu soit meilleur. Le service rendu actuellement, il n'est pas pire, je ne peux pas dire qu'il soit pire, mais il ne semble pas meilleur qu'avant. Je vous rappelle qu'en plus vous avez acheté des bus diesel alors qu'on est plutôt dans une démarche vertueuse et rien que pour cela on ne peut pas dire que nous soyons dans une meilleure qualité de service.

Autre point, sur les vélos, puisque ça faisait partie de la même délibération. Sur les vélos, on pourrait dire qu'il faudrait se réjouir d'avoir une longue file d'attente. Jean-Claude RENAUX dit : c'est une file d'attente énorme. Tant mieux ! Qu'est-ce que ça veut dire ? On peut prendre, on peut l'analyser de deux façons, ce chiffre énorme.

Moi, je l'analyse de manière très vertueuse en disant : mais ça veut dire que de plus en plus d'habitants de notre métropole ont envie de franchir le pas, ont une conscience écologique, ont une volonté de réduire leurs dépenses de carburant et n'ont pas forcément envie de prendre le bus. Et là, par la décision que vous êtes en train de présenter, vous dites à ces personnes-là : on avait un

choix qui aurait été de continuer d'acheter des vélos, ce n'est pas celui que nous allons prendre. Nous allons plutôt créer de la rotation.

Alors, la rotation, il faut bien comprendre ce que ça veut dire. Ça veut dire que pour satisfaire les premiers de liste, dans cette liste de 600, vous allez créer des frustrés, c'est-à-dire ceux qui sont locataires et qui vont devoir, après deux ans, rendre leur vélo. Imaginez un peu ! Une personne se met à louer un vélo et deux ans après on lui dit : voilà tu as essayé mais tu rends ton vélo. Non !

Ça, c'est votre argument en disant : on leur laisse le temps d'essayer pour qu'ils deviennent propriétaires. Là, vous faites fausse route parce que quand on devient locataire d'un vélo vert de la ville, ce n'est pas pour essayer. Je vous assure que quand on monte sur un vélo en une semaine, on s'est fait une religion de ce que c'est, on trouve ça très bien ou alors on ne trouve pas ça bien mais on le rend au bout d'une semaine. Si on le garde, c'est qu'on n'y voit que des avantages. Cette création de frustration, moi, elle me dérange beaucoup.

L'autre solution, je vous l'ai dit, aurait été d'accentuer les achats. Alors, je présage facilement ce que vous allez me répondre puisqu'on en a parlé en réunion préparatoire, réunions des présidents, et je dois dire qui se passe toujours très bien parce que c'est un moment où on est dans le dialogue, où on est dans les explications et où on parle de manière posée. Et dans cette réunion, vous avez dit : « Mais ce n'est pas la vocation d'une métropole d'être un loueur. » Mais moi, je crois que si. Je crois que quand on a une politique qu'on voudrait, je pense que vous la voulez de plus en plus volontariste sur l'utilisation du vélo, il faut utiliser tous les outils. Et cet outil, c'est un outil qu'on maîtrise depuis longtemps.

Jean-Claude RENAUX a donné des chiffres : on est exemplaires. Alors on n'est pas non plus... J'ai écouté les chiffres parce que je ne les avais pas, je les ai notés : 2 900 contre 2 246 pour 100 000 habitants, on n'est pas non plus très, très, très au-delà de la moyenne. On est...

**M. GEST** : Pour les vélos électriques, on est nettement au-dessus.

**M. DESCHAMPS** : Oui. En vélos électriques, d'accord. Mais en termes de locations globales, on n'est pas non plus très, très au-delà.

Alors, pour une fois, alors ça arrive de temps en temps, mais pour une fois qu'on est pionniers, qu'on est premiers sur quelque chose, mais il faut continuer ! Il faut aller à fond ! Et là, vous, au lieu de mettre la seconde, la troisième, la quatrième, j'ai l'impression que vous mettez un point d'arrêt sur ce système qui fait... qui est une des fiertés d'Amiens.

Autre point sur cette location de vélos. Vous escomptez que la majorité des personnes à qui vous allez reprendre leur vélo vont se mettre à acheter un vélo. Je peux vous dire que non. Souvent vous dites que je suis un mage, alors je suis en train de lister, là, tous les sobriquets dont vous m'affublez depuis le début du mandat. Je pense qu'à la fin du mandat, je serai à une liste de 15 ou 20. Alors, dans ces sobriquets, il y a mage, devin, j'ai déjà eu ces mots-là, alors je prends le pari que, vous verrez, sur 100 personnes qui vont rendre un vélo, vous n'en aurez que 7 ou 8 qui passeront à l'achat d'un vélo en propre. Pourquoi ? Parce que quand on possède aujourd'hui un vélo vert d'Amiens Métropole, on ne se le fait pas voler. On ne se fait pas voler un vélo vert d'Amiens Métropole. Alors que quand on possède un vélo en propre, qui nous appartient, les risques de vol sont très importants et ce sera un frein à l'achat.

Dernier point pour ne pas monopoliser trop longtemps la conversation : c'est une question que je vous pose. Dans les loueurs de vélos verts électriques en l'occurrence, on constate un grand

nombre de livreurs, de société de livraison de repas, etc., je ne veux pas les nommer, mais vous voyez tous de qui je parle. Ces locations ne sont pas des locations faites pour aller du domicile au travail, mais ce sont des locations qui sont faites pour travailler, pour exercer une profession. Alors, j'ai beaucoup de... je n'ai aucune animosité contre ces personnes qui font... ce n'est pas marrant de faire ce qu'ils font pour des misères... des salaires misérables, mais ce n'est pas l'objet de cette location. Ça n'a pas été créé pour cela. Comment comptez-vous, c'est une question subsidiaire, lutter contre ces locations qui ne sont pas faites pour cela ?

Voilà. J'en ai fini pour mes quelques explications de vote pour le groupe Amiens au Cœur, vous l'avez bien compris, qui votera contre cette délibération. Merci.

**M. GEST** : Madame THÉROUIN.

**MME THEROUIN** : Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas vous parler des frustrés du vélo, ni des usagers en colère du bus. Je vais vous parler des cyclistes exaspérés.

Alors, je ne pense pas que la hausse des tarifs de location arrive spécialement au bon moment parce que le grand plan vélo qu'on nous promet et qu'on attend tous avec impatience n'est pas encore en fonction puisque la SEM n'a pas encore rendu sa copie. Il aurait peut-être fallu attendre, avant d'augmenter les tarifs, d'avoir un meilleur service derrière parce que pourquoi les cyclistes continuent à être courageux et à faire du vélo et pourquoi ils font le choix de la location ?

C'est vrai que la peur du vol revient souvent dans les études et puis dans les témoignages qu'on a. Une fois qu'on s'est fait voler son vélo, le vélo personnel qu'on a acheté ou qu'on s'est fait offrir à sa communion ou je ne sais quoi, après on va se retourner vers la location de vélos parce qu'on se dit : mince c'est un cadeau, ça m'a coûté cher, etc. Et puis souvent on n'a pas mis non plus... enfin, on a même... maintenant les vélocistes nous disent qu'on met 100 euros dans l'antivol pour protéger sa monture. Donc, il y a aussi ça. Le constat c'est qu'à Amiens il y a énormément de vols de vélos. Donc, je fais une parenthèse là-dessus mais il faudrait peut-être aussi avoir un grand plan de prévention contre le vol de vélos.

Donc, le stationnement est une réponse, Monsieur RENAUX vient d'en parler, sur la grande attente, mais ça, ça concerne uniquement les faubourgs amiénois mais je pense que les métropolitains qui sont ici, là ce soir, peuvent être aussi concernés par les vols de vélo, ça ne concerne pas qu'Amiens. Donc ça, c'est le principal, le vol, mais c'est aussi la sécurité routière. Donc, est-ce que l'augmentation des tarifs va améliorer le service rendu à Amiens ? Non. Enfin, ça, c'est évident.

Mais c'est la question du stationnement et surtout, les choses dont on parle très peu, c'est la question de l'entretien du vélo. Parce que je veux juste rappeler, dans le cahier des charges de Buscyclette, que depuis que ça a été confié à KEOLIS, on a supprimé l'entretien du vélo. Donc, les propriétaires de vélos qui ne sont pas des vélos de location ne peuvent plus faire entretenir leur vélo quand ils partent, par exemple, prendre le train où vous pouviez récupérer votre monture qui... n'oublions pas qu'un vélo, ça s'hiverne aussi et ça se graisse semestriellement, ça s'entretient. Et moi, je ne suis pas spécialement bricoleuse, mais il y a plein de cyclistes qui n'ont pas non plus un atelier chez eux pour entretenir leur vélo. Donc, c'était quand même un sacré service. Et c'est aussi pour ça qu'il y a beaucoup d'Amiénois qui se sont tournés vers le vélo de location parce que Buscyclette fait un entretien magnifique.

Donc, l'augmentation du tarif ne vas pas aller de pair, ou alors contredisez-moi, avec l'amélioration du service qui va être fait par Buscyclette. Ou alors, est-ce que cette augmentation de tarif va s'assortir d'une augmentation de moyens de Buscyclette ? Puisque c'est ce qu'on réclame depuis un petit moment, que vous nous aviez dit : on va voir, on va voir. Donc, j'aimerais bien avoir des nouvelles là-dessus.

Et puis aussi rappeler que vous êtes en train de découvrir qu'il faut peut-être critériser ; qu'il y a beaucoup de VAE.

Alors, ça, vous trouvez que c'est une très bonne chose par rapport à d'autres villes. Moi, je ne serais pas aussi enthousiaste que ça. Ça peut être très intéressant aussi de racheter pas mal de vélos musculaires, il y a plein de personnes qui peuvent faire aussi du vélo musculaire quand on est sur du plat, sur des circuits très courts. Et au début du VAE, il y avait une critérisation géographique et je pense que les métropolitains pourraient être intéressés pour lâcher au moins la deuxième voiture, voire peut-être la première, être intéressés par des VAE qui pourraient être aussi priorités, pourquoi pas, je lance comme ça la réflexion, à des personnes qui habitent plus loin. Parce que revenir un peu à l'origine du VAE : c'est pour faire plus de kilomètres et pour des personnes qui ont des difficultés à se déplacer également, puisqu'on a une ville qui ne monte pas... On n'est pas Marseille. C'est relativement plat notre métropole. Bref !

La question du stationnement, une petite parenthèse là-dessus aussi : vous parliez des tarifs 25 €, ça reste quand même plus cher que le stationnement résidentiel à Amiens. Je dis, je ne dis rien quand même. Bon ! Voilà.

Donc, les critères sociaux sur les VAE pour les aides à l'achat, vous n'avez pas voulu en mettre en place, après on va s'étonner qu'on jette de l'argent par les fenêtres. Donc, je pense que si on veut faire des économies pour lancer le vélo, il faut peut-être voir par-là. Peut-être qu'on offre des vélos à des personnes qui pourraient s'en acheter sans l'aide de l'argent public et des contribuables. Voilà.

**M. GEST :** Très bien. Il n'y a plus d'intervention(s) ? Jean-Claude RENAUX veut répondre sur certains points ?

**M. RENAUX :** Sur le bus d'abord et sur le réseau.

Je vais donner quelques chiffres. Je suis venu avec... j'ai demandé un relevé des validations ces dernières années, donc de janvier à août, et je vais vous les donner quand même.

Pour prendre les années de référence, je vais laisser 2020 de côté bien entendu, mais l'année de référence étant plutôt 2019, nous avons 596 040 validations en 2019. Nous en avons 838 693. C'est une augmentation énorme en pourcentage : sur 2019, ça fait 55 % de validations. Et c'est ce qui me fait dire aussi que quand vous dites qu'on n'a pas... pour un service qui n'est pas bon, etc. Rappelez-vous qu'il y a deux ans, vous m'aviez chargé de m'attaquer à l'amélioration du réseau de proximité. Ce que nous avons fait en plusieurs étapes. Ce qui était possible tout de suite on l'a fait et après nous avons pris un certain nombre de mesures. Et aujourd'hui, le réseau de proximité a été considérablement amélioré.

Or, on pourra trouver quelqu'un qui jugera sur c'est... voilà, avant j'avais un trajet direct et puis, là, je suis obligé de faire un changement, etc. Mais bon ! Vous savez qu'un réseau ne peut pas caler toutes ses lignes sur des origines/destinations absolues.

N'empêche, et ça on le voit, nous, que ce soit KEOLIS de son côté, que ce soit le service Amiens Métropole ou moi-même qui sommes quand même en première ligne pour recevoir les... comment dire ? Les... les réprimandes des usagers, depuis qu'on a modifié... fait les dernières modifications du réseau de proximité, nous n'en avons pratiquement pas, enfin très, très peu quoi. Voilà.

Alors je ne dis pas, il y a encore des choses à améliorer peut-être, mais dans le cadre qui est le nôtre avec les contraintes qui sont les nôtres, je veux dire, tout ça, je pense qu'on a réussi quand même et les validations sont là pour le prouver encore une fois. Là, ce n'est pas des chiffres que j'invente. Voilà.

Alors, sur le transport. Ensuite sur la question des vélos, il ne s'agit pas de dire : on Cape, c'est-à-dire on limite la durée et on ne fait rien. On continue d'acheter des vélos. On va continuer. On a une autorisation de programme qui nous permet d'acheter tous les ans, là il y en a 150 qui vont rentrer, d'acheter encore des vélos électriques et des vélos évidemment musculaires, comme dit Émilie THÉROUIN. Bien entendu, bien sûr. Mais voilà. Donc, il ne s'agit pas d'opposer.

Après la question sur les achats de vélos, etc., c'est marrant parce que tout à l'heure, vous voyez, j'étais dans une réunion de travail avec une personne qui habite à Caen et donc qui faisait part de sa propre expérience. Il dit : « Voilà, moi, la durée est limitée à Caen à... à combien ? 6 mois. » À 6 mois. À 6 mois. Et donc, il disait : « Bah, moi, on est 5 dans la famille, on a mis des contrats à chaque nom comme ça, on a utilisé les 5 fois 6 mois qu'on a pu. Et puis quand on ne l'a plus eu, il dit bah de toute façon on avait les moyens de s'acheter un vélo finalement et donc on s'est acheté deux vélos et donc on se partage, etc. ». Donc, ce n'est pas aussi simple que ça. Par contre, la question qui pourra se poser mais qui fera l'objet de... voilà, on n'a pas fini, la réflexion n'est pas terminée sur la question de la location de vélos. Il faut dire qu'on est en train de commencer à travailler à l'élaboration du cahier des charges de la future DSP et dedans il y aura peut-être encore des choses qui bougeront.

Une question qui peut se poser sur l'aide à l'achat des vélos, par exemple, ou sur l'achat du vélo éventuellement à terme, c'est en fonction des ressources des gens. Je peux comprendre qu'effectivement l'achat d'un vélo pour des gens qui n'ont pas beaucoup de ressources, c'est une question, mais il n'y a pas que des gens qui n'ont pas de ressources non plus. Donc et là, aujourd'hui, les dispositifs sont complètement ouverts à tous.

Concernant l'entretien des vélos et du service Buscyclette, écoutez, oui, il y a eu des soucis à un moment donné. Oui, nous nous sommes rapprochés de KEOLIS et il a procédé à des audits internes du service et il s'est rendu compte d'un certain nombre de dysfonctionnements, il l'a amélioré. Aujourd'hui, moi, je n'ai pas de remontées sur des listes d'attente pharamineuses pour faire entretenir son vélo. Donc, voilà. Évidemment on n'entretient que les vélos que l'on loue, donc les vélos de Buscyclette. Voilà ce que je peux dire en plus.

**M. GEST :** Merci. Quelques mots pour compléter. Madame DESRUMEAUX... Décidément, je ne sais pas pourquoi je veux vous appeler DESRUMEAUX. Je vous prie de m'en excuser : c'est Madame DESBUREAUX. Il faut que ça s'imprime. Bien. Madame DESBUREAUX, tout augmente vous m'avez dit. En effet. C'est bien de le dire d'ailleurs. Mais je compte sur vous pour rappeler à tout le monde que tout augmente aussi pour les collectivités territoriales, parce que tout le monde a compris, en vivant au quotidien, quand on est simple citoyen, comme on l'est tous, qu'il y avait tout qui augmentait en ce moment. On sait les raisons pour lesquelles ça augmente, etc. Mais on a l'impression, et à vous écouter tout à l'heure, je me disais : tiens, elle pense aussi que ça n'augmente pas pour les collectivités territoriales. Donc, comme un prestidigitateur, on va pouvoir... ne vous donner pas tous les rôles. Comme un prestidigitateur, on va pouvoir effacer tous

les prix qui augmentent d'un coup de baguette magique et puis ce que vous proposez, d'une certaine façon, c'est de revoir le principe de tarification.

Figurez-vous que le principe de tarification que l'on a souhaité, avec Pascal RIFFLART et aujourd'hui avec Jean-Claude RENAUX, c'est-à-dire un principe de tarification solidaire, je suis très fier que nous ayons mis en place cette tarification-là. Parce que ça permet aujourd'hui à des tas de gens d'avoir véritablement un service public soit gratuit, Jean-Claude RENAUX a rappelé les chiffres (50 %), soit à un coût modique. Et donc, pour moi, je vous le dis tel que je le pense, la gratuité, elle existe déjà de fait aujourd'hui à ce niveau-là.

Et donc, ce que vous proposez, c'est de dire : bah ceux qui ne peuvent pas bénéficier du tarif, de la tarification solidaire avec le quotient familial, bah on va contourner le truc et puis on va recommencer à ce que vous faisiez avant, c'est-à-dire de dire si je suis vieux, je ne paie pas, si je suis chômeur, je ne paie pas, etc. Je suis désolé mais malheureusement il y a beaucoup de demandeurs d'emploi qui n'ont pas les moyens que l'on sait, mais ça, on le sait, et eux, ils sont concernés par notre tarification, mais il y a aussi des demandeurs d'emploi qui ont parfaitement les moyens de payer des tickets de bus. Et il y a aussi des retraités qui ont parfaitement les moyens de payer des tickets de bus. Il y en a, c'est très dur pour eux, et notre système, il fait qu'ils ne paient pas. Donc, regardez les choses avec réalité.

Et je vais ajouter une chose : vous savez, quand on est aux responsabilités, ça ne vous est jamais arrivé, vous êtes jeune, peut-être ça vous arrivera un jour, il faut, pour assurer ses responsabilités, il faut assumer ses décisions. Et les décisions, c'est vrai, Monsieur DESCHAMPS, elles ne font pas plaisir à tout le monde et elles ne me font pas plaisir. Les rapports qu'on vous présente aujourd'hui avec Jean-Claude RENAUX ne me font pas plaisir. Augmenter n'est pas dans ma nature. Mais encore une fois, ce n'est pas moi qui ai créé le Covid avec ses conséquences financières entre autres sur le transport. Ce n'est pas moi qui ai fait que le gouvernement a décidé de nous faire simplement, pour le moment, un prêt pour compenser et non pas une subvention, comme à la région Ile-de-France. Ce n'est pas moi ! Bon. Et ça n'est pas moi qui ai, depuis... comment dirais-je... des années maintenant, fait en sorte que les collectivités aient moins de moyens au point qu'évidemment nous veillons à ce que le budget principal ne vienne pas combler les trous du budget transport. C'est ça que nous faisons. C'est ça l'objectif.

Alors, je voulais aussi être clair parce que j'ai sans doute été insuffisamment pédagogue lors de mon point presse de mardi puisqu'on me fait dire que j'ai définitivement renoncé à un jour de gratuité supplémentaire. Je n'ai jamais dit ça. Effectivement, Monsieur DESCHAMPS, vous me donnez l'occasion de le préciser et je vous en remercie. Parce que j'ai dit simplement : aujourd'hui ce n'est pas possible. Vous voulez qu'on tombe en dessous des 10 % ? Vous avez vu Dunkerque dans la statistique ? Dunkerque, le taux, comment dirais-je, de versement mobilité, il est à 2. Oui, oui ! Parce que la gratuité, ça n'existe que dans les rêves. Il y a toujours quelqu'un qui paie. Donc, pour l'heure, c'est impossible ! Ce n'est pas qu'on ne veut pas, ce n'est pas qu'on veut renier une promesse, c'est impossible ! Est-ce que je suis clair ? Est-ce que je parle français ? Bon !

Maintenant, si d'ici 2026, et non pas 2025, si d'ici 2026, les circonstances bougent, on peut toujours envisager les choses, mais aujourd'hui ça n'est pas possible. On verra. Vous faites des paris. Vous savez, moi, je ne suis pas joueur, donc je ne ferai pas de pari avec vous. Je ne suis pas joueur. Mais vous avez le droit d'en faire, mais moi, je vais vous dire un truc : je n'en sais rien en fait. Ce que je constate, c'est que la situation est très désagréable actuellement, elle est désagréable pour tout le monde, elle est désagréable pour l'ensemble des citoyens et elle est très désagréable pour les collectivités territoriales. Et quand on est conseiller d'Amiens Métropole ou

d'une autre collectivité, son devoir c'est d'expliquer aux habitants la réalité ; ce n'est pas de faire de la démagogie. Ce n'est pas de toujours promettre davantage. Ce n'est pas de dire : il n'y a pas de problème, on va encore faire de la gratuité supplémentaire ou bien faites en sorte que telle catégorie de citoyens ne paie pas. Ce n'est pas ça la responsabilité. Parce que vous aspirez, les uns et les autres, en tout cas certains dans la salle, un jour, à être à notre place. Je vous souhaite du bonheur si vous continuez à raisonner comme vous raisonnez aujourd'hui parce que tous ceux qui sont dans la salle, les maires qui sont dans la salle et qui sont confrontés aux mêmes difficultés que l'on a quand on est maire d'Amiens ou président d'Amiens Métropole, ils connaissent ! Ils savent qu'il faut assumer. Et la démagogie, ça ne mène à rien.

Donc, je vous le dis, je vous le répète parce que malheureusement il faut le répéter mais c'est vrai que la répétition c'est bon pour la pédagogie, je vous l'ai dit au passage. Le service rendu pour les bus, puisque vous dites, Monsieur DESCHAMPS, qu'il est moins bien qu'avant. Est-ce que vous voulez que je vous redonne les chiffres de fréquentation ? Si, si, vous l'avez dit. Vous avez dit : « Le service, pour moi, il n'est pas... en tout cas il n'est pas... il n'est pas mieux qu'avant. » Oui. Oui. Non. Mais je ne veux pas déformer vos propos. Mais je vous dis : vous savez, la meilleure façon de constater s'il y a quelque chose qui marche ou qui ne marche pas, ce sont les faits. Là, on vous donne quoi ? Le chiffre des validations, c'est-à-dire hors samedi puisque le samedi c'est gratuit, donc on ne sait pas combien il y a de personnes dans les bus, on le saura bientôt puisque nous aurons un logiciel qui nous permettra de connaître à tout moment l'affluence qu'il y a dans les bus, très important pour savoir quand il y a beaucoup de monde, aussi quand il n'y a pas beaucoup de monde. Parce que, moi, j'aime bien entendre qu'on m'engueule parce qu'il y a des bus qui sont vides à certaines heures de la journée. Donc, j'ai besoin d'avoir ces éléments d'information. Donc, voilà.

Juste un mot, Monsieur DESCHAMPS, arrêtez sur les bus diesel qu'on a achetés. Quand je pense qu'on a retenu de la réunion du CAM précédent, celle encore avant, qu'on avait acheté 10 bus diesel à 15 000 € pièce, alors que dans le même temps on annonçait l'achat d'une cinquantaine de bus sur 5 ans à 250 000 ou 280 000 ou 300 000 € pièce, si ça, c'est de l'honnêteté intellectuelle vis-à-vis des citoyens, on en est loin.

Et pourquoi on a acheté ces 10 bus diesel à la région Ile-de-France ? C'est parce que c'est vrai qu'on a des problèmes, on ne l'a jamais caché, avec les bus Nemo. Ça va s'arranger. Mais en attendant, notre devoir, quand on est aux responsabilités, ce n'est pas de se retrouver un jour avec un réseau de bus qui ne peut pas fonctionner du tout, qui ne peut pas conduire les gens qui vont travailler à leur lieu de travail, qui ne peut pas conduire les étudiants à leur faculté. C'est ça notre devoir ! Et c'est ce qu'on fait.

Et en plus, ces bus-là, ils vont servir et ils servent déjà pour certains à seconder, à renforcer le nombre de bus qui tournent aux heures de pointe de façon justement à ce qu'il n'y ait pas trop de monde dans le bus aux heures de pointe. Voilà ce qu'on a fait. C'est responsable ! Ce n'est pas démagogique.

S'ils avaient été à un autre mode de transport, de mode de motorisation que le diesel, on l'aurait acheté encore avec plus de plaisir. Là, c'était l'inquiétude que nous avions sur le risque, à un moment donné, de se retrouver en difficulté tant que les bus Nemo ne seront pas tous revenus de l'usine Irizar. Voilà pourquoi on les a achetés.

Oh c'est facile ! Oui. Je vous donnerai la parole, pas de problème. Mais c'est facile de faire des déclarations comme ça. Et je sais bien qu'il y a des gens qui relayent facilement ça sur les réseaux sociaux parce que c'est vrai qu'on relaie ce qui ne va pas. Et puis des slogans, on relaie facilement

les slogans. Gérer une collectivité, ce n'est pas répondre à des slogans. C'est beaucoup plus compliqué que cela.

Enfin, s'agissant des vélos, l'envie de vélo est indéniable. Là aussi, c'est factuel. Et donc, je constate qu'il n'y a pas d'effet sur les prétendues difficultés, dangers de circulation dans la ville, sur le développement de la location de vélos puisque plus on a de vélos, plus on s'aperçoit qu'ils sont tous loués.

Et que la question qu'il faut se poser effectivement, vous avez raison, Monsieur DESCHAMPS, j'ai évoqué ce sujet-là devant vous parce que je joue la transparence, puis simplement c'est un sujet qui est devant nous puisqu'on est en train de préparer le renouvellement de la DSP : est-ce qu'une collectivité *ad vitam aeternam* doit acheter des vélos pour les louer ? C'est-à-dire imaginons qu'il y ait un développement encore plus important du vélo, ce qui est très possible, on verra, je ne suis pas mage, donc on verra, ça veut dire qu'à force vous finissez par faire de la concurrence aux gens qui vendent des vélos, qui vivent de cette activité parce que nous, les vélos qu'on achète, moi, je les achète en masse dans une société française, mais on ne les achète pas chez les gens qui vendent des vélos à Amiens ou dans les autres... ou à Camon ou à Longueau. Donc, il faut se poser la question. Se poser la question, ce n'est pas de dire qu'on veut baisser l'intérêt pour le vélo, c'est de se dire : est-ce que c'est le rôle de la collectivité, à tout jamais, d'acheter des vélos ? Quand s'arrête-t-on ?

Est-ce que notre rôle aussi, c'est de faire en sorte que ceux qui ont le vélo depuis longtemps le laissent aux autres, ceux qui sont en attente ?

J'ai bien retenu votre observation qui m'a ébranlé, et ce n'est pas uniquement la vôtre, je crois que Madame THÉROUIN l'a évoqué aussi, sur l'histoire du vol. Alors, je pense qu'on y répond en partie avec les installations... sur un bien, certes, sur les installations de garages à vélos que l'on met en place. Il y a aussi des procédés, j'ai découvert ça, en catimini. Vous demanderez à Clément STENGEL, qui connaît le système, comment on fait pour protéger son vélo avec des méthodes modernes et le fait que vous puissiez identifier partout où est votre vélo même quand quelqu'un vous l'a volé. Bien ! C'est peut-être aussi une idée. Simplement que quand tout le monde le saurait évidemment, ces dispositifs disparaissent du vélo sur lequel vous les aurez installés, mais bon. En attendant c'est une autre solution. Mais je suis sensible à ça et je pense que la réponse est effectivement de faire des lieux de garage qui soient sécurisés.

Enfin, le contrat d'entretien, Madame THÉROUIN, j'entends bien votre remarque et nous y songeons, avec Brigitte FOURÉ, on en a discuté cette semaine. Sauf que je pense que ça ne relève pas, là, de l'argent d'une collectivité qu'elle transmet à un organisateur. Je pense que ça doit relever des distributeurs de vélos sur Amiens et je vais les inciter à faire des contrats d'entretien attractifs pour justement que ceux qui, comme vous et comme moi, n'ont pas la science de la mécanique trouvent une solution à moindres frais, à moindre coût pour entretenir leur vélo. Aujourd'hui, quand on loue un vélo, il y a un problème de batterie, on change la batterie. Il y a un problème de pneu, on change le pneu. Alors, vous savez jusqu'où on va comme ça ? Et je pense que ceux qui bénéficient de tout ça, ils ne sont pas tous en difficulté financière, donc il faut regarder ça aussi.

Il faut regarder si, comment dirais-je, l'incitation à l'achat de vélo, ça doit se faire avec une modération, par exemple, avec aussi un quotient familial, donc en cohérence avec ce qu'on fait sur le bus.



Tout ça, il faut regarder et c'est le bon moment pour y regarder puisqu'on est au moment où on révisé notre politique parce qu'on va changer de contrat de DSP et donc toutes vos idées seront les bienvenues.

Voilà simplement ce que je voulais préciser sur les différentes expressions.

Et un dernier mot parce qu'on va voter séparément, mais vous n'avez pas évoqué du tout l'autre volet, c'est drôle ça ! C'est-à-dire l'augmentation du versement mobilité. Et le versement mobilité c'est justement ce qui rapporte le plus. Je voulais simplement préciser que le versement mobilité c'est... comment dirais-je... une augmentation qui va rapporter de l'ordre de 4 millions d'euros. C'est à peu près la prévision : un peu plus de 4 millions d'euros. Sur les 4 millions d'euros, je vous ai rappelé tout à l'heure que 60 % seulement sont payés par les entreprises, donc disons que ça va coûter 2,6 millions aux entreprises. Et au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les entreprises, toutes, pas seulement celles qui ont plus de 11 salariés, ne paieront plus la CVAE, c'est-à-dire qu'elles auront une baisse de 7,5 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de 7,5 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Total : 15 millions, je mets en rapport avec l'augmentation que nous proposons. Ça ne me fait pas plaisir pour autant de proposer ça.

Je sais bien que les entreprises, comme tout le monde, car tout augmente, Madame DESBUREAUX, oui, c'est dur aussi pour bon nombre d'entreprises, notamment les plus petites, mais il faut aussi, là encore, être courageux, dire les choses, y compris qui ne font pas toujours plaisir, y compris parfois à des amis proches, mais c'est la réalité. Donc, il y a une différence considérable entre l'effort qu'on va demander aux entreprises et l'effort qu'elles ne feront plus, ce qui n'est pas d'ailleurs une bonne nouvelle pour les collectivités comme les nôtres, en ne payant plus la CVAE.

J'en ai terminé. Je redonne la parole à Monsieur DESCHAMPS pour un court instant.

**M. DESCHAMPS :** Oui, Monsieur GEST. Effectivement, le versement mobilité, je n'en ai pas parlé parce que nous en avons parlé aussi en réunion des présidents et j'avais eu la réponse. La question que je vous avais posée, c'était de savoir si vous aviez consulté les représentants des entreprises, les entrepreneurs. Vous m'aviez répondu oui. Je vous ai posé la question : « Et alors comment ils prennent cette augmentation ? », vous m'avez dit : « Ça ne leur pose pas vraiment problème. » Dont acte. Alors, vous pourrez préciser après mais c'est pour ça que je n'ai pas rebondi là-dessus.

Sur le versement mobilité, cependant, jusqu'à présent les entreprises le payaient parce qu'il fallait le payer, sans vraiment savoir ce qui était fait de leur argent et surtout sans savoir... enfin, sans être demandeurs, demandeuses de mise en application de facilitation devant leurs entreprises. Je pense qu'il va falloir, et ça aussi on en a parlé, revoir un petit peu cette façon de fonctionner avec les entreprises. Elles paient plus, elles sont, à mon sens, en droit d'avoir plus de services. On parle d'entreprises qui sont excentrées du réseau de bus, qui sont à la zone industrielle, qui sont à Boves et dont les salariés aimeraient avoir plus de dessertes en bus. Voilà. Je pense que cette augmentation permettra de leur rendre ses services.

Je voudrais quand même revenir très rapidement sur certaines de vos interventions. Vous m'avez dit : « Il ne faut pas faire de la démagogie quand on a la prétention de devenir maire ou président de la métropole », pourquoi pas les...

**M. GEST :** N'abusez pas quand même du temps de parole.

**M. DESCHAMPS :** Je ne suis pas démagogue, Monsieur GEST. Mais à un moment donné, il faut que vous compreniez que je ne suis pas tout le temps d'accord avec ce que vous dites. Ça m'arrive d'être d'accord, souvent d'ailleurs : 95 % des délibérations, Amiens au Cœur les vote, on a regardé. On vote 95 % de vos propositions de délibérations, donc on n'est pas une opposition doctrinaire qui vote contre pour s'opposer bêtement. Mais il faut aussi admettre que dans cette assemblée, on est là pour confronter des points de vue et ce n'est pas parce que je n'ai pas le même point de vue sur certains sujets que je suis démagogue. Ce n'est pas du tout... Je voulais quand même préciser un petit peu ce point parce que le mot peut être blessant.

Sur la fréquentation, sur la fréquentation des bus, on pourrait s'en réjouir et régulièrement je vous entends dire : « Mais voilà c'est bien, on a de plus en plus de personnes qui utilisent le bus. » Mais attention, pour moi, ce n'est pas forcément un signal positif. Les personnes qui utilisent le bus, ce sont, je vais le dire de manière peut-être un peu crue, les plus pauvres d'entre nous. Quand on utilise le bus à Amiens, c'est parce qu'on n'a pas d'autres moyens de locomotion, c'est parce qu'on n'a plus ou on n'a pas les moyens de s'acheter une voiture ou parce qu'on a de plus en plus de difficultés à faire le plein de carburant. Donc, cette augmentation de fréquentation n'est pas du tout, contrairement à ce que vous dites, synonyme d'augmentation de la qualité de service. Elle est, à mon sens, synonyme de paupérisation. Donc, je voulais quand même faire le distinguo entre ces deux points.

Dernier point, pour ne pas être très long, et je finis avec ça : le bus a toujours été présenté comme l'alternative suprême pour faire diminuer la fréquentation de la voiture dans les villes. Moi, je ne suis pas d'accord avec ça. La gratuité, je vous l'ai dit tout à l'heure en introduction, j'étais contre, j'ai toujours affirmé... Ce n'est pas démagogue de dire ça ! Je suis contre la gratuité. Ce que je constate, c'est que les personnes, et les plus jeunes notamment, moi, je suis très frappé, je le prends de temps en temps, très rarement mais je prends de temps en temps le bus. Quand je vois des jeunes de moins de 15 ans parce qu'ils ont la carte gratuite ou parce qu'ils peuvent monter gratuitement ou parce qu'ils ont un abonnement, monter à une station et descendre à la prochaine et ne plus marcher. Ils ont perdu l'habitude de marcher nos plus jeunes. Ils ont perdu aussi l'habitude de faire du vélo et je pense qu'il y a un vrai sujet de santé publique là-dessus, sur plutôt pousser nos plus jeunes et les plus valides à aller sur le vélo plutôt qu'à aller dans des bus et encore moins dans les bus gratuits. C'est un point que je voulais aussi évoquer.

**M. GEST :** Bien. Ne prenez pas toujours tous les mots pour vous. Il y a aussi d'autres personnes qui peuvent faire des excès de démagogie, ça existe aussi.

Cela étant, comment dirais-je ? Comme, c'est vrai, tous les sujets que vous avez évoqués là, dans votre nouvelle intervention, c'est des sujets qu'on a évoqués en conférence des présidents lundi dernier et effectivement je vous ai répondu, donc je ne reviens pas sur le sujet.

Je pense que lorsque les gens donnent un avis sur les bus, ils ont l'occasion de le faire dans les enquêtes de satisfaction, ça vient détromper les critiques permanentes que l'on peut avoir. Ce n'est pas moi qui les fais les enquêtes de satisfaction. Ce n'est pas moi qui donne les chiffres. C'est un organisme indépendant qu'AMETIS, comment dirais-je, commande et qui... bon. Et ces chiffres-là finalement sont assez satisfaisants, ce qui est d'ailleurs extrêmement troublant parce que je dis moi-même que le service rendu par nos Nemo, pas pour le reste, par les Nemo n'est pas, c'est vrai, à la hauteur de ce qu'on attendait et dire ça, c'est reconnaître la réalité. Voilà.

Donc... voilà, je pense... après, bon, les histoires, je ne vais pas relancer sur la gratuité, on a déjà, je crois, absolument tout dit. Il y a des interprétations sur ce sujet, et c'est vrai, et où j'ai retenu un certain nombre de choses que vous avez dites, qui sont souvent dites aussi par d'autres personnes

lorsqu'on en discute. Mais bon je crois que là, le thème de la gratuité étant lui-même souvent, souvent biaisé, je trouve.

Dernier mot : les entreprises. Je suis d'accord : les entreprises, depuis quelque temps, nous sollicitent davantage. On était avec Marc FOUCAULT chez VALEO, il y a quelque temps, par exemple. Ils nous demandent maintenant une meilleure desserte, par exemple, une meilleure desserte de l'espace industriel Nord. Ils ont raison d'abord. Mais pour qu'on fasse une meilleure desserte, il faut aussi qu'on connaisse vraiment leurs besoins, donc on les pousse à préparer des plans de déplacements pour leurs personnels parce que sinon on va agir un peu à l'aveugle. Et comme Jean-Claude me le souffle, et il a raison, non seulement on leur demande mais on les aide à mettre en place les plans de déplacements. C'est ça le travail qu'on est en train de faire parce qu'effectivement il faut qu'on soit meilleurs sur l'espace industriel Nord mais c'est vrai aussi que vous avez que ce qui coûte cher dans le bus, c'est dès qu'il fait des kilomètres supplémentaires à vide, et donc jusqu'à présent, c'est vrai qu'il n'y avait pas une demande excessive et c'est pour cette raison qu'on est très prudents sur l'évolution du service. Mais on va le faire évoluer bien sûr, comme on le fait régulièrement évoluer chaque année et c'est le moment maintenant parce que des entreprises nous manifestent un intérêt pour les transports en commun, quelquefois aussi pour le vélo. Et donc tout ça on le prend en compte. Voilà.

Je crois qu'on a bien débattu sur ce sujet. Nous avons deux rapports : le 26 qui est sur la nouvelle tarification du service transports urbains AMETIS, des services annexes Buscyclette et du TAM que je mets aux voix.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, MM. DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR), MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA et VAGNIEZ ont voté contre.*

**28 - TAUX DE VERSEMENT MOBILITE. MODIFICATION.**

**M. GEST :** Le 28 qui concerne le versement mobilité.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Observations : M. DE JENLIS n'a pas pris part au vote

**33 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. 2<sup>EME</sup> REPARTITION. CONVENTIONS.**

**MME PINON** : Dans le cadre de notre soutien, je vous propose, pour un montant global de 34 500 €, une répartition comme suit :

- 4 000 € au CROUS Amiens Picardie, notamment pour l'organisation du 10<sup>e</sup> Festival culturel de rentrée, « Festitude » ;
- 10 000 € au profit de l'Université de Picardie Jules Verne pour les prix de thèses des écoles doctorales, le projet OSER, pour lequel une convention pluriannuelle a déjà été approuvée, l'organisation des 3<sup>emes</sup> rencontres amiénoises de techniques chirurgicales en chirurgie digestive, ainsi que l'organisation du symposium « De la précision chirurgicale à la chirurgie de précision pour les cancers de la tête et du cou » ;
- 5 000 € au profit de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville et son concept de KAPS ;
- 4 000 € pour la Fédération des associations étudiantes picardes destinés au fonctionnement de son épicerie solidaire AGORAE ;
- 1 500 € pour AGÔ2022 ;
- 10 000 € à l'association ALEPI, qui est l'association qui porte « Les Entrepreneuriales ».

Donc ça, c'est pour l'année universitaire 2022/2023 et donc il s'agit aussi d'approuver les conventions à intervenir afin d'autoriser Monsieur le Préfet à les signer.

**M. GEST** : Merci à Anne PINON.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**34 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS. 14<sup>EME</sup> EDITION. REGLEMENT.**

**MME PINON** : Alors, il s'agit d'une délibération classique au sein de cette assemblée avec une nouvelle édition du challenge Amiens Campus, la 14<sup>eme</sup> édition.

Comme vous le savez, nous proposons, chaque année, aux étudiants de se regrouper ou même ils peuvent aussi le faire seuls, en tout cas de porter des projets et ça permet de les sensibiliser à l'entrepreneuriat, à la conduite de projets.

Nous avons un jury qui est composé d'entrepreneurs et donc il y a plusieurs étapes.

La première étape est de d'abord s'inscrire pour décembre, avant décembre 2022. Ensuite, il y a un dépôt du projet à faire en début 2023. Ils passeront devant le jury en avril 2023. Et on aura une remise de prix en mai 2023.

Et je renouvelle, une nouvelle fois, mon invitation auprès de vous pour que vous puissiez assister à ces remises de prix puisqu'il y a aussi un temps de où ils doivent présenter leur projet en une

minute et c'est toujours très intéressant de voir, voilà, leur souci d'innovation pour ces jeunes étudiants.

Et donc, là, on a un montant global de 6 000 € qui est réparti sur plusieurs prix. Voilà, Monsieur le Président.

**M. GEST :** Merci, Anne.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**35 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2021.**

**M. MERCUZOT :** Alors effectivement sur les délibérations 35 et 36, il s'agit, pour nous, d'adopter les CRACL, c'est-à-dire les comptes rendus annuels à la collectivité établis par l'aménageur. Il s'agit de l'année 2021.

Alors, évidemment, je vais être particulièrement bref et présenter surtout des éléments financiers, mais chacun sait bien, notamment sur Gare la Vallée, que tout cela représente notamment des aménagements et des constructions qui se développent quelquefois très vite. C'est le cas par exemple sur la cité administrative le long de la rue de la Vallée qui se développe à très grande vitesse.

Concernant donc Gare la Vallée, en vue de l'aménagement de la « ZAC Gare la Vallée », nous avons conclu, en 2016, un contrat de concession d'aménagement avec la SPL Vallée Idéale Développement.

Aujourd'hui, il est proposé de prendre acte du compte rendu annuel à la Collectivité rédigé par l'aménageur pour l'année 2021.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève, écoutez bien parce que le chiffre est quand même très important, à 120 315 000 € Hors Taxes et le montant prévisionnel des recettes, lui, hors participation d'Amiens Métropole, est fixé à 62 114 000 € et les versements de la participation d'équilibre sont ainsi fixés à 2 600 000 € en 2022 et pour la même somme, c'est-à-dire 2 600 000 € en 2023.

Et donc, puisque je suis parti, je continue sur mon élan. Concernant le point n° 36, la ZAC Renancourt, il est proposé, là encore, d'approuver le compte rendu à la collectivité présenté, cette fois, par la SEM Amiens Aménagement et de valider le montant prévisionnel des dépenses qui s'élève à 30 071 000 € ainsi que le montant prévisionnel des recettes estimé à 28 875 000 €. Ces recettes n'incluent pas, là encore, la participation d'Amiens Métropole dont le montant proposé est de 1 076 000 € pour l'année 2022 et de 1 000 000 € pour 2023.

Il est à noter d'ailleurs que les années 2022 et 2023 devraient marquer la concrétisation de la vente des derniers lots de la seconde tranche.

À la demande de la collectivité, l'aménageur a d'ailleurs d'ores et déjà mandaté un diagnostic du projet initial de la tranche 3, secteur qui, je vous le rappelle, se développe au-delà de la rue de la Cavée, entre la rue Isidore François et l'avenue François Mitterrand, projet initial dont l'issue, enfin

la modification du projet initial dont l'issue déterminera les scénarii possibles et leur incidence sur le bilan financier global de l'opération.

**M. GEST :** Merci, Benoît. Qui souhaite s'exprimer sur l'un ou l'autre des rapports ? Oui, je vous en prie.

**M. DECAVE :** Bonsoir. Ce sera une simple explication de vote sur le point 36 du coup.

**M. GEST :** Oui.

**M. DECAVE :** Pour être cohérent avec nos précédents votes, nous considérons toujours que ce qui est mené dans le cadre de la ZAC Renancourt n'est pas à la hauteur des enjeux, notamment sur la question du positionnement des services publics et puis des services aux publics en matière de petite enfance, en matière d'enfance, d'équipements et de lieux publics également. Et puis c'est le mode d'habitat individuel quasi unique qu'on dirait presque aujourd'hui à l'ancienne qui ne nous semble pas à la hauteur des enjeux écologiques actuels notamment. Voilà, c'est pour tout cela que nous voterons contre.

**M. GEST :** Je suis désolé mais vous ne voterez pas contre parce qu'on ne fait que prendre acte, mais c'est bien que vous ayez...

**M. DECAVE :** On sera donc contre en prenant acte.

**M. GEST :** Non. Mais vous avez expliqué votre position, pas de problème.

Y a-t-il d'autres demandes d'expression sur le sujet ?

**M. MERCUZOT :** Alain, apparemment il faut voter.

**M. GEST :** Il faut voter ? Ah ! on vote alors. Bon. Donc, vous avez bien fait de... Décidément je n'y arriverai jamais avec les rapports où il faut qu'on vote et ceux dont on prend acte.

Bon. Alors, on prend le 35 tout d'abord. 35.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**36 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2021.**

**M. GEST :** Bien. Le 36.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, MM. DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir Mme NOUAOUR) MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA et VAGNIEZ ont voté contre.*

**37 - DEMANDE DE SUBVENTION. CREDITS EUROPEENS FEDER REACT Ue DANS LE CADRE DE LA REPONSE D'AMIENS METROPOLE A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19 - VOLET NUMERIQUE. PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. MERCUZOT :** Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique de la Covid-19, des subventions européennes peuvent être mobilisées au titre de crédits REACT Ue.

Et donc naturellement, Amiens Métropole et la ville d'Amiens peuvent et tentent de mobiliser une subvention FEDER – REACT à hauteur de 80 % des dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de leur réponse, de notre réponse à la crise sanitaire de la Covid-19 dans le domaine du numérique.

Il appartient à Amiens Métropole, en tant que chef de file, de déposer un dossier regroupant les dépenses des deux collectivités et, dans ce cadre, il est proposé d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec la ville d'Amiens.

Je vous précise que le montant prévisionnel de la subvention européenne est, et le montant est loin d'être négligeable, de 1 745 243,30 €, ce qui représente 80 % du total Hors Taxes des dépenses qui, elles, s'élèvent à 2 181 554,13 €.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**38 - UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS. UGAP. PARTENARIAT. PERIODE 2022-2026. CONVENTION DE PARTENARIAT.**

**M. MERCUZOT :** Dans le cadre de sa politique d'achat, Amiens Métropole a recours, depuis 2013, à l'UGAP, l'Union des Groupements d'Achats Publics, pour satisfaire une partie de ses besoins, avec l'avantage de pouvoir acheter des fournitures et des services par le biais de ses marchés, par le biais des marchés de l'UGAP, à des conditions tarifaires minorées dans un environnement juridique sécurisé.

Depuis 2020, c'est en intégrant le groupement d'achat partenarial conduit par la Métropole Européenne de Lille (la MEL) que la collectivité, que notre collectivité a pu signer une convention avec l'UGAP, chaque partenaire s'engageant sur un certain volume d'achat.

Afin de poursuivre le recours à l'UGAP, une nouvelle convention est proposée sur le même modèle économique, cette fois pour la période 2022-2026, avec un engagement minimum de 5 millions d'euros sur la durée de la convention, tous univers confondus. 5 millions d'euros, je ne vais peut-être pas décomposer la totalité, mais en indiquant tout de même que l'univers, c'est comme ça que l'on indique, le domaine sur lequel on s'engage à acheter le montant le plus important est celui des véhicules parce que c'est celui où l'UGAP est la plus performante et sur ce montant-là nous nous engageons à acheter sur 4 ans, donc avec les véhicules techniques on y arrivera sans difficulté, un montant de 3 500 000 € Hors Taxes. Voilà.

Et chaque commune membre, je vous l'indique, mes chers collègues, pourra bénéficier des tarifs proposés dans le cadre de cet accord par l'UGAP.

Je vous demande en ce sens d'approuver la convention et d'en autoriser la signature par vous, Monsieur le Président.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**39 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

**MME DELETRE** : Bonsoir à toutes et à tous.

Une autorisation de programme « Projet Alimentaire Territorial » dont le montant total s'élève à 300 000 € a été votée lors de la PPI 2022-2026.

Je vous propose pour 2022 d'affecter 50 000 € en crédits de paiement pour les investissements suivants :

- La réalisation d'une étude qui permettra de disposer d'un état des lieux de l'approvisionnement des différents établissements scolaires présents sur l'ensemble du territoire d'Amiens Métropole. Il s'agira également de sensibiliser ces établissements à l'importance d'un approvisionnement en produits locaux de qualité et de leur faciliter l'accès en rapprochant l'offre et la demande. Cette étude va s'étaler jusque fin décembre 2022 pour un coût de 58 725 € ;
- La réalisation, ensuite, d'une étude sur la structuration du circuit agricole alimentaire sur les 39 communes d'Amiens Métropole ayant pour objectifs de quantifier et qualifier la demande et l'offre en produits agricoles alimentaires afin d'identifier les capacités de production locales et les besoins de la demande ; d'identifier et de disposer d'un état des lieux des flux en produits agricoles alimentaires du bassin de consommation d'Amiens Métropole et de proposer un ou des scénarios de solutions logistiques adaptées aux besoins du territoire. Cette seconde étude prendra fin en juin 2023 pour un coût de 82 614 €.
- Enfin, l'attribution dans ces 50 000 € de subventions d'investissement aux associations concernées.

Et dans le cadre des deux études susmentionnées, les deux subventions ont été, mais je vous le rappelle parce qu'on en avait déjà parlé lors de CAM précédents, attribuées à Amiens Métropole par la DRAF Hauts-de-France dans le cadre de la mesure 13 du plan de relance concernant le secteur agricole et alimentaire pour un montant de 88 000 €.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, Monsieur le Président, et vous partagerai mon propos, pour remercier les participants parmi vous qui ont participé mardi 27 septembre à Saveuse à la journée, à la deuxième édition de la journée tous secteurs de notre alimentation, en particulier Georges DUFOUR qui nous a accueillis dans sa commune puisqu'on a pris un peu de place entre la salle des fêtes et les locaux de la mairie pour pouvoir y tenir les ateliers. Je remercie aussi particulièrement Laurent VINDEVOGEL qui nous a accueillis à Pissy dans son exploitation puisque l'après-midi était destinée à des visites selon des parcours bien précis. Et voilà, cette journée a été une réussite. Un compte rendu vous sera adressé très prochainement.



J'en profite également pour vous dire qu'une enquête consommateurs est en ligne actuellement jusqu'au 31 octobre. C'est important, on a besoin de connaître les habitudes alimentaires des habitants d'Amiens Métropole et je vous invite toutes et tous à partager sur vos réseaux sociaux ou à partager dans vos journaux communaux, dans vos bulletins municipaux, cette information qui va nous permettre aussi d'avancer sur ces sujets.

Et enfin, je vous informe, puisque cela a été dit mardi et certains d'entre vous n'ont pas pu venir, qu'un guide des producteurs et des carnets de points de vente sur Amiens Métropole sera bientôt disponible en ligne, donc ouvert à l'ensemble des habitants d'Amiens Métropole puisqu'on s'est attachés à mettre plus de lien entre les producteurs et entre les consommateurs d'Amiens Métropole.

Il existe tout un tas d'initiatives en circuits courts avec une réelle offre sur Amiens Métropole, des AMAP, des marchés de producteurs locaux dans vos communes respectives, des exploitations qui vendent en circuits courts, des magasins de producteurs, un drive fermier. Il existe également une cueillette. Voilà.

Donc, tout cela est recensé dans le guide ainsi que des astuces, les produits de saison et puis évidemment des cartes interactives sur la version numérique qui permettront de mieux se repérer. On ne sait pas toujours, lorsqu'on habite à Salouël, qu'on peut aller acheter ses yaourts frais à deux pas d'ici et donc c'est forcément intéressant. Voilà. Pour tout le monde.

Donc, merci beaucoup.

**M. GEST** : Merci. Le rapport 39 est mis aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, MM. BARA, VOULMINOT, BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**40 - FRANCE 2030. DEMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE. CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. CONVENTION DE FINANCEMENT.**

**MME DELETRE** : La collectivité a été déclarée, le 22 avril 2022, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Caisse des dépôts et consignations et intitulé « Démonstrateurs de la ville durable : habiter la France de demain », dans le cadre du programme d'investissements d'avenir de l'État "Solutions pour la ville et le bâtiment innovants".

Le programme porté par la Caisse des Dépôts et Consignations s'organisant en deux phases, l'incubation des projets d'abord et leur engagement définitif ensuite, vise à la création d'un réseau de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de développement durable des espaces urbains français.

Notre candidature repose sur un partenariat public-privé, avec un consortium d'entreprises innovantes et d'institutions, amené à se réunir autour des thèmes « Penser la ville incertaine et imprévisible », « la résilience face au risque d'inondation », l'autonomie, le dépassement des normes préventives et la co-construction d'un projet résilient.

La ZAC Gare la Vallée a été identifiée comme champ d'expérimentation de cette démarche au regard de ses caractéristiques et de sa corrélation avec les enjeux d'aménagement. Ainsi, la SPL Vallée Idéale Développement, qui en est l'aménageur, assurerait la coordination et le pilotage de cette démarche.

À noter que ce programme mobiliserait jusqu'à 10 millions d'euros de subventions par démonstrateur pour une période de 10 ans.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention de financement à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la première phase du programme, à savoir donc la phase d'incubation des projets permettant aux porteurs d'être accompagnés.

Cette convention a pour objet plus particulièrement de définir les modalités de subventionnement au profit d'Amiens Métropole et d'organiser le suivi de cette première étape.

Le coût total de la phase d'incubation est ainsi estimé à 995 000 €.

Il est précisé que la subvention, plafonnée à 500 000 € et 50 % des dépenses, intervient pour le financement relatif à l'ingénierie de projet et permet également le financement d'un chef de projet.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.*

**41 - AUTORISATION DE PROGRAMME. NPNRU. QUARTIERS NORD, ESPACES PUBLICS, COLVERT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

**M. PENAUD** : La convention du 12 mars 2020 signée entre Amiens Métropole, Amiens, l'ANRU et les partenaires financeurs et opérateurs présente les projets de renouvellement urbain sur les trois quartiers prioritaires retenus, dont le quartier Amiens Nord.

La mise en œuvre de la PPI 2022 – 2026 nécessite de valider les opérations d'investissement dont la réalisation est prévue pour l'année en cours.

Pour la réalisation des opérations conventionnées sous maîtrise d'ouvrage Amiens Métropole, je vous propose donc d'affecter, pour 2022, 600 000 € en crédits de paiement sur l'autorisation de programme « NPNRU quartiers nord espaces publics Colvert ».

Les dépenses sont principalement liées à la démolition des locaux existants et à la remise en état du site d'implantation des nouveaux logements à réaliser par Clésence dans le cadre de l'aménagement du secteur Colvert.

Pour information, sur la durée de la PPI, les dépenses s'élèveront à 11 620 471 € tandis que les recettes des partenaires s'élèveront, elles, à 8 201 459 € faisant ressortir une participation de la communauté d'agglomération à hauteur de presque 3,5 millions d'euros.

**M. GEST** : Merci. Des questions ? Pas d'observation. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**42 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. SUBVENTIONS DE L'ÉTAT. CONVENTION. ANNEE 2022.**

**M. PENAUD** : La ville d'Amiens et la communauté d'agglomération Amiens Métropole sont éligibles à la Dotation de la Politique de la Ville, plus communément appelée la DPV, bénéficiant aux collectivités particulièrement défavorisées et comprenant des quartiers prioritaires.

Son but est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services et, pour 2022, une enveloppe globale de 2 323 222 € peut être mobilisée répartie à raison de 679 140 € pour la ville et 1 646 082 € pour Amiens Métropole.

À l'issue de l'instruction des dossiers soumis auprès du Préfet de la Somme, je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente avec l'État, afin de bénéficier des 1 646 082 € de crédits au titre des 18 projets Amiens Métropole, 8 en fonctionnement et 10 en investissement.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**43 - PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET DE L'INFORMATION DU DEMANDEUR. PPGDID. ANNEES 2022-2027. APPROBATION.**

**M. PENAUD** : Les EPCI dotés d'un Programme Local de l'Habitat sont dans l'obligation d'élaborer et d'approuver un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur (PPGDID) qui vise à définir les orientations destinées à assurer la gestion sur le territoire des demandes de logement social et de répondre de manière satisfaisante au droit d'information du demandeur.

Ce plan partenarial, d'une durée de 6 ans, a été élaboré en collaboration avec les membres de la Conférence Intercommunale du Logement qui avaient émis un avis favorable le 5 juillet 2022.

Il convient de compléter le document-cadre en matière de gestion des attributions des logements sociaux. Ce document a déjà fait l'objet d'une approbation lors de la séance du conseil d'Amiens Métropole du jeudi 15 mars 2018.

Les communes de Boves, Dury, Glisy, Grattepanche, Hébecourt, Longueau, Revelles, Saint-Fuscien et Saint-Sauflieu ont également délibéré et émis un avis favorable sur ce plan.

À noter que l'avis de Monsieur le Préfet est arrivé cette semaine, il est aussi favorable.

Je vous propose d'approuver le PPGDID pour la période 2022-2027 qui fera l'objet de bilans annuels et d'un bilan triennal soumis au conseil.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des... oui, Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX** : Merci, Monsieur le Président.

**M. GEST** : Je progresse.

**MME DESBUREAUX** : Oui.

Ce rapport est très intéressant. Le logement est une problématique importante et ce qui pourrait passer pour une délibération technique nous amène à nous remettre en question.

Il est écrit que 25 % du parc est énergivore. Beaucoup de locataires de la SIP se plaignent de l'explosion des factures d'énergie. Avez-vous prévu d'intervenir ?

Le rapport affirme que l'ANRU et les rénovations thermiques aideront à résoudre les problèmes des logements les plus atteints par la précarité énergétique mais en attendant les gens habitent ces passoires thermiques et doivent parfois en assumer les frais.

Ensuite, il est indiqué une augmentation des demandes de HLM : 1 000 demandes en plus depuis 2015. C'est beaucoup.

Ce qui est intéressant, c'est la typologie des logements demandés. On observe une tension entre les demandes et les attributions, particulièrement sur les T2. Cela correspond-il au futur projet de construction de logements sociaux ?

Enfin, le délai d'attribution est estimé à plus de 11 mois, c'est long, alors que le dossier est enregistré en un mois. Comment expliquez-vous ce délai ?

Je vous remercie.

**M. GEST** : Monsieur PENAUD.

**M. PENAUD** : Alors... je propose, si...

**M. GEST** : Ah ! excuse-moi, Guy. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ou pas ? Non. Guy PENAUD.

**M. PENAUD** : Je propose, si vous êtes d'accord, Monsieur le Président, de répondre par un mail à Madame DESBUREAUX parce que les questions qu'elle pose relèvent des documents qui sont dans le PLH et je n'ai pas le PLH, là, sous la main mais je vous promets, Madame DESBUREAUX, de vous répondre.

**MME DESBUREAUX** : D'accord. Donc, je vous envoie un mail avec mes questions ?

**M. PENAUD** : S'il vous plaît.

**MME DESBUREAUX** : Merci.

**M. GEST** : Très bien. Merci à tous les deux. Brigitte FOURÉ a demandé la parole.

**MME FOURÉ** : Peut-être quelques éléments d'information parce qu'il y a beaucoup de demandes de logement qui passent par l'intermédiaire des adjoints de secteur. Ils pourraient compléter mon propos le cas échéant. Mais à ma connaissance, les demandes de changement de logement ont été beaucoup modifiées depuis quelques années. Il y a quelques années, c'étaient des demandes liées à une composition familiale qui était modifiée, donc on avait soit des enfants qui étaient partis,

on avait besoin d'un logement plus petit, soit au contraire des enfants qui arrivaient, on avait besoin d'un logement plus grand, etc., etc.

Aujourd'hui, il y a davantage de demandes de logement qui sont liées à des questions qualitatives, c'est-à-dire j'habite dans un quartier mais en fait je voudrais habiter dans un autre quartier, donc j'ai, par exemple, un logement de type F3 mais je veux un F3 dans un autre quartier. Et du coup ça explique probablement en grande partie l'augmentation des demandes. Moi, je le constate en tout cas parce que je suis beaucoup saisie.

La dernière demande dont j'ai été saisie, c'est aujourd'hui même : c'est une personne qui, prise dans l'urgence, a accepté le logement qu'on lui a proposé parce qu'elle avait vraiment besoin d'un logement pour elle et ses enfants. C'était une maman avec ses enfants. Et puis en fait arrivée dans le logement, elle demande très vite à changer de quartier parce qu'elle voudrait être dans un autre quartier. Donc, je pense qu'il y a beaucoup de demandes qui sont de cette nature-là.

Et à ma connaissance, ce sont plutôt les F3 qui sont demandés plus que les F2, mais peut-être Guy PENAUD pourra-t-il préciser avec les éléments du PLH.

**M. GEST** : Très bien. Donc, je mets aux voix ce rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST** : Je propose à Guy PENAUD de traiter globalement les points 44, 45, 46 et 47 sur lesquels nous donnerons des votes individuels.

**44 - AMIENS. CLESENCE. ACQUISITION DE 31 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS ZAC RENANCOURT (ILOT C4). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**M. PENAUD** : Bien entendu, Monsieur le Président.

Donc, il s'agit effectivement, pour les quatre dossiers qui suivent, d'accorder la garantie d'emprunt d'Amiens Métropole à Clesence pour un dossier, à l'AMSOM pour trois et à autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir.

Donc, l'opération qui est décrite au point 44, Amiens, Clesence, acquisition de 31 logements locatifs sociaux situés ZAC Renancourt, emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, garantie d'Amiens Métropole. Pour information, la garantie d'Amiens Métropole qui est sollicitée est de 3 400 501 €.

Point 45 : il s'agit, là, cette fois-ci, d'une opération qui concerne AMSOM Habitat, acquisition, amélioration de 6 logements situés îlot des Majots dans le quartier Saint-Leu. Donc, c'est aussi, là encore, un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, la garantie d'Amiens Métropole à intervenir pour un montant de 655 648 €.

Ensuite, le point 46 : le point 46 concerne donc toujours AMSOM Habitat pour la construction de 15 logements situés rue Gutenberg, emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, garantie d'Amiens Métropole, convention. Donc, cette fois-ci, le montant qu'Amiens Métropole devrait garantir, si vous en êtes d'accord, est de 1 127 372 €.

Et enfin, le dernier dossier, AMSOM Habitat, reconstruction de 5 logements locatifs situés 229, rue Faubourg de Hem, emprunt de la Caisse des Dépôts, et cette fois-ci, la garantie d'Amiens Métropole, si elle est accordée par le conseil, s'élèverait à... excusez-moi, je cherche le montant, 703 257 €.

Voilà, Monsieur le Président, pour les quatre garanties d'emprunt qui sont sollicitées auprès de la métropole.

**M. GEST :** Merci. Je vais donc mettre au vote les quatre dossiers, à moins qu'il n'y ait des demandes d'expression sur ces dossiers ? Je n'en vois pas. Je mets le point 44 au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.*

**45 - AMIENS. AMSOM HABITAT. ACQUISITION AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS SITUES ILOT DES MAJOTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**M. GEST :** 45. Même vote ? Même vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.*

**46 - AMIENS. AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS SITUES RUE GUTENBERG. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**M. GEST :** 46. Même vote ? Même vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.*

**47 - AMIENS. AMSOM HABITAT. RECONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 229 RUE DU FAUBOURG DE HEM. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**M. GEST :** 47. Même vote ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.*

**48 - AMIENS. COOPERATIVE TOIT AUSSI. REALISATION DE 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION DENOMMEE LES CAMELIAS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. PENAUD :** Alors, le point 48, Monsieur le Président, concerne la coopérative Toit Aussi qui est une société qui dépend de l'AMSOM Habitat.

Donc, la coopérative a réalisé 16 logements individuels en accession par le prêt social de location accession. Alors, le programme s'appelle « Les Camélias », donc il y a une participation financière qui est sollicitée d'Amiens Métropole, convention.

La coopérative Toit Aussi sollicite une participation financière de la collectivité de 296 370 € pour la réalisation de son programme de construction de 16 logements individuels (PSLA) dénommé « Les Camélias », comprenant chacun une terrasse et un jardin privatif.

Ce programme est situé en zone ANRU, dans les quartiers Nord d'Amiens, à l'angle des rues Eugène Delacroix et Dormeur du Val.

Le chantier, visant à réaliser 2 maisons T5, 7 T4 et 7 T3, démarrerait au second trimestre 2022, après la signature de l'acte de vente du foncier avec la ville d'Amiens et la communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, pour une livraison 24 mois plus tard.

Il est précisé que les permis de construire ont été obtenus en mai 2022.

Ainsi, je vous propose d'approuver le versement de cette participation de 296 370 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente qu'il convient également d'approuver.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTE**

Observations :

*MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA et VAGNIEZ ont voté contre.*

**49 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET DU PATRIMOINE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

**M. SAVREUX :** Bonsoir à toutes et à tous. Donc, le premier point porte sur l'affectation des opérations d'investissement pour l'année 2022.

Dans le cadre de la PPI, il est prévu d'engager des travaux au sein d'équipements culturels, de financer des aménagements nécessaires à des actions culturelles ou de subventionner certaines structures pour des projets d'investissements.

Dans ce cadre, je vous propose, chers collègues, d'approuver le programme d'investissements, dont les sommes au titre de l'année 2022 sont détaillées ci-dessous :

- 50 000 € de subvention d'investissement à l'association Art et Jardin Hauts-de-France qui porte le projet de festival Art et Jardins ;
- 160 000 € pour le marché de prestations relatif au spectacle Chroma revisité et son extension dans le parc de l'Évêché ;

- 80 000 € pour le projet d'éclairage pérenne de la cathédrale Notre-Dame ;
- 48 000 € pour des équipements scéniques et pédagogiques ;
- 103 000 € de subvention d'investissement destinée à la Maison de la Culture, conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs qui contient un plan d'investissement jusqu'en 2023 avec l'État et la région Hauts-de-France ;
- 100 000 € pour les travaux et les équipements scéniques de la Lune des Pirates ;
- 55 000 € pour la restauration de monuments historiques, en particulier l'église Saint-Rémi ;
- 115 500 € pour les travaux et les équipements scéniques du Safran ;
- Et enfin, 398 400 € pour le programme de réhabilitation des équipements culturels.

Je vous propose également d'autoriser le président à solliciter tous les financements auprès des partenaires éventuels et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des opérations.

**M. GEST** : Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT se sont abstenus.*

**50 - STRATEGIE CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2020-2026.**

**M. SAVREUX** : Il s'agit, Monsieur le Président, de valider la stratégie culturelle et patrimoniale que nous souhaitons porter jusqu'en 2026.

Nous avons remis un exemplaire de cette stratégie lors du précédent conseil d'Amiens Métropole, je ne vais donc pas vous le détailler puisque j'imagine que vous l'avez appris par cœur au cours de cet été.

Nous l'avons également présenté devant les acteurs de la culture au début de l'été, il s'agit aujourd'hui de le valider.

En quelques mots, je voulais simplement résumer cette stratégie culturelle en vous disant que nous sommes très heureux de pouvoir revendiquer le fait que ce mandat va être celui de la culture incontestablement parce que nous avons la conviction que notre territoire peut rayonner, peut exister dans la région Hauts-de-France grâce à la culture.

Nous avons, vous le savez, perdu notre statut de capitale régionale. Nous pensons que nous pouvons aujourd'hui exister autrement que par ce statut et c'est notamment grâce à la culture.

Alors bien sûr, la culture doit garder sa mission première qui est celle d'éduquer le regard à l'art, ouvrir les esprits et puis rendre nos concitoyens libres de penser, de rendre leur quotidien parfois plus heureux et aussi de les aider à mieux affronter les épreuves de la vie. Je dis souvent que la culture c'est un médicament antimorosité. Je pense qu'en ce moment on en a tous bien besoin.



Donc effectivement, la culture, c'est tout ça, mais c'est aussi, et on le revendique aussi, un puissant levier d'attractivité, un puissant levier de développement pour des territoires qui veulent l'ériger en priorité politique. C'est le choix d'ailleurs qu'ont fait de nombreuses villes en Europe et à qui ça a plutôt réussi. On peut penser à Bilbao en Espagne, à Nantes en France, à Bâle en Suisse ou encore à Berlin.

C'est très précisément ce chemin que nous vous proposons de prendre dans le courant de ce mandat. Nous avons tous les atouts pour réussir. Nous avons la plus belle cathédrale du monde, Madame le Maire d'Amiens le répète souvent. Ça, c'est vrai que c'est subjectif mais en tout cas il y a quelque chose qu'on ne peut pas nous enlever, c'est que nous avons la cathédrale la plus parfaite d'un point de vue architectural gothique. Nous avons la seule d'ailleurs cathédrale qui est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la région Hauts-de-France. Nous avons un patrimoine classé qui est inégalé dans la région. Nous avons aussi un taux d'équipements culturels qui est bien supérieur à ce que l'on peut trouver dans des villes de taille comparable. Nous avons des filières d'excellence qui ne demandent qu'à être mises en mouvement ou en tout cas à monter en puissance. Nous avons le plus beau cirque en dur de France. Nous avons la maison de l'écrivain francophone le plus traduit dans le monde. Et nous avons la plus belle collection publique de dessins en Europe grâce au FRAC Picardie.

Il nous faut être à la hauteur de cet héritage. Il nous faut avoir une ambition pour notre territoire et ce n'est pas un hasard si nous avons candidaté pour accueillir l'annexe de la Bibliothèque nationale de France. Ce n'est pas un hasard si nous sommes candidats pour être Capitale européenne de la culture. Ce n'est pas un hasard si nous avons voté un budget d'investissement sans précédent de 70 millions d'euros, si on ajoute... si on cumule les budgets de la ville et de l'agglomération.

Nous voulons revendiquer le fait de devenir une grande métropole culturelle de premier plan.

Alors, cette stratégie culturelle, évidemment, elle passe par trois grands axes que nous avons définis :

- Une métropole attractive,
- Une métropole créative,
- Et une métropole inclusive.

C'est facile à retenir.

Tout d'abord, premier axe, nous souhaitons faire de notre territoire une métropole dédiée à la création. Je rappellerai simplement que nous avons voté, cette année, un budget très important dédié à la création artistique (450 000 €) sans compter évidemment toutes les autres mesures qui sont menées par les structures culturelles.

Nous souhaitons également jouer notre rôle d'aménageur culturel du territoire en structurant des filières importantes. Ce sera le cas avec les arts visuels et les musiques actuelles. Lors du prochain CAM d'ailleurs vous voterez, si vous en êtes d'accord, le schéma des arts visuels de la métropole.

Nous souhaitons aussi être attentifs à l'émergence artistique. C'est pour ça qu'on a lancé le dispositif RE[pair]s qui aide des artistes à entamer la voie professionnelle et à s'épanouir professionnellement à Amiens.

Nous voulons leur donner davantage de visibilité. C'est pour ça que nous avons ouvert la galerie Totem sur le parvis de la cathédrale, que nous avons lancé le festival IC.ON.IC pour donner de la visibilité aux acteurs des arts plastiques.

Deuxième grand axe : Amiens Métropole attractive. Là, nous avons fait le choix de parier sur trois filières. Ça ne veut pas dire qu'on ne va plus accompagner les autres, mais nous souhaitons vraiment accompagner davantage trois filières que nous jugeons clé.

D'abord, la filière image parce que vous savez que pour exister sur la carte des métropoles culturelles qui comptent, il faut se distinguer, il faut se différencier, il ne faut pas faire la même chose que les autres. Nous pensons que si nous parions sur cette filière, qui est déjà bien installée à Amiens, si on aide cette filière à monter en puissance, on pourra en faire un outil de rayonnement. C'est la raison pour laquelle nous allons investir 20 millions d'euros dans un grand pôle image, dans l'ancien tri postal, ce que l'on appelle pour l'instant la Plateforme des images et de la création.

Deuxième filière sur laquelle nous voulons parier, c'est celle du cirque et des arts de la rue. Nous avons l'un des cinq premiers pôles de cirque en France. Le seul qui a une offre circassienne aussi développée qui est sur les trois axes : arts de la rue, arts du cirque et école du cirque. Nous avons le premier festival des arts de rue créé en France, c'était en 1978. Et puis nous avons, je le disais tout à l'heure, le plus beau cirque en dur de France, l'un des tout derniers d'Europe occidentale.

Et enfin, troisième et dernière grande filière que nous souhaitons accompagner, je le disais tout à l'heure, c'est évidemment la filière du patrimoine. Nous aurons un plan de restauration de nos monuments historiques. Nous avons renouvelé le spectacle Chroma pour toujours fidéliser les spectateurs. Et puis, nous ouvrirons, dans le cadre de ce mandat, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Je n'ai pas le temps de mentionner les grands autres équipements culturels sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour mettre en œuvre cette stratégie culturelle :

- La Bibliothèque nationale de France qui arrivera en 2028 ;
- Le conservatoire à rayonnement régional ;
- Le Musée de Picardie ;
- Le parcours Aronnax ;
- Ou encore le zoo d'Amiens Métropole.

Troisième et dernier grand axe de cette stratégie culturelle : Amiens Métropole inclusive ou métropole de la diversité culturelle. Quelques exemples de ce troisième axe.

D'abord, nous vous proposerons, lors d'un prochain conseil d'Amiens Métropole, un nouveau schéma d'éducation artistique et culturelle parce que nous jugeons que c'est quelque chose qui est prioritaire de pouvoir éveiller, dès le plus jeune âge, nos enfants à la culture et au patrimoine. Nous viserons d'ailleurs l'obtention du label Territoire 100 % EAC parce qu'on veut qu'aucun enfant n'échappe, à un moment donné, à une rencontre avec l'art et la culture.

Nous nous appuyerons aussi sur notre réseau d'équipements culturels en régie mais aussi nos structures culturelles de proximité. Nous attacherons une importance toute particulière à la lecture publique avec Audrey BOCHÉ qui est conseillère déléguée à la lecture publique et aux bibliothèques. Nous aurons à mener le chantier de la bibliothèque Louis Aragon. Nous ouvrirons la

médiathèque Ouest. Nous sommes en train de conclure un contrat territoire lecture avec l'État, plus un projet scientifique et culturel à la bibliothèque. Et puis nous allons optimiser le fonctionnement de notre réseau des bibliothèques qui est, il faut le dire, largement perfectible.

Et puis, enfin, pour terminer, évidemment nous n'oublierons pas les communes de la métropole. Nous veillons, avec Marion DOURNEL en particulier, à ce que la culture puisse irriguer l'ensemble du territoire métropolitain. Nous avons, par exemple, augmenté le nombre d'événements en plein air dans la métropole. C'est le cas, par exemple, des séances de cinéma en plein air. Nous allons, dès l'année prochaine, sillonner le territoire avec la caravane du CIAP et du JASA pour aller au plus près des habitants.

Nous avons créé cette année un nouveau festival dans le nord et l'est de l'agglomération qui s'appelle « La caravane du trait d'union » et qui propose du cirque et des arts de la rue dans plusieurs communes de la métropole, et je crois que les maires ici présents, en particulier de Glisy et de Longueau, peuvent témoigner du succès de cette première édition.

Et puis, nous allons augmenter le nombre de résidences artistiques dans la métropole, là encore, pour être en connexion immédiate avec les habitants.

Tout cela évidemment nous donne une légitimité pour candidater pour être Capitale européenne de la culture en 2028. Nous nous y efforçons avec l'équipe de la direction à l'action culturelle et du patrimoine et je les remercie évidemment pour l'action quotidienne qu'ils mènent pour faire rayonner notre métropole en matière culturelle.

**M. GEST :** Merci à Pierre SAVREUX. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT :** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues.

Donc, sur le papier, on a une belle feuille de route pour 2026 et même je dirais également pour 2028 car c'est l'ambition de la métropole.

Vous investissez beaucoup pour les grands équipements. On l'a déjà dit : il y a, vous l'avez redit, la Plateforme des images de la création, l'arrivée de la BNF, le zoo, vous l'avez redit, le montant de 70 millions d'euros d'investissement.

Vous investissez beaucoup mais parallèlement, on l'a déjà souligné, il y a une réduction des moyens de fonctionnement pour l'ensemble des structures culturelles de la métropole et notamment pour les trois grands : l'EPCC, Maison de la Culture, Pôle Cirque, ESAD. Or, tous les nouveaux investissements que vous évoquez vont donc nécessiter, et c'est forcé, du fonctionnement pour que ces structures vivent. Du fonctionnement, donc on peut se demander comment le projet est tenable durablement.

Une autre remarque : le projet qui nous est présenté est descendant. On a vu : on part des grands équipements et on arrive aux petites communes et finalement aux résidences de proximité, etc. On aurait, nous, préféré un projet qui parte des habitants, des habitantes, de leur créativité, de leur expérience, de leur richesse, de la culture de proximité dans les quartiers, dans les communes en lien avec les équipements de proximité, les associations culturelles, les compagnies de théâtre, les artistes pour valoriser ces richesses et les mettre en action et ainsi construire un projet. Ensuite, avec les plus grandes structures et seulement à partir de là bâtir une stratégie culturelle de la métropole en associant les projets de plus grande envergure, comme la Plateforme des images,

comme la BNF qui arrivera sur la métropole ou bien les grands événements à rayonnement national.

Au lieu de ça, aujourd'hui, les associations qui œuvrent au quotidien se retrouvent piégées dans une course aux projets pour avoir les moyens de fonctionner. Or, la proximité et le travail du quotidien sont, dans votre projet, la dernière roue du carrosse. On voit qu'ils sont relégués à la page 30 sur 33 du document.

On n'y trouve donc que trop peu de choses concernant ces acteurs du quotidien qui sont nombreux sur notre territoire, sur l'engagement des bénévoles, sur leur travail dans les quartiers qui devraient pourtant être mis davantage en valeur tant ils apportent aux habitants et qui permettent de faire vivre ce droit à la culture pour tous, pour toutes que vous invoquez dans votre projet.

En définitive, au-delà de l'effet carte postale de votre projet culturel, on se pose la question de l'adhésion des acteurs culturels du quotidien, de proximité et des moyens nécessaires pour sa mise en œuvre.

**M. GEST :** Merci. Pas d'autre intervention ? Je donne la parole à Pierre SAVREUX.

**M. SAVREUX :** Oui. Merci, Monsieur le Président.

Quelques éléments de réponse sans vouloir évidemment polémiquer, quelques éléments objectifs pour tenter de répondre à Monsieur PRADAT.

Je rappelle simplement que vous connaissez les contraintes financières de la collectivité et nous avons fait le choix de maintenir intégralement les subventions versées aux associations. Aucune subvention de fonctionnement n'a été baissée pour les associations et pour les équipements de proximité parce que nous considérons qu'elles mènent un travail remarquable auprès des habitants.

Nous avons demandé un effort exceptionnel à la Maison de la culture et à l'ESAD parce que, après en avoir discuté avec eux, il a été jugé que ces deux gros équipements, à qui nous versons beaucoup d'argent, étaient capables temporairement d'absorber cette baisse compte tenu de la baisse de programmation et de l'annulation de certains événements qui étaient programmés sur l'année. Donc, c'est une baisse qui a été, pour eux, indolore et nous avons toujours dit que cette baisse serait temporaire liée au contexte budgétaire de l'agglomération.

Concernant le cirque Jules Verne, on est évidemment sur une baisse, cette fois-ci, qui va être pérenne. Je fais parfaitement confiance au cirque Jules Verne pour être, pour absorber cette baisse. Je rappelle d'ailleurs qu'elle est déjà compensée, cette baisse, par le souhait de la ville d'Amiens d'accompagner le festival La Fête dans la Ville à hauteur de 100 000 €. C'est une offre... c'est une... une compensation, pardon, qui est pérenne. Je rappelle aussi que la métropole reste le premier financeur, et de loin, de l'EPCC du cirque Jules Verne à hauteur de 1 300 000 € et qu'il faut ajouter à cela tous les avantages en nature du cirque. Je prends, par exemple, la mise à disposition du cirque Jules Verne qui, croyez-moi, coûte très cher à entretenir.

Je fais également confiance à la nouvelle direction du cirque Jules Verne pour porter un nouveau projet qui permettra de développer considérablement les recettes et d'attirer toujours plus de public pour faire en sorte, là encore, qu'il y ait des recettes qui entrent dans les comptes de l'établissement.

Et puis notre attachement au cirque, il est évident. Nous allons multiplier les actions en matière circassienne sur le territoire. On a commencé à le faire avec la caravane du trait d'union à Longueau et à Glisy, et nous allons faire monter en puissance cette opération. Et nous allons veiller également à ce que les résidences artistiques recourent davantage à des artistes de cirque parce que nous croyons que c'est un art qui est immédiatement accessible, sans barrière générationnelle, aux habitants.

Je pense avoir répondu à vos questions.

Peut-être un mot maintenant sur les critiques que vous avez formulées à l'égard de notre politique qui serait une politique de carte postale et qui serait complètement détournée des habitants.

Je voudrais simplement vous rassurer, Monsieur PRADAT, en vous disant qu'il ne se passe pas une journée sans que l'action que je mène soit pour les habitants et vraiment pour eux. Je vous l'assure. Et je vous assure que c'est exactement ce même état d'esprit qui anime l'ensemble des acteurs culturels du territoire et en particulier la direction de l'action culturelle et du patrimoine. Pas une action culturelle, pas une seule, entendez-moi, Monsieur PRADAT, n'est menée sans que nous ayons ce souci d'avoir une connexion immédiate avec les habitants.

Quand nous avons lancé le festival IC.ON.IC dans le quartier Saint-Leu, vous avez été avec nous les témoins de cette fierté retrouvée des habitants de Saint-Leu qui parfois n'étaient jamais entrés dans un musée et qui, pour la première fois, découvraient une œuvre d'art à leurs fenêtres en ouvrant leur porte. Ils sont même devenus eux-mêmes les ambassadeurs puisqu'ils en assurent aujourd'hui les visites guidées lorsqu'ils ont des touristes qui viennent visiter le festival IC.ON.IC

Lorsque nous faisons venir la compagnie Oposito pour la Fête dans la ville, on veut créer des moments inoubliables pour les habitants, et ce que les habitants ont vu, ils ne l'oublieront jamais, ils s'en souviendront toute leur vie.

Quand nous avons fait venir la compagnie Carabosse pour les spectaculaires installations de feux à la cathédrale, ce sont des événements qui vont marquer tous les habitants quelle que soit leur origine sociale, quelle que soit leur religion puisque nous avons vu toutes les religions venir voir cet événement ce soir-là. Nous avons, là encore, marqué les habitants. Nous avons fait cela pour les habitants. Je pourrais comme ça évidemment vous citer des exemples à l'envi.

Le schéma d'éducation artistique et culturelle que nous allons valider dans le prochain conseil d'Amiens Métropole, il ne s'adressera pas seulement aux enfants mais également aux adultes, y compris ceux qui sont en difficulté puisque nous allons passer d'un schéma EAC des enfants à un schéma EAC tout au long de la vie et donc chacun pourra bénéficier de l'éducation artistique et culturelle tout au long de sa vie.

Enfin, Amiens 2028 évidemment est une formidable opportunité pour associer les habitants à la construction d'un projet. Nous avons commencé à le faire par voie numérique, mais nous allons multiplier évidemment les contacts avec les habitants pour qu'ils nous aident évidemment à co-construire ce projet.

Donc, voilà quelle est vraiment notre politique. Nous construisons des événements, nous menons des actions pour les habitants. Nous nous multiplions les événements gratuits. Nous multiplions les événements participatifs. On se rappelle de la cathédrale en carton construite devant la cathédrale où beaucoup d'Amiénois ont participé à cet événement. On a un souci d'avoir des propositions

culturelles qui sont exigeantes mais aussi populaires et accessibles parce qu'on veut qu'elles touchent le plus grand nombre.

Voilà ce que je voulais vous dire. Donc, on est, à mon avis, très loin de l'image de carte postale.

**M. GEST :** Je voudrais profiter de cet instant pour rendre hommage au travail de Pierre SAVREUX, son implication avec ses conseillers délégués, le fait qu'il porte cette politique avec une foi exceptionnelle. Et effectivement je peux témoigner de son travail et du fait que nous développons maintenant une politique culturelle à l'endroit de tous ceux qui méritent d'approcher effectivement la culture. C'est la raison pour laquelle je lui ai demandé de regarder pour intensifier encore la politique culturelle ou d'éducation à la culture auprès des jeunes, mais pas que des jeunes comme il vient de le dire. Donc, sur le fond, je n'ai rien à ajouter.

Je voudrais juste donner quelques indications financières. Bon. La bibliothèque nationale, Monsieur PRADAT, le fonctionnement ne relèvera pas d'Amiens Métropole. Bon. Donc notre participation financière, elle joue sur justement cette capacité que nous avons eue de gagner une compétition contre 73 autres sites en France et c'est uniquement là-dessus que ça se joue.

Sur l'EPIC, je peux vous dire que j'ai demandé, et je ne cesse de le répéter à ses acteurs, de bien veiller à ce que ce projet trouve son équilibre économique, qu'il ne vive pas que d'argent public et donc c'est un élément fondamental de l'équilibre que vous avez évoqué tout à l'heure.

Quant aux aides, quand je vois que vous généralisez la baisse des subventions qui ne s'est adressée qu'à trois structures que Pierre a rappelées à l'instant, je voulais juste dire que, par exemple, pour ce qui concerne la Maison de la culture, si nous avons jugé que nous pouvions le faire, c'est parce qu'antérieurement la Maison de la culture participait à hauteur de 150 000 € au Festival des arts et jardins, ce qui a été arrêté depuis l'arrivée du nouveau directeur. Et deuxièmement que le rétablissement grâce à l'ancien, cette fois, directeur des difficultés du Label bleu a fait que ça lui a redonné l'équivalent de 100 000 € de possibilité de fonctionnement.

Donc, vous voyez bien que quand on fait quelque chose, c'est parce qu'on a parfaitement étudié avant que l'organisme en question était en mesure d'assumer son fonctionnement et ses travaux avec la somme d'argent qui lui est confiée.

Voilà. Et non, j'ai demandé avant, Monsieur DESCHAMPS.

Mais je voudrais juste vous envoyer une carte postale, Monsieur PRADAT. Je vous engage à regarder les articles qui sortent en ce moment sur les politiques menées par certains de vos amis, comme à Strasbourg où on ferme les musées, où on mène une politique de décroissance culturelle. On n'en est pas là à Amiens. On a d'autres ambitions que cela. Donc, vous voyez, il faut toujours être mesuré quand on commence à critiquer ce qui est fait ici. Regardez ce qui se fait ailleurs et vous verrez qu'avec les moyens qui sont les nôtres, nous menons une politique culturelle extrêmement ambitieuse avec la ville d'Amiens notamment pour être Capitale européenne de la culture. Je pense que vraiment il y a des moments où la critique est un petit peu déplacée, on va dire ça comme ça.

Renaud DESCHAMPS, vraiment pour un mot.

**M. DESCHAMPS :** C'est une explication de vote, Monsieur le Président. En plus, c'est laudatif. Je pense vraiment que votre vice-président en charge de la culture fait du bon travail, que la direction fait du bon travail sur cette délégation. Je trouve qu'il y a quelque chose qui bouge. Ça avance, ça

se voit. Les retours que nous avons des habitants sont bons. Ils se retrouvent dans la culture. Ils fréquentent les lieux. Donc, il y a un engouement Capitale européenne de la culture, etc.

Cependant, comme il s'agit d'une stratégie culturelle, une stratégie qui est en rapport avec le programme, on n'a évidemment pas... on n'aurait pas fait identiquement, on n'aurait pas la même chose. On va donc s'abstenir, mais je voulais quand même préciser et expliquer ce vote.

**M. GEST** : Très bien. Je mets donc aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA et VAGNIEZ, M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.*

**51 - MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

**M. SAVREUX** : Dans le cadre de la politique culturelle et patrimoniale de la métropole, je vous propose d'approuver, chers collègues, l'affectation d'une somme de 103 000 € en crédits de paiement pour l'année 2022 en vue de verser une subvention d'investissement à la Maison de la Culture pour mener les travaux, notamment d'équipements scéniques mais pas uniquement.

Je vous propose également d'approuver le versement d'une somme de 50 000 € au profit de l'association des Jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages ainsi que les conventions correspondantes, fixant les modalités de versement de ces sommes. Il convient par ailleurs d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

**M. GEST** : Merci.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**52 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. OPTION ART DE LA MARIONNETTE. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TAS DE SABLE - CHES PANSES VERTES. CONVENTION.**

**MME DOURNEL-GARAT** : Bonsoir à toutes et tous.

La compagnie Le tas de sable/Chés Panses Vertes a été à l'initiative avec l'État, la Région Picardie et Amiens Métropole, de la création de la première Option Arts de la Marionnette au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole, en Octobre 2007.

Afin de répondre notamment au cahier des charges lié au label du CRR en cours d'instruction par le Ministère, un partenariat avec cette association est nécessaire et je vous propose d'approuver la convention en fixant les modalités, moyennant une participation financière de 10 000 € au titre de l'année scolaire 2021- 2022.

Pour cette rentrée 2022, 10 élèves sont concernés, 10 élèves suivent cette option et nous comptons 3 étudiants en CPES.

Ces dernières années, 4 étudiants sont rentrés à l'ESNAM, l'école supérieure nationale des arts de la marionnette de Charleville-Mézières.

Il faut bien avoir conscience que nous avons la chance à Amiens d'avoir une pépète pédagogique rare en France basée en grande partie sur le compagnonnage. Elle contribue à pérenniser la tradition culturelle de l'art de la marionnette chère à notre métropole.

À noter qu'il sera prochainement proposé de vous prononcer sur la mise en place d'une convention triennale sur cette option.

Je vous remercie.

**M. GEST** : Merci. Des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**53 - COMPAGNIE THEATRE CHARNIERE. PROJET WORKSHOP. SUBVENTION. ANNEE 2022.**

**M. SAVREUX** : La politique culturelle de l'agglomération s'exprime à travers le soutien apporté à des associations qui mettent en œuvre des actions culturelles, participant au développement ainsi qu'à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la métropole.

C'est dans ce cadre que je vous propose, chers collègues, d'accompagner le projet workshop proposé par le Théâtre Charnière en lui attribuant pour 2022 une subvention d'un montant de 3 500 €.

Initié en 1983, ce projet associe dans des créations des artistes professionnels et amateurs, en voie de professionnalisation ou non, crée et entretient des ateliers de création en milieux scolaires et de formation, à Amiens, comme ailleurs (en Allemagne, en Italie et en Grande Bretagne), dans l'objectif de permettre des expériences artistiques à de jeunes compagnies, de mêler les talents et les publics dans des actions de proximité.

**M. GEST** : Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**54 - MAISON DU THEATRE. TARIFS POUR LES ENTREES AUX SPECTACLES ET POUR LES INSCRIPTIONS AUX ATELIERS-CHANTIERS. CONDITIONS D'ACCES D'ENTREE LIBRE ET GRATUITE POUR LES ACTIONS SPECIFIQUES. TARIFS DE LA BUVETTE. SAISON 2022-2023.**

**M. SAVREUX** : Je vous propose, cette fois, chers collègues, d'approuver, pour la saison culturelle 2022-2023, la nouvelle grille tarifaire pour la Maison du théâtre qui tient en compte à la fois de l'actualisation des tranches de Quotient Familial Individuel et de l'optimisation souhaitée des tarifs.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau directeur de la Maison du théâtre qui s'appelle Jérôme SALE et qui prendra ses fonctions le 2 novembre prochain.

**M. GEST** : Très bien. Je mets aux voix ce rapport.

**ADOpte**



Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, MM. DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX ont voté contre.

**55 - PARC ZOOLOGIQUE. TARIFS DE LA BILLETTERIE ET DE LA BOUTIQUE. ANNEE 2023.**

M. SAVREUX : Je vous rappelle que le parc zoologique a accueilli, en 2021, 171 041 visiteurs, malgré la crise sanitaire et qu'il avait réalisé, cette année, 1 117 000 € de recettes, ce qui était évidemment un record ; record qui sera de nouveau pulvérisé cette année puisque nous avons déjà franchi la barre des 200 000 visiteurs. On était au 25 septembre aux alentours de 210 000 visiteurs et nous sommes sur des recettes qui dépassent le 1 380 000 €. Donc évidemment, cela justifie la poursuite de l'investissement que nous menons au parc zoologique.

En attendant, je vous propose, si vous en êtes d'accord, comme chaque année, d'actualiser les tarifs pour l'année 2023 afin que la politique tarifaire soit en cohérence avec les installations présentées mais aussi avec l'évolution des activités proposées tout en restant accessible à tous.

Quelques éléments sans entrer dans le détail.

Concernant la tarification de la billetterie, les modifications significatives sont les suivantes : les tarifs de l'entrée individuelle « adulte » « jeune » et « famille » augmentent de 0,40 € et les tarifs réduits de 0,20 €. Les tarifs des abonnements restent inchangés, ils défient toute concurrence. Je rappelle qu'un abonnement annuel au zoo c'est 25 € ou 15 € en tarif réduit. Les tarifs des prestations pédagogiques sont augmentés à 65,00 € pour les prestations accompagnées comme les ateliers et les visites guidées. Dans le cas où une seconde prestation serait réservée le même jour, la seconde serait facturée 45,00 € au lieu de 40,00 €.

Le tarif des prestations pédagogiques pour les établissements, les classes spécifiques est aussi augmenté à 45,00 € contre 40,00 €. C'est un tarif qui n'avait pas augmenté depuis 2017.

Les tarifs des visites « soigneur d'un jour junior » et « soigneur d'un jour junior en duo » sont respectivement de 89 € et 149 €.

Et enfin, il est proposé également la création de nouveaux tarifs : un tarif spécifique pour le jeu en autonomie, des tarifs pour les événements, mais également un forfait de tarifs d'accueil privilégié pour les entreprises qui pourront avoir lieu en dehors des périodes d'ouverture du parc.

M. GEST : Merci. Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

**56 - AMIENS. IMPLANTATION DU POLE DE CONSERVATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. BNF. AVENANT.**

MME BOCHE : Chers collègues, bonsoir.

Donc, s'agissant de l'implantation du pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France, une première convention a été signée le 4 mars dernier par l'ensemble des partenaires du projet. Elle avait pour objet de fixer les ambitions du futur pôle.

Cette convention précisait que la mise en forme et la signature de documents devaient intervenir dans un délai de 6 mois. Il s'agit notamment d'une convention de partenariat culturel et d'une convention financière qui doit fixer les modalités de financement du projet.

Tenant compte des calendriers institutionnels propres à chaque partenaire, nous ne pourrions pas tenir les délais qui étaient initialement fixés.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant à la convention du 4 mars 2022 qui vise à décaler à la fin 2022 le délai pour la formalisation et le vote desdits documents.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**57 - ZENITH D'AMIENS METROPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION ET DE GESTION. AVENANT N° 2.**

**MME DOURNEL-GARAT :** En raison de la nécessaire prise en compte de la hausse des fluides et de certaines prestations, la SEM Zénith d'Amiens Métropole a sollicité la collectivité pour approuver de nouveaux tarifs.

C'est donc dans ce cadre que je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au contrat d'affermage du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**M. GEST :** Merci. Pas de problème pour ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**58 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. GRILLE TARIFAIRE 2022-2023. APPROBATION.**

**M. DUFLLOT :** Donc, dans le cadre de ce contrat de Délégation de Service Public pour la conception, la construction, le financement, la gestion et l'exploitation du centre aquatique dénommé AQUAPOLE, je vous propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire proposée par le délégataire, la société CAP SAMARO. Cette grille a été actualisée par application du coefficient de révision K2 conformément à l'article 51.1 du contrat de DSP.

**M. GEST :** Y a-t-il des... Oui, Madame BECKER.

**MME BECKER :** Oui. Merci à vous. Nous voterons contre cette délibération et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que c'est inadmissible d'augmenter le prix d'entrée qui est déjà bien élevé avec une tarification unique qui ne prend pas en compte les conditions sociales des familles. Alors, je le

redis : cette piscine réservée aux riches va le devenir encore plus avec cette augmentation de tarifs.

Ensuite, vient le problème de la DSP, et ce n'est pas dogmatique, comme l'avait dit Monsieur DUFLOT, car on le voit encore aujourd'hui avec la grève surprise des salariés d'Aquapôle, des salariés sous-payés et travaillant dans de mauvaises conditions faute de moyens humains. Évidemment, cela a une répercussion sur la qualité du service rendu au public.

Merci à vous.

**M. GEST** : Madame BECKER, je vous conseille d'aller faire un petit tour à l'Aquapôle pour voir quelle est la fréquentation. Vous pouvez y aller même éventuellement sans vouloir mettre une tenue de bain, simplement regarder les gens qui viennent et vous verrez que ça n'est pas du tout, mais pas du tout ce que vous prétendez et sur lequel vous insistez la piscine des riches, etc. Vous verrez que cet été notamment, l'affluence qu'il y avait, c'était vraiment de tous les quartiers d'Amiens et de l'extérieur d'Amiens, donc bon voilà. Ce n'est pas parce que vous répétez à l'envi une contre-vérité qu'elle va devenir réalité.

Quant au problème que vous évoquez aujourd'hui, c'est un problème qui regarde la société qui gère effectivement Aquapôle, la société RECREA qui, auprès de qui d'ailleurs je me suis rapproché pour avoir quelques éléments d'information puisqu'effectivement il y a un préavis de grève, un préavis un peu particulier puisque la grève a démarré ce matin alors que personne, personne n'était au courant, en tout cas dans la société. Et il y avait toute une liste de revendications très diverses avec entre autres une demande d'augmentation des salaires de 25 % et toute une série.

C'est un problème qui est à prendre en compte par la société RECREA qui est actuellement en plus en train de négocier un certain nombre de modifications sur le plan salarial et sur le plan de l'organisation du travail. Les négociations qui viennent de s'achever la semaine dernière ont notamment permis la mise en place de la majoration du travail un jour férié, l'augmentation du nombre de jours de congé pour événements familiaux, l'amélioration de la couverture santé et prévoyance, la mise en place de nouveaux dispositifs de rémunération variable, dont une prime déclenchée à ce jour pour 4 fois sur Aquapôle depuis le début de l'année.

Il y a aussi un dernier accord qui sera prochainement présenté aux collaborateurs pour prendre également des mesures plus favorables en matière de traitement des arrêts de travail, d'indemnités de départ à la retraite ou encore de traitement du temps d'habillage. Donc voilà.

Et elle m'a fait savoir qu'elle tenait à indiquer que la première réunion de négociation annuelle obligatoire s'est tenue justement aujourd'hui entre la direction et les syndicats et ceci explique peut-être cela.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, mais encore une fois la gestion du personnel ça regarde la société RECREA et jusqu'à présent la façon dont l'établissement est géré ne nous a pas fait apparaître de dysfonctionnements notoires en dépit d'une affluence extrêmement conséquente et de clients qui sont très diversifiés.

Je mets aux voix ce rapport.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, MM. DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir Mme NOUAOUR) ont voté contre.*

**59 - MISE EN SURETE PAR VIDEOPROTECTION DES GYMNASES DES DIRECTIONS DE PROXIMITE NORD ET OUEST.**

**M. DUFLLOT :** Donc afin de réduire les dégradations récurrentes dans les gymnases et d'assurer la protection des biens et des personnes, donc je vous propose de procéder à la mise en sûreté de ces équipements par l'installation de caméras de vidéoprotection.

Donc ces caméras seraient installées donc :

- Pour la direction de proximité Nord, dans le gymnase Charpentier, avenue de la Paix Guynemer ;
- Pour la direction de proximité Ouest, sur le gymnase Étouvie, Emile Moiroud et la Halle des Sports d'Étouvie.

Le budget alloué serait de 21 780 € pour la direction de proximité Ouest et de 26 450 € pour la direction de proximité Nord, soit un total de 48 230 €.

Je vous demande ainsi d'approuver ces travaux et d'autoriser le président à déposer les autorisations administratives et à solliciter toute aide des partenaires financiers.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, MM. DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) ont voté contre.*

**60 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. SAINT-FUSCIEN. SAINS EN AMIENOIS. STATION D'EPURATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

**M. MAQUET :** Après l'excellente intervention de Pierre SAVREUX sur la culture, moi, je vais basculer sur la culture biologique et bactériologique puisqu'on va parler de stations d'épuration.

On est sur le point 60 qui concerne donc une AP, la construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Fuscien qui viendrait en remplacement des deux stations d'épuration de Saint-Fuscien et Sains-en-Amiénois, qui ne répondent plus à ce jour à la réglementation en vigueur en matière de traitement des eaux usées.

Le montant total de cette autorisation de programme est estimé à 4 700 000 € dont 421 000 € pour l'année 2022. Il est aussi précisé que les crédits de paiement 2022 comprennent également les crédits de report des opérations engagées et non mandatées en 2021 à hauteur de 231 000 € HT.

Et j'en profite bien sûr encore pour remercier Monsieur le Maire de Saint-Fuscien, Henri-Paul FIN, pour la vente du terrain. Voilà.

On est ensuite sur le point 61, autorisation de programme sur le budget annexe eau ; opération pour compte de tiers qui concerne les opérations de pose de réseaux ou de raccordements en eau potable réalisées pour le compte de tiers dont les crédits de paiement s'élèvent à 1 165 000 € pour l'année 2022, dont 165 000 € de crédits de reports des opérations engagées et non mandatées en 2021. Il est à noter que cette AP sert également à financer les extensions de réseaux liées aux permis de construire et permis d'aménager sur le territoire de la ville d'Amiens, estimées à 200 000 € HT et tous les nouveaux branchements des particuliers à hauteur de 700 000 € HT par an. Ces travaux sont bien sûr remboursés par les budgets municipaux dédiés.

Et nous sommes sur le point 62, donc autorisation de programme pour les eaux pluviales. Il s'agit d'affecter 3 200 000 € TTC pour la réalisation de travaux de création, d'entretien et de réparation du réseau d'eaux pluviales assurés par le service de l'eau. Les crédits de paiement s'élèvent à 800 000 € TTC pour l'année 2022, dont 350 000 € TTC de crédits de report des opérations engagées non mandatées en 2021.

Voilà, Monsieur le Président, pour ces trois délibérations.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions sur ces rapports ? S'il n'y en a pas, je vais les mettre aux voix séparément. Le point 60.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote*

**61 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

**M. GEST** : Même vote pour le 61 ? Oui. D'accord.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote*

**62 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX EAUX PLUVIALES URBAINES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

**M. GEST** : Même vote pour le 62 ? Très bien.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris au vote.*

**63 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2020.**

**M. MAQUET** : Il s'agit pour l'assemblée de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020.

Pour rappel, l'activité de l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Je vous propose d'en présenter les principaux chiffres.

Le rendement du réseau d'eau potable a été estimé à 69,40 %, légèrement inférieur au rendement cible fixé à 71,93 %, et le tarif de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> a été fixé à 2,11 € TTC le m<sup>3</sup>. La collectivité a mis en œuvre un programme d'actions contre les fuites basé sur un plan de recherche préventive de fuites, complété par un schéma directeur de l'alimentation en eau potable.

Concernant l'assainissement, 4 860 tonnes de matières sèches de type boues ont été produites par les stations d'épuration avec un taux de conformité de 100 % pour un épandage agricole des boues.

Le montant des recettes d'assainissement collectif a été estimé à 14 145 297 € HT, le montant investi en travaux d'assainissement à 4 650 957 € HT et le tarif de l'assainissement pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> a été évalué à 1,66 € TTC le m<sup>3</sup>.

Donc au total, 3,77 pour l'ensemble.

Concernant l'assainissement non collectif, le nombre total d'installations contrôlées a été de 2 081 ; 895 installations ont été déclarées conformes ou ont été remises en conformité ; 874 autres installations n'ont pas présenté de dangers pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement.

Le montant des recettes d'assainissement non collectif est estimé à 16 270 € HT.

Voilà, ce rapport, cette délibération sera transmise sous 15 jours en préfecture.

**M. GEST** : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie.

**M. DECAVE** : Oui. Je me permets du coup quelques questions par rapport à ce rapport, Monsieur MAQUET.

Alors, on est à une heure où effectivement la mobilisation autour de la ressource en eau et la prise de conscience des citoyennes et des citoyens est importante. Ce rapport me semble quand même relever un certain nombre d'éléments assez inquiétants.

Vous le disiez à l'instant : 69,40 % de livraisons d'eau concrètement au robinet là où les citoyennes et les citoyens ont l'impression de faire des efforts quotidiens sur limiter leurs utilisations, être prudents sur les arrosages, certaines restrictions qui sont mises en œuvre dans un certain nombre d'endroits. La moyenne française est quand même à 80 %. On a... enfin, on pourrait discuter les chiffres mais on est quand même nettement en dessous. On est quand même sur un volume d'eau perdue par an qui avoisine les 5 millions de mètres cubes d'eau. Alors du coup, 5 millions de mètres cubes d'eau, c'est un peu lointain pour moi. Les images parlent différemment à certains. Voilà. Ça fait 1 300 bassins olympiques à la louche, voilà pour se donner une idée. Et puis il était question tout à l'heure de notre belle cathédrale et effectivement ça fait grosso modo 25 fois le volume intégral de la cathédrale en eau qui est purement et simplement dilapidé dans le réseau. Donc, du coup, j'ai l'impression, dans ce rapport, qu'on a une photo de la situation mais elle est quand même catastrophique de ce point de vue et pas forcément de perspectives.

Vous le disiez : il y a un plan. Dans ce rapport en tout cas n'apparaît pas la question de comment ces recherches préventives de fuites, comment les travaux qui se mettent en œuvre autour du réseau visent à... comment dire... à obtenir des résultats rapidement.

Et ensuite quelques éléments, pardon, sur la qualité de l'eau, notamment puisqu'il y a un certain nombre de préoccupations qui ont vu le jour dans la région Hauts-de-France récemment sur un certain nombre de pollutions importantes, notamment quand on regarde ce rapport il n'y a pas, à ma connaissance, bien que dans les communications de la métropole on puisse le trouver par ailleurs, les nitrates par exemple qui sont présents dans l'eau. Il n'apparaît pas non plus la question de métabolites qui a fait beaucoup débat, ces derniers temps, à l'échelle de la région Hauts-de-France, qui sont les molécules dégradées des pesticides utilisés en agriculture et qui commencent à poser d'importantes questions, notamment l'ARS Hauts-de-France a dû revoir sa copie sur cette question puisqu'on s'est aperçu que les normes dans un certain nombre de communes, des eaux potables, ne tenaient absolument pas compte de la mesure de ces dégradés de pesticides. Il me semble effectivement que ces pollutions diffuses devraient être un peu mieux documentées à l'échelle de la métropole pour l'ensemble des captages.

Et puis espérons du coup que nous aurons un prochain rapport peut-être un petit peu plus complet étant donné qu'on est sur le rapport de 2020 et que le rapport de 2021 va arriver, j'imagine, assez rapidement pour respecter les délais. Donc, voilà, il y a de ce côté-là une urgence qui nous paraît importante de ne pas taire.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je redonne la parole à Monsieur MAQUET.

**M. MAQUET :** Oui. Merci, Monsieur le Président. Merci pour ces questions.

Alors, bon bien sûr, je savais que vous alliez surfer sur les métabolites de la zone, desphenyl et puis également méthyle desphenyl. Sauf qu'on n'a pas de résultats. Les résultats ont démarré en 2020/21 où l'ARS a commencé... incite la DGS, la direction générale de santé à s'intéresser à ces métabolites.

Concernant les seuils, le principe de seuil de précaution indiqué décidé par les autorités, donc ARS et DGS, est de 3 microgrammes par litre aujourd'hui, la réglementation européenne et nationale, nationale et européenne. Là où ce n'est pas encore positionné, c'est l'ANSSA. C'est l'Agence nationale de la sécurité sanitaire et alimentaire qui doit, dans les mois à venir, nous donner une V Max, c'est-à-dire une valeur maximum. Je pense que ça sera autour de 3 microgrammes. Après, on parle d'un 0 virgule microgramme / litre. Ça, c'est autre chose. C'est une valeur environnementale. 3 microgrammes, c'est une valeur sanitaire.

Concernant la métropole et l'ensemble des communes, je peux vous donner des chiffres sur les points de captage. Je ne vais pas tout vous énumérer parce qu'il y en a quand même une liste assez importante où Pont-de-Metz on est sur du 0,14 en desphenyl et en méthyle desphenyl on est à 00,45. Vous avez aussi également Amiens : 0,11 ; 00,26, etc.

Donc, là-dessus, concernant la potabilité sur Amiens Métropole, pour nous, il n'y a pas de... je veux dire... il y a des problèmes régionaux mais sur Amiens Métropole nous ne sommes pas touchés par ça pour l'instant. Voilà.

Concernant effectivement la dégradation, ce n'est pas d'aujourd'hui. Je vous parle malheureusement de perte d'eau. Bien sûr qu'on a des projections, des investissements qui ont été conséquents après le plan de relance avec l'Agence de l'eau sur l'année 2021 et 2022 et on

continuera pour les années 23, 24 afin, si vous voulez, de diminuer, de se rapprocher non pas des 80 % parce que je pense que quand j'aurai fini mon mandat, je n'y serai pas, mais si on a pu gagner 2 ou 3 points, on est sur du linéaire de 0,7/0,8 par an surtout en kilomètres, si vous voulez. Donc, je pense qu'on continuera notre effort là-dessus et on y arrivera à gagner quelques points sur la perte d'eau sur Amiens Métropole.

**M. GEST** : Merci, Monsieur MAQUET, de ces précisions.

On avait discuté ensemble effectivement des effets médiatiques qui ont été évoqués, là, sur un point, éventuellement, de pollution de l'eau et quand on voit apparaître le visage de Madame le Procureur Elise LUCET, on se dit qu'il faut être prudent et qu'on regarde bien ce que nous, on a chez nous. Et donc, vous voyez : il n'a pas été pris au dépourvu parce que j'ai demandé à ce qu'on regarde ça de très près, car ça, c'est primordial et c'est encore une responsabilité évidemment de la collectivité.

Sur le reste, Monsieur DÉCAVÉ, je suis confiant maintenant parce qu'avec la remarque que vous avez faite sur la nécessité de perdre moins d'eau dans la nature, que je partage avec vous, je sais maintenant que vous allez courageusement voter les augmentations de tarifs de l'eau que jusqu'à présent vous avez refusé de voter pour malheureusement réaliser les travaux qui sont indispensables. Donc, maintenant j'ai confiance. Je vous donne rendez-vous lors du vote du budget. Je pense que vous allez me faire une belle petite surprise.

Je mets aux voix ce rapport. Il n'y a pas de vote, c'est vrai. Il n'y a pas de vote. On prend acte, ça y est cette fois, évidemment, mais c'était bien évidemment pour la bonne cause. Très bien !

**DONT ACTE**

**64 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS. USINE DE METHANISATION. SUBVENTION ET TRAVAUX. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

**MME SAVARIEGO** : Dans le cadre du contrat de DSP relative à l'exploitation de l'usine de méthanisation, des investissements intégrant la construction de locaux sociaux, une filière bio-déchets, une filière Combustible Solide de Récupération, qu'on appelle CSR, et l'injection de biogaz dans le réseau, sont prévus. Le montant total des travaux nécessaires à la réalisation de ces investissements est de l'ordre de 22,9 M € HT.

Cette somme serait financée par une redevance fixe, établie pour toute la durée de la délégation, et par le versement d'une subvention de 9 000 000 € au profit du délégataire. Un échéancier contractualisé sur la période 2020-2029 prévoit un montant de 4 605 573 € pour 2022-2026, les versements ayant débuté en 2020 et 2021 pour un montant 3 090 679 €.

Je vous propose ainsi d'approuver le versement d'un montant de 4 200 000 € pour 2022 et de 405 573 € pour 2023, correspondant à la part de la subvention 2022-2026 conformément au contrat de Délégation de Service Public.

Il convient de financer ce versement par l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée à la subvention.



De même, des opérations sont programmées dans le contrat et nécessitent votre approbation afin de les financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée aux travaux. L'échéancier prévisionnel établit que pour 2022 une somme d'1 220 000 € sera affectée.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes participations financières potentielles et à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

**M. GEST** : Merci, chère collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, MM. DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT se sont abstenus.*

**65 - TARIFS. COLLECTE DES DECHETS. MAINTIEN DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE DECHETS (RDS) POUR L'ANNEE 2022 ET REVALORISATION POUR 2023.**

**MME SAVARIEGO** : Je vous propose de maintenir les tarifs de la redevance spéciale déchets pour l'année 2022 et de procéder à une revalorisation de 6 % pour l'année 2023. En effet, les tarifs n'ayant pas été révisés depuis 2015, ils ne couvrent aujourd'hui plus les charges nettes du service rendu aux redevables de la RDS du fait de l'augmentation des coûts de collecte et de traitement et de la contraction des recettes de valorisation des filières de tri sélectif.

**M. GEST** : Merci. Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**66 - SENSIBILISATION DU PUBLIC. FETE DES JARDINIERS. COLLECTIF CITOYEN ET ASSOCIATIONS DE JARDINIERS RIVERY SAINT PIERRE. EDITION 2022. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

**MME SAVARIEGO** : Là, ça va être encore plus rapide.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder une aide financière exceptionnelle de 2 000 € au Collectif Citoyen et associations des jardiniers Rivery Saint Pierre pour l'organisation de la fête des jardiniers qui s'est déroulée le 11 septembre 2022

Cet événement s'inscrit dans les attentes de l'Agenda 2030 adopté par Amiens Métropole, en particulier son volet 2 consacré aux actions pour « Un territoire nourricier qui soigne la terre et les gens ».

Je vous remercie.

**M. GEST** : Merci. Des questions ? Non. On va voter.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**67 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. INVENTAIRES ET AUDIT TECHNIQUE CONTRADICTOIRE DE BIENS MATERIELS ET IMMOBILIERS. PROCES-VERBAUX DE REMISE DE BIENS FINAL ET INITIAL.**

**M. DECLE :** Mes chers collègues, comme vous le savez, un contrat de délégation de service public qui court de 2022 à 2026 lie Amiens Métropole à GL EVENTS qui gère l'exploitation de Mégacité.

Ce contrat de DSP vient succéder à un précédent contrat qui courait de 2020 à 2021 et quand on est dans une situation comme celle-ci, un inventaire de remise des biens final doit être rédigé pour la fin du contrat de DSP, que je viens de citer, et un inventaire de remise des biens initial doit également être rédigé lorsqu'un contrat de DSP commence. Et donc il s'agit simplement d'approuver les procès-verbaux de ces différents inventaires.

Je vous avais présenté un dossier similaire il y a un an quand il s'agissait des contrats de DSP 2019-2020 et 2020-2021.

**M. GEST :** Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**68 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. ASSOCIATION ENTREPRISE ET DECOUVERTE. ADHESION.**

**M. DECLE :** Dans la présentation de tout à l'heure, mes chers collègues, je vous avais dit que parmi les axes d'amélioration qu'il fallait qu'on travaille, il y avait celui de développer ou même de commencer à travailler le tourisme de savoir-faire et donc c'est l'objet de cette délibération où il s'agirait d'adhérer pour 700 € à une association qui s'appelle Entreprise et Découverte et qui est l'association nationale de la visite d'entreprises, et notamment d'entreprises encore en activité.

C'est une association d'intérêt général qui a ouvert une antenne régionale cette année avec trois missions principales que sont :

- La communication ;
- L'animation de la filière ;
- Et l'accompagnement des entreprises et des institutionnels du tourisme.

Et donc l'office de tourisme et des congrès d'Amiens Métropole entend développer cette nouvelle offre de tourisme de savoir-faire afin d'aider au renforcement de l'attractivité des métiers en tension et de promouvoir les métiers d'avenir, donc pour 700 €.

**M. GEST :** Merci. Pas de problème(s) sur cette délibération ? Je la mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 69 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

**M. GEST** : Nous arrivons au point 69, c'est-à-dire les questions orales.

### QUESTION ORALE LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE PERSONNEL D'AMETIS.

**M. GEST** : Il y a en fait une question orale que j'ai reçue, une question orale du groupe des élu.es d'Amiens c'est l'tien. Qui la présente ? Oui. Madame BECKER.

**MME BECKER** : Oui. Alors, nous vous posons cette question relative au climat social dégradé chez Keolis.

Nous avons été sollicités par des salariés d'Ametis qui vivent un véritable enfer au quotidien avec de très mauvaises conditions de travail et des situations s'apparentant à du harcèlement, ce qui vient dégrader forcément la qualité du service rendu au public.

On est face à une entreprise qui ne prend pas ses responsabilités et même si vous avez choisi le modèle de délégation de service public, rappelons-le, vous aviez indiqué en commission consultative des services publics locaux privilégier la DSP pour n'avoir pas à gérer le pouvoir de nuisance des agents.

Vous n'avez pas voulu répondre à la presse mais aujourd'hui vous allez devoir répondre sur la mission de service public rendue par Keolis.

Vous ne pouvez pas ignorer les difficultés importantes rencontrées par les agents d'Ametis puisque trois personnes qui ont été licenciées récemment vous ont contactés à plusieurs reprises, Madame FOURÉ et Monsieur GEST, et n'ont eu aucune réponse.

Une délégation d'Amiens Métropole s'est rendue sur le site le 22 septembre après la parution de l'article dans *Le Courrier picard*.

Vous devez intervenir auprès de la direction de Keolis qui doit arrêter de faire l'autruche face aux mauvaises conditions de travail.

Vous devez intervenir auprès de la direction de Keolis qui doit respecter le droit du travail, qui doit respecter le droit syndical et arrêter de privilégier certaines organisations syndicales qui font la loi dans l'entreprise.

Je le redis : la DSP n'est pas la solution. Le contribuable paie deux fois pour un service rendu au public dégradé.

**M. GEST** : Madame BECKER, nous allons répondre bien sûr à votre question, comme vous nous l'avez demandé si gentiment. La parole à Jean-Claude RENAUX.

**M. RENAUX** : Votre question me semble porter sur deux éléments distincts qui contribueraient, selon vous, à la dégradation des conditions de travail des salariés d'Ametis.

Le premier sujet porte sur les outils que nous mettons à disposition de notre délégataire pour exploiter le réseau Ametis. Inévitablement nous pensons aux bus Nemo qui présentent depuis plus de 3 ans des dysfonctionnements. Nous avons bien conscience que les conducteurs de bus sont

en première ligne et qu'ils peuvent être injustement la cible de la colère de certains usagers lors de pannes.

Le service technique travaille quotidiennement avec le délégataire et le fournisseur des bus pour résoudre durablement ces problématiques. Les performances de fiabilité en ligne se sont d'ailleurs nettement améliorées depuis la mise en service. Pour franchir un nouveau palier, la solution viendra en grande partie de la campagne de reprise des bus en usine, dont le rythme doit s'accélérer.

Au-delà des bus électriques, notre PPI prévoit aussi le renouvellement de notre parc de bus thermiques vieillissant avec l'achat de 50 bus sur le mandat qui représenteront environ 70 % des investissements du budget annexe transports sur la période.

Enfin, nous prévoyons aussi le remplacement de l'infrastructure radio qui permet aux conducteurs de communiquer avec le poste de régulation centralisé, notamment en cas de situation perturbée.

Nous considérons la sécurité des conducteurs comme une priorité absolue. C'est pourquoi nous avons souhaité investir environ 1 800 000 € dans ce projet qui permettra de sécuriser encore plus les conducteurs.

Sur le précédent mandat, nous avons investi plus de 20 millions d'euros dans un centre de maintenance moderne plus confortable, sécurisant et sécurisé et mieux dimensionné. Ce projet a permis de réunir toutes les directions opérationnelles et fonctionnelles d'Ametis au sein d'un même site et de renforcer les synergies de l'entreprise. Un site qui est encore visité par de nombreuses collectivités européennes chaque année qui viennent s'en inspirer.

Aussi je peux, je ne peux que vous confirmer l'importance que nous donnons et que nous avons toujours donnée aux conditions de travail des personnes qui font fonctionner notre réseau de bus.

Le second sujet porte sur le contexte social dans l'entreprise, et plus particulièrement dans le climat social actuel existant dans l'entreprise. Ce point soulevé est certainement lié à la parution dans la presse d'un article à l'initiative des syndicats minoritaires d'Ametis. Il est essentiel de discerner le contexte dans lequel cet article de presse est récemment paru.

En effet, il semble important de préciser que Keolis Amiens est à moins de 6 mois des prochaines élections professionnelles, comme c'est le cas de beaucoup d'entreprises. Nous sommes informés que des tensions inter-syndicales ont émergé depuis quelques semaines dans le cadre de la campagne électorale qui précède le renouvellement des mandats syndicaux. Il ressort que cela a déjà été le cas lors des précédentes élections professionnelles.

Pour autant, depuis 2018, une seule journée de grève chez Ametis a eu lieu et elle était en lien avec le mouvement national portant sur la réforme des retraites et donc non liée à des problématiques internes.

Par ailleurs, les enquêtes internes menées par le groupe Keolis dans l'ensemble de ses filiales font état de résultats très positifs. Ainsi, en mai 2022, cette étude confirmait les très bons résultats de l'édition d'octobre 2020 et soulignait notamment un climat social très bon et apprécié au sein de l'entreprise, une qualité de vie au travail visible et soulignée par les salariés, un attachement réel des salariés au management et à la hiérarchie, un engagement individuel et collectif notable des agents.

Les résultats de ces enquêtes, son engagement à la qualité de vie au travail sont confortés par un faible taux d'absentéisme, y compris dans les épisodes sanitaires récents de 2020 et 2021.

Je vous confirme que Keolis Amiens ne rencontre aucune difficulté de recrutement. Des candidatures spontanées sont reçues tous les jours, notamment pour les postes de conduite.

Les conditions de travail et les conditions salariales confirment que Keolis Amiens est une entreprise attractive sur notre bassin d'emploi.

Enfin, les relations sociales sont menées par la direction de Keolis Amiens avec l'ensemble des organisations syndicales existantes dans l'entreprise et sont conduites dans la transparence.

La parution de cet article est à relier à des situations disciplinaires actuellement en cours et dont la responsabilité incombe au délégataire dans le cadre de son pouvoir de direction. Il s'agit bien de relations contractuelles entre les salariés concernés et leur hiérarchie.

Aucun commentaire ni détail concernant ces situations ne peuvent donc être divulgués ni dans la presse, ni devant la présente assemblée.

Toute visite au sein des locaux d'Ametis permet d'appréhender la qualité des conditions de travail et de l'engagement quotidien de l'ensemble des agents. La participation importante des salariés aux événements internes organisés en est la meilleure preuve.

**M. GEST** : Merci à Jean-Claude RENAUX de cette réponse.

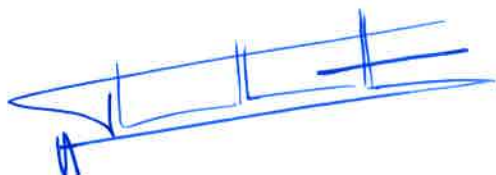
J'ajouterai juste, Madame BECKER, puisque vos informateurs vous ont amenée à prononcer deux mensonges, c'est que le premier mensonge, c'est que quand on écrit à Brigitte FOURÉ et à Alain GEST ou quand on les sollicite, on ne répond pas, ce qui est absolument faux. Je sais très bien à quel problème vous pouvez faire allusion, que Brigitte FOURÉ m'a confié le soin de traiter, que j'ai évidemment traité, informé la personne qui effectivement était à l'origine de ce signalement. Je ne manque jamais par ailleurs, avec Jean-Claude RENAUX, l'occasion de vérifier, lorsque nous avons éventuellement des informations, si celles-ci sont fondées. Et je pense que vous savez par expérience qu'il faut aussi faire attention à l'information qui vous est donnée, de manière sélective et surtout dans la période qui a été évoquée (près des élections professionnelles), avec en plus un contexte particulier dans l'entreprise, car il y a un syndicat extrêmement dominant qui recueille, c'est la démocratie, 80 % des voix. Il faut faire attention aux informations qui peuvent vous parvenir. Ça m'est aussi arrivé, moi, d'être trompé par des informations qui m'étaient données. Voilà ce que je voulais vous préciser. Mais il ne faut pas nécessairement prendre comme argent comptant ce qui est dit. Les vérifications sont quelquefois extrêmement troublantes lorsqu'il s'agit effectivement d'un contexte de discipline récemment exercé à l'encontre de la personne qui généralise son problème à l'ensemble du personnel d'Ametis.

Moi, ce qui m'importe aujourd'hui, c'est que nous avons... Ça n'augure pas d'ailleurs de la suite que l'on réservera à la nouvelle DSP, mais je dois reconnaître que l'entreprise qui gère le service, le gère de manière très professionnelle tant sur le plan du service technique que sur le plan de l'information qui nous est donnée, que sur le plan effectivement du personnel, car effectivement aussi vous avez sans doute entendu parler de difficultés de recrutement de chauffeurs dans toute la France. Il n'y a pas de recrutement de chauffeurs ici à Amiens. La politique justement... comment dirais-je... salariale de Keolis fait que les postes sont suffisamment attractifs pour que nous n'ayons pas de risque demain de voir le service entravé par un manque de chauffeurs.

Voilà ce que je pouvais vous dire en conclusion de cette soirée. Il est 22h02mn, je vous libère. Très bonne fin de soirée !

La séance est levée à 22 H 02.

Le secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance,



Alain GEST

